John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
182.10
v. 5

ŒUVRES
DE
ROUSSEAU.

ŒUVRES

DE

ROUSSEAU.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME CINQUIÉME.

A LONDRES.

M. DCC. LIII.

ADAMS/52.10
v.5

LE CAPRICIEUX, OU LES APPARENCES TROMPEUSES, COMÉDIE.

PRÉFACE.

QUELQUE reſpect que j'aie toujours eu pour le Public, & quelque attention que j'aie à m'inſtruire par ſes jugemens, j'avoue que je les ai trouvés ſi partagés ſur ce dernier Ouvrage, que je n'ai pû ſçavoir encore ce que je dois en penſer moi-même. Ceux à qui ma Comédie n'a pas eu le bonheur de plaire, l'ont condamnée ſans reſtriction ; & ceux à qui elle a plu, l'ont louée, pour ainſi dire, ſans réſerve. De ſorte qu'il n'a preſque pas été queſtion de ſçavoir ce qu'il y avoit de bon ou de mauvais dans cette Piéce ; mais ſeulement ſi elle étoit tout-à-fait bonne, ou tout-à-fait mauvaiſe.

Cependant lorſque j'ai comparé le jugement des uns avec celui des autres, j'ai trouvé, ſi j'oſe le dire, que ceux qui l'ont ſi exceſſivement blâmée, lui ont fait preſque autant d'honneur, que ceux qui l'ont ſi obligeamment applaudie. En effet, j'ai vû que toute la mauvaiſe humeur des premiers ne s'eſt jettée que ſur cinq ou ſix expreſſions qui, quand elles ſeroient mauvaiſes, ne ſuffiroient pas pour décrier un Ouvrage de dix-huit cent vers, ſuppoſé qu'il n'y eût que cela à reprendre. Encore s'eſt-il

trouvé heureuſement pour moi, que l'uſage avoit déja établi ces mêmes expreſſions chez les écrivains les mieux reçus, & chez les perſonnes les plus polies, entre leſquelles je compte même la plus grande partie de ceux qui les ont déſapprouvées.

J'ai donc cru qu'il y auroit une eſpéce d'injuſtice à moi de conſentir que l'on retranchât de notre langue un petit nombre de façons de parler, protégées d'ailleurs par tant d'honnêtes gens; & c'eſt ce qui m'a fait réſoudre à les faire imprimer dans cette édition, non pas pour inſulter à ceux qui les condamnent, que je n'ai pas deſſein d'offenſer, mais pour déférer à ceux qui les approuvent, dont il ne m'appartient pas de mépriſer les déciſions.

Je conviendrai pourtant, que quelques perſonnes de beaucoup d'eſprit m'ont fait une objection plus conſidérable, & à laquelle véritablement il faut un peu plus de tems pour répondre. Ils m'ont reproché de n'avoir pas marqué aſſez nettement le caractère du Capricieux, & d'en avoir fait un homme agiſſant le plus ſouvent par eſprit de contradiction. Mais au fonds je ne puis mieux répondre à leur objection, que par leur objection même; & j'ai toujours compris que la marque la plus eſſentielle du caprice étoit d'agir par humeur, de s'obſtiner à ne vouloir pas faire ce qu'un autre ſouhaite, par cette ſeule raiſon qu'un autre le ſouhaite. C'eſt ſur cette idée que j'avois compoſé une Fable, que quelques-uns de mes amis ont vûe, & que j'aurois inſérée

dans ma Piéce, si j'avois cru ces sortes d'embellissemens convenables au caractère de la poësie dramatique. La voici :

FABLE.

UN jour un Villageois sur son âne affourché
Trouva par un ruisseau son passage bouché.
Tandis que pour le prendre un Bâtelier s'apprête,
Il approche du bord, saute en bas de sa bête,
S'embarque le premier; & sur le pont tremblant
Tire par son licou l'animal nonchalant.
Le grison, qui des flots redoute le caprice,
Tire de son côté, fait le pas d'écrevisse;
Et du maître essoufflé déconcertant l'effort,
Lutteur victorieux, demeure sur le bord.
Enfin tout épuisé d'haleine & de courage
L'homme change d'avis, redescend au rivage,
Prend l'âne par la queuë, & tire de son mieux.
L'animal aussi-tôt s'échappe furieux;
Et du bras qui le tient, forçant la violence,
D'un saut précipité dans le bâteau s'élance.

Voilà, si je ne me trompe, la véritable image d'un personnage capricieux. Je sçais bien que chacun s'en forme une à sa manière, & qu'à prendre tous les hommes en particulier, il s'en trouveroit peu qui en fissent une même définition. Ces sortes de caractères, à la vérité, sont moins simples que celui d'un avare, d'un jaloux, d'un menteur, dont

le nom eſt plus clair que toutes les définitions. C'eſt ce qui les rend beaucoup plus difficiles à traiter que les autres, & celui-ci ſur-tout qui n'avoit pas même de nom chez les Anciens, & qui n'en a un parmi nous que depuis environ ſix-vingt ans. C'étoit pour prévenir en quelque ſorte les difficultés que je prévoyois qu'on me feroit là-deſſus, que j'avois pris ſoin de faire le portrait de mon héros dès le commencement de la piéce, & ne m'étant engagé qu'à repréſenter un homme tel que je l'avois annoncé d'abord, j'avois lieu de croire que, pourvu que je tinſſe parole ſur la perſonne, on ne me chicanneroit pas ſur le nom. En effet, s'il n'y a pour nous mettre d'accord qu'à lui en donner un autre, j'abandonne de tout mon cœur les quatre ſyllabes dont le mien eſt compoſé, & je conſens que chacun l'appelle du nom qui lui plaira le mieux, pourvu que l'on convienne que le perſonnage que j'ai repréſenté eſt dans la nature; ce que l'on ne ſçauroit, je penſe, me diſputer raiſonnablement.

Il eſt vrai que j'aurois pû mettre dans ma Comédie une infinité de traits de caprice, autres que ceux que j'ai dépeints. Mais mon deſſein n'a pas été de faire une compilation de toutes les ſortes de caprices dont un homme eſt capable : ce projet auroit été trop vaſte. J'ai dû ſeulement y faire entrer ceux qui avoient du rapport à ma Fable. Les mœurs doivent être faites pour la Comédie, & non pas la Comédie pour les mœurs; & ſi j'avois fait rouler les inéga-

lités d'Albert ſur autre choſe que ſur le mariage de Lucile & d'Hortenſe, on m'auroit pû reprocher juſtement d'avoir fait plutôt une longue digreſſion, qu'un Poëme uniforme, & ſuivi dans toutes ſes parties.

Mais, me dira-t-on, vous voulez que votre Capricieux ſoit un homme qui agiſſe par humeur; cependant vous introduiſez une fille qui le mène, qui le conduit, qui tourne ſon eſprit de manière que ce n'eſt pas tant par lui-même qu'il ſe détermine, que par la dextérité de cette fille: cela eſt certain. Auſſi les hommes fantaſques ne ſont-ils pas ſouvent les plus difficiles à gouverner: & mon but n'a pas été ſeulement de faire voir ce que c'eſt qu'un Capricieux, mais d'enſeigner de quelle manière il ſe faut conduire avec les gens d'une humeur capricieuſe. Si la Comédie a quelque utilité, ce n'eſt pas tant de corriger les hommes, que de montrer ce qu'il faut faire pour vivre avec les hommes incorrigibles. Il n'arrive pas toujours que l'on ſorte meilleur du théâtre: mais au moins il eſt sûr que l'on en peut ſortir mieux inſtruit.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet: j'ajoûterai ſeulement que ſi j'ai conſenti à faire cette Préface, ce n'a point été par la vanité de vouloir confondre mes Cenſeurs ſur une matière auſſi peu importante que celle-ci, mais pour tâcher de les perſuader, tout prêt à me ranger de leur côté, ſi mes raiſons ne leur paroiſſent pas valables: c'eſt-là

tout ce que j'avois à dire aux Lecteurs ſenſés & judicieux.

Car pour un certain nombre de perſonnes d'un goût malade, à qui rien ne plaît que ce qui eſt outré, que rien ne frappe que ce qui eſt giganteſque, je n'entreprendrai point de les guérir; je leur conſeillerai ſeulement d'employer leur tems à quelque choſe de meilleur qu'à voir des Comédies. Il y a trop d'ennui à eſſuyer pour elles à celles qui ne leur plaiſent point, & trop peu de profit à faire à celles qui leur plaiſent. Elles trouveront froidement écrit ce qui eſt écrit ſagement; commun, ce qui n'eſt que naturel. Leurs ſemblables ont fait il y a long-tems le procès à Térence. Ils ont deux fois interrompu à grands cris une de ſes meilleures Comédies, pour faire venir un Saltinbanque & des Gladiateurs. Ils l'ont accuſé de froideur, quoique jamais Auteur n'ait exprimé plus vivement les paſſions, ſur-tout celle de l'amour; & tout cela, ſans doute, parce qu'il imitoit un peu trop la juſteſſe de Ménandre, & qu'il ne faiſoit point paroître *un jeune homme ivre, qui s'imagine voir une* * *Biche éplorée, fuyant dans les forêts, & implorant ſon ſecours contre les chiens qui la pourſuivent.* Je ſuis bien éloigné de vouloir me comparer à ce grand homme Mais je ſuis sûr que j'aurois plû bien davantage aux gens dont je parle, ſi j'avois fais de mon Capricieux un

* *Phormion, Prol.*

perſonnage toujours dans le délire d'une fiévre chaude, un fou plus propre à faire pitié dans les petites-maiſons, qu'à divertir d'honnêtes-gens ſur le théâtre. Si pourtant ils ont quelque envie de s'inſtruire de bonne-foi, je les avertirai de jetter les yeux ſur la Préface qu'un des plus éclairés Critiques de notre ſiécle vient d'ajoûter à la tête de ſes poëſies. Ils y apprendront que rien n'eſt beau que ce qui eſt vrai; & de-là ils pourront conclure, s'ils ont un peu de jugement, que pour faire que les mœurs d'une Comédie ſoient vraies, il faut qu'elles ſoient priſes dans la nature; que ce n'eſt point dans les exemples ſinguliers qu'il faut chercher cette nature, mais dans les exemples généraux; & qu'ainſi un fou, qui cherche à faire rire par des choſes outrées & extravagantes, eſt proprement ce qui doit s'appeller un perſonnage froid & inſipide, auſſi peu digne d'entrer dans une bonne Comédie, qu'un valet bouffon qui fait le pendu ſur une table, ou le mauvais plaiſant dans un fauteuil.

ACTEURS.

ALBERT, PAMPHILE,	*Amis.*
HORTENSE,	*Fille d'Albert.*
LUCILE,	*Fille de Pamphile.*
VALERE,	*Amant d'Hortenſe.*
DAMIS,	*Amant de Lucile.*
JACINTE,	*Suivante d'Hortenſe.*

La Scene eſt à Paris dans la Chambre d'Hortenſe.

LE CAPRICIEUX, COMÉDIE.

ACTE I.

SCENE PREMIERE.

HORTENSE, LUCILE, JACINTE.

HORTENSE.

Vous ſoupirez, Lucile ? Et je ne puis ſçavoir
La cauſe du chagrin que vous me faites voir.
C'eſt trop, en vérité, s'obſtiner au ſilence ;
Et d'un ſi long refus mon amitié s'offenſe.

LUCILE.

Non, je ne prétens pas vous rien dissimuler.
Mes propres intérêts m'engagent à parler,
Je suis venue exprès pour cette confidence,
Et je n'ai que sur vous fondé mon espérance.
Mais je voudrois sçavoir si, sans trop se risquer,
Aux yeux de cette fille on se peut expliquer.

JACINTE.

Ecoutez, c'est selon. Je sçais fort bien me taire,
Quand quelqu'un sans détour me confie une affaire
Mais quand ce quelqu'un-là biaise & parle à regret
Si par malheur pour lui j'attrappe son secret,
Une maligne humeur dans mes veines s'allume,
La fiévre de parler me brûle, me consume;
Et je n'en guéris point, que pendant quinze jours
Je ne l'aille corner dans tous les carrefours.

HORTENSE.

C'est une folle, allez; & je vous répons d'elle.

LUCILE.

Mon aventure, Hortense, est bizarre & nouvelle.
Je devrois la cacher pour beaucoup de raisons,
Et je crains . . .

JACINTE.

Eh mon Dieu, parlez: que de façons!
J'ai déja pénétré la moitié du mystère:
Quelque jeune homme a part, je gage, à cette affaire.

Eh ? Vous ne dites mot ? Bon, je l'ai deviné.
Ce jeune-homme est galant, & fort passionné ?
Comment? Vous rougissez? Fort bien, c'est cela même.
Vous voulez l'épouser, vous l'aimez, il vous aime;
Mais monsieur votre pere, ami de son argent,
A couronner vos vœux est un peu négligent :
Et c'est-là justement le point qui vous afflige.
Plaît-il? Vous vous taisez? Je suis au fait, vous dis-je;
Et voilà, Dieu merci, votre secret connu.
Reste à l'aller conter droit au premier venu.

LUCILE.

Ah ! gardez-vous-en bien.

HORTENSE.

Soyez en assurance.
Quel sort à cet amour a pû donner naissance ?
Vous n'êtes à Paris que depuis quinze jours;
Et c'est depuis ce tems, si j'en crois vos discours,
Que vous avez quitté ce Couvent, ce me semble,
Où nous avons passé près de cinq ans ensemble.

LUCILE.

Et c'est depuis ce tems qu'un coup inopiné
Désarmé ce cœur à l'amour destiné.

JACINTE.

Je vous le disois bien. Nous sommes pénétrantes.

LUCILE.

Je venois à Paris, où l'une de mes tantes

Au ſortir du couvent, me venoit ramener,
Lorſqu'un gros de voleurs vint nous environner.
Jugez...

JACINTE.

Bon, c'eſt ici que le Roman commenc

LUCILE.

La frayeur où j'étois, m'eût fait mourir, je penſe,
Si le ciel n'eût conduit preſque un moment après
Un jeune Cavalier, ſuivi de deux valets.

JACINTE.

Fort bien. Tome premier.

LUCILE.

Nos voleurs à ſa vûe
Du bois dont ils ſortoient regagnent l'avenue.
Notre libérateur s'offre à nous eſcorter,
Et dans le bourg prochain nous force d'arrêter.
Que vous dirai-je enfin? Ce que l'on attribue
Au pouvoir enchanteur de la premiere vûe,
Accomplit ſur nos cœurs ſes effets merveilleux;
Et dans ce peu d'inſtans nous ſentîmes tous deux
Que les impreſſions dont on eſt moins le maître,
Sont celles bien ſouvent que le hazard fait naître.

JACINTE.

Tome ſecond.

HORTENSE.

La fin ſe conçoit aiſément.

l va chez votre tante, & naturellement
nſtruit de votre nom, & de votre naiſſance...

LUCILE.

l n'en ſçait rien encor. J'ai voulu, belle Hortenſe,
Avant de me commettre à ſa diſcrétion,
M'aſſurer de ſes vœux & de ſa paſſion.
'humeur des jeunes-gens dont j'ai vû des peintures,
A porté mon amour à prendre ces meſures;
t j'ai pris tant de ſoin à me cacher de lui,
Qu'il n'a pû me connoître encore qu'aujourd'hui.

JACINTE.

t notre chere tante eſt-elle un peu traitable?

LUCILE.

Oui, ma Tante a trouvé mon deſſein raiſonnable;
t ſans vous fatiguer d'un fâcheux compliment,
e pourrois diſpoſer de ſon appartement,
i certain intérêt à déduire inutile
e l'eût depuis deux jours fait partir de la Ville.

HORTENSE.

ous pouvez commander chez moi comme chez vous;
t puiſque votre amant aſpire au nom d'époux,
. faut ingénument lui dire qui vous êtes,
t fournir à ſes ſoins les meſures ſecrettes
ar où de votre pere il vous peut obtenir.

LUCILE.

'eſt l'unique deſſein qui m'avoit fait venir.
uiſque vous conſentez à ce que je deſire,

Je reviendrai tantôt ; & je lui vais écrire
Qu'on l'attend, & que c'eſt en cette maiſon-ci
Que de ma deſtinée il doit être éclairci.

HORTENSE.

Fort bien. Je dois ſortir pour certaines emplettes :
Vous pouvez diſpoſer de la chambre où vous êtes.

JACINTE.

Et moi, je conduirai vos affaires ſi bien,
Que perſonne au logis ne ſe doute de rien.

LUCILE.

Que ne vous dois-je point! Adieu, ma chere Horten:
Soyez sûre à jamais de ma reconnoiſſance.

SCENE II.

HORTENSE, JACINTE.

JACINTE.

Elle n'eſt pas trop ſotte en matière d'amour.

HORTENSE.

Or çà parlons un peu d'affaire à notre tour.
Tu me diſois tantôt que l'oncle de Valere
Eſt venu propoſer mon hymen à mon pere.

JACINTE.

Je ne jure de rien : mais enfin je le croi.

HORTENSE.

Et comment penſes-tu que mon pere....

JACINTE.

Ma foi,
A parler ſur ce point ſans beaucoup d'artifice,
Je doute que ſi-tôt cet hymen s'accompliſſe.

HORTENSE.

Et ſur quelle apparence encor ?

JACINTE.

Premierement,
Votre pere a reçu l'oncle de votre amant....

HORTENSE.

Avec quelque froideur, n'eſt-ce pas?

JACINTE.

Au contraire,
Avec toute l'ardeur d'une amitié ſincère.

HORTENSÉ.

Hé bien?

JACINTE.

Ils ſont ſortis au bout de quelque tems,
Et ſe ſont ſéparés...

HORTENSE.

Sans doute mécontens.

JACINTE.

Point du tout, fort joyeux.

HORTENSE.

Et tu crois que mon pere....

JACINTE.

Moi? Je crois qu'il conſent à l'hymen de Valere.

HORTENSE.

Pourquoi donc...

JACINTE.

Et poſé ce prompt conſentement,
Je crois pouvoir conclure aſſez conſéquemment,
Que vous ne verrez point cette affaire accomplie.

HORTENSE.

Es-tu folle ?

JACINTE.

Comment folle? Hé mort de ma vie,
Depuis près de vingt-ans que pour votre bonheur,
Albert vous mit au monde, ou qu'il s'en fit honneur,
N'avez-vous pas encor appris tout à votre aise,
Que c'eſt aſſez de voir qu'une choſe lui plaiſe,
Pour gager à coup-sûr qu'il ne la fera pas?
Ne connoiſſez-vous plus ſon eſprit haut & bas,
Sans ceſſe poſſédé de nouvelles penſées,
Qui ſont au même inſtant par d'autres effacées?
En moins d'un tour de main paſſant du blanc au noir,
Le matin raiſonnable, impertinent le ſoir;
Tantôt faiſant le fou, tantôt le politique,
Aujourd'hui querelleur, & demain pacifique,
Sans raiſon ſatisfait, ſans ſujet irrité,
Contrariant, bourru, chimérique, éventé,
Homme dont la cervelle inceſſamment voltige;
Enfin perſécuté d'un éternel vertige?
Combien d'états divers, ſi les gens en ſont crus,
Depuis qu'on le connoît n'a-t-il pas parcourus?
Campagnard, citadin, voyageur, ſédentaire,
Courtiſan, financier, magiſtrat, mouſquetaire.
Enfin que vous dirai-je? Il m'a vingt fois ſemblé,
Aux combats différens de ſon cerveau troublé,
De voir un bataillon d'ames de toute eſpéce,
Qui mutuellement voulant ſe faire piéce

Se chamaillent sans cesse & le jour & la nuit,
Et dont l'une défait ce que l'autre a construit.

HORTENSE.

Tu me le dépeins-là d'une étrange figure.
Il est homme d'esprit cependant.

JACINTE.

Chose sûre:
Mais il n'en a pas moins le défaut que j'ai dit.
Chacun pour être fou, n'a pas assez d'esprit.
Tout bien examiné, les plus grands personnages
Ne sont pas, croyez moi, quelquefois les plus sages.
Des gens d'esprit souvent la folie est le lot;
Et par fois la sagesse est la vertu d'un sot.

HORTENSE.

Le voici qui paroît. Tai-toi, je t'en conjure.

SCENE III.

ALBERT, HORTENSE, JACINTE.

ALBERT *à part.*

NON, il n'en sera rien. C'est une chose sûre.

JACINTE.

De quoi s'entretient-il?

ALBERT.

Que je ſois lapidé,
Si cet hymen jamais eſt par moi décidé.

JACINTE.

Oh, oh ! l'entendez-vous ?

ALBERT.

Je ne ſuis pas capable
De faire, grace au ciel, de ſottiſe ſemblable.

JACINTE.

Que vous avois-je dit ?

ALBERT.

J'ai vécu juſqu'ici
En homme raiſonnable & ſenſé, Dieu merci.

JACINTE.

Fort bien.

ALBERT.

Et qui me fait des ſemonces pareilles,
Mérite d'être mis dehors par les oreilles.

JACINTE.

Bon jour, monſieur.

ALBERT.

Bon jour.

JACINTE.

Qu'eſt-ce qu'on vous a fait ?
Vous voilà tout fâché : qu'avez-vous ?

ALBERT.

Un ſujet

Le plus juſte du monde.

JACINTE.

Et quel ſujet encore?

ALBERT.

Un ridicule . . .

JACINTE.

Hé bien?

ALBERT.

Une franche pécore . . .

JACINTE.

Eſt-ce tout?

ALBERT.

Qui tantôt eſt venu me parler
D'un chien de mariage à me faire ſiffler.

HORTENSE.

O Ciel!

ALBERT.

D'un mariage à me mettre en tutelle.
Si j'avois pour le faire aſſez peu de cervelle.

JACINTE.

Je croyois tout perdu. Quoi! Ce n'eſt que cela?
Bon, bon, vous reviendrez de ces ſentimens là.

ALBERT.

Je n'en reviendrai point.

JACINTE.

C'eſt une raillerie.

ALBERT.

Je veux être pendu, ſi je me remarie.

JACINTE.

Vous ?

ALBERT.

Moi.

JACINTE.

Très-volontiers, je n'y réſiſte en rien.

ALBERT.

Je ſuis veuf, grace à Dieu : je m'en trouve fort bien.

JACINTE.

Qui vous dit de changer d'état ?

ALBERT.

Un imbécile

Que j'ai vû quelquefois au logis de Pamphile ;
Et qui préſentement, j'ignore à quel ſujet,
M'eſt venu ſottement tâter ſur ce projet.

JACINTE.

Ah, j'entens à préſent, & c'eſt une autre affaire.
J'ai cru que vous parliez d'Hortenſe & de Valere.

ALBERT.

Non pas diantre, non pas. Ce n'eſt point de cela.

HORTENSE *à Jacinte.*

Tu vois.

ALBERT.

C'eſt un parti ſortable celui-là.

HORTENSE.

Voilà de tes ſoupçons.

ALBERT.

Un hymen honorable.
Et qui n'a rien en ſoi qui ne ſoit très-faiſable.

HORTENSE.

Je te le diſois bien.

ALBERT.

J'en ai tantôt reçu
La propoſition, ainſi que je l'ai dû.

HORTENSE.

Que t'en ſemble?

ALBERT.

Et l'affaire eût été terminée
Si mes vœux au couvent ne l'avoient deſtinée.

JACINTE.

Bon.

HORTENSE.

Au couvent, mon pere? Hé, vous n'y ſongez pas.

ALBERT.

Oui, je ſuis dégoûté des choſes d'ici-bas.

JACINTE

JACINTE.

Fort bien. Monſieur, du monde, a l'ame dégoûtée;
Vous en êtes un peu dans le cœur entêtée.
Pour ſe régler ſur vous, il y reſte aujourd'hui;
Et vous en ſortirez, pour vous régler ſur lui.

ALBERT.

A propos de Couvent: on m'a dit que Pamphile
A depuis peu chez lui fait revenir Lucile.

JACINTE.

Vraiment oui. Tout à l'heure elle vient de ſortir.

ALBERT.

Oh, oh, vous deviez bien ſonger à m'avertir;
Elle a depuis cinq ans dû changer de figure,
Et doit être à préſent grande comme nature.

JACINTE.

Oh, Monſieur, de la voir vous ſeriez enchanté:
Vous ne croiriez jamais comme elle a profité.
Le Couvent forme bien l'eſprit, ſur ma parole.
Pour moi, je ne ſçais pas ſi c'eſt en cette école
Qu'elle a pris les leçons qu'on lui voit pratiquer:
Mais, à voir les talens qu'elle fait remarquer,
Il faut que l'on ait pris grand ſoin de ſa conduite;
Et je n'ai jamais vû de fille mieux inſtruite.

ALBERT.

Comment diable!

JACINTE.

Oui vraiment, vous ſeriez ſtupéfait
Si vous étiez inſtruit de tout ce qu'elle a fait;

Et peut-être qu'elle a depuis quinze journées
Mieux employé le tems qu'une autre en ſix années.

ALBERT.

Parbleu tu me ravis de me dire cela.
Hom .... Ma fille jamais n'aura cet eſprit là!
A ce que je puis voir, c'eſt un petit prodige.

JACINTE.

Comment? C'eſt une fille admirable, vous dis-je.

ALBERT.

Elle eſt belle, ſans doute?

JACINTE.

Ho, je vous en répon.

ALBERT.

Elle a de la douceur?

JACINTE.

Comme un petit mouton.

ALBERT.

De la ſageſſe?

JACINTE.

Ah, ah.

ALBERT.

De la vertu?

JACINTE.

De reſte.

ALBERT.

Et de l'esprit sur-tout ?

JACINTE.

Comme vous.

ALBERT.

Malepeste,
Il faut assurément qu'on me l'ait faite exprès.
Dieu me damne, je veux la voir un peu de près.

JACINTE.

Vous pourriez bien sentir, en voyant sa figure,
Quelques desirs d'hymen.

ALBERT.

Tu le crois ?

JACINTE.

J'en suis sûre :
Vous ne connoissez pas encor tous vos besoins.

HORTENSE.

Jacinte, parlez mieux.

ALBERT.

Ma fille, parlez moins.

HORTENSE.

Je sçais l'aversion que l'hymen vous inspire,
Mon pere, & je voulois l'empêcher....

ALBERT.

Qu'est-ce à dire ?

HORTENSE.

J'ai craint que ſon diſcours ne vous mît en courroux,
Et que le mot d'hymen ....

ALBERT.

De quoi vous mêlez vous?

HORTENSE.

De rien.

ALBERT.

Ouais; je vous trouve encor bien téméraire
De vouloir pénétrer les ſentimens d'un pere.

HORTENSE.

Si je vous ai déplû, j'en ſuis au déſeſpoir.

ALBERT.

Je crois qu'à mes deſſeins vous n'avez rien à voir.

HORTENSE.

Sans doute.

ALBERT.

C'eſt de moi que vous devez dépendre;
Et je n'ai, que je penſe, aucun compte à vous rendre.

HORTENSE.

D'accord.

ALBERT.

Je puis vouloir ce qui me ſemblera.

HORTENSE.

Je l'avoue.

ALBERT.

Et penſer tout ce qui me plaira.

HORTENSE.

Fort bien.

ALBERT.

Finiſſez donc des ſottiſes pareilles,
Et ne me venez point échauffer les oreilles.

HORTENSE.

Je ne vous dis plus mot.

ALBERT.

Vous faites ſagement.
Laiſſez-nous, & rentrez dans votre appartement.

SCENE IV.

ALBERT, JACINTE.

ALBERT.

MORBLEU, les peres ſont de grands fous, quand j'y penſe,
De s'enterrer tout vifs par pure complaiſance,
Et de fuir de l'hymen l'agréable lien,
Pour des enfans par fois qui ne leur ſont de rien.

JACINTE.

En effet, c'eſt avoir un goût bien ridicule;
Et je ne conçois pas ce biſarre ſcrupule

De sacrifier tout au bien de ses enfants,
D'être pour l'amour d'eux sage malgré ses dents;
Et, par un sot égard fondé sur des chimères,
Se priver du plaisir de leur donner des freres.

ALBERT.

Pour moi, je ne vois point d'état plus ennuyeux
Que celui d'être veuf, quand on peut faire mieux.

JACINTE.

Sans doute; & pour passer joyeusement la vie,
Rien n'est tel que d'avoir une femme jolie.

ALBERT.

Vous ne voyez qu'enfans qui vous font enrager.

JACINTE.

Ce ne sont que voisins prêts à vous obliger.

ALBERT.

Que fripons de Valets qui vous font mille piéces.

JACINTE.

Qu'amis officieux qui vous font cent caresses.

ALBERT.

Tout est triste chez vous.

JACINTE.

On y rit nuit & jour.

ALBERT.

Personne ne vous voit.

JACINTE.

Chacun vous fait la cour.

ALBERT.

Ma foi, puiſque Lucile eſt ſi bien mon affaire,
J'en veux dire deux mots à Pamphile ſon pere.

JACINTE.

Fort bien: vous ne pouvez ſuivre un plus beau projet.
Ah, que vous allez être heureux & ſatisfait!
Pour vous faire un grand nom, quel moyen plus fertile?
On parlera de vous aux deux bouts de la ville.
Vos éloges d'abord répandus en cent lieux
Sur vous de tout Paris attireront les yeux.
Mille gens, qui pour l'heure ignorent qui vous êtes,
De vos vertus bientôt publieront des gazettes;
Et dans mille chanſons votre nom exalté
Paſſera glorieux à la poſtérité.

ALBERT.

Ah, que c'eſt bien parler! J'admire ta ſageſſe;
Et je me ſens déja rajeunir d'allégreſſe.

JACINTE.

Après ce mariage, ou même auparavant,
Sans doute vous mettrez votre fille au couvent;
Pour aſſurer ſa joie auſſi-bien que la vôtre;
La vôtre dans ce monde, & la ſienne dans l'autre.

ALBERT.

Oui, je décide ainſi.

JACINTE.

C'eſt fort bien décidé.

ALBERT.

Elle enragera fort, j'en ſuis perſuadé.

JACINTE.

Elle ? Oh que point du tout. Elle en ſera ravie.
Elle aime les Couvents, Monſieur, à la folie.

ALBERT.

Les Couvents ?

JACINTE.

Oui vraiment, & je vous en réponds.
Elle ne fait ſemblant de rien ; mais dans le fonds
Elle a pour le couvent un penchant admirable.

ALBERT.

Ouais.

JACINTE.

Et pour l'hymenée une haine effroyable.

ALBERT.

Quoi ! ...

JACINTE.

C'eſt la vérité, Monſieur, je vous promets,

ALBERT.

Que diable ?

JACINTE.

Mais ſur tout vous ne croiriez jamais
L'excès d'averſion qu'elle ſent pour Valere.

ALBERT.

Encore ?

JACINTE.

Et tout cela, parce qu'il ſçait vous plaire.

ALBERT.

L'effrontée!

JACINTE.

A vos yeux elle s'en cache fort :
Mais dans le fond du cœur elle le hait à mort.

ALBERT.

Elle le hait ? Vraiment je la trouve plaisante.
C'est une bonne sotte, une bonne impudente.
Il vaut cent fois mieux qu'elle, & lui fait trop d'honneur
De vouloir l'épouser.

JACINTE.

L'épouser ? Serviteur.
Il ne l'épousera jamais, j'en suis bien sûre.

ALBERT.

Il ne l'épousera jamais ?

JACINTE.

Non, je vous jure.

ALBERT.

Comment, non ?

JACINTE.

Non, Monsieur : je la connois fort bien.
Mon cœur répugne trop à former ce lien.

ALBERT.

Oui-da! Je suis vraiment ravi de la connoître.

JACINTE.

Quand vous le voudriez, vous n'en seriez pas maître

ALBERT.

Oh, oh! je n'en serois pas le maître, moi!

JACINTE.

Vous.

Rien ne la forcera d'accepter cet époux:
Sans son consentement vous ne pouvez rien faire;
Et c'est d'elle, en un mot, que dépend cette affaire

ALBERT.

D'elle? Oh je finirai bientôt cet embarras,
Et lui ferai bien voir qu'elle n'en dépend pas.
Je veux que dès demain à Valere liée,
Pour la faire enrager, elle soit mariée.

JACINTE.

Vous voulez, dites-vous, demain la marier?
A Valere?

ALBERT.

Oui, morbleu, pour la mortifier.

JACINTE.

Pourrez-vous bien lui faire un chagrin si funeste?
Seriez-vous assez dur?

ALBERT.

Ho, je le suis de reste.
Il faut morigéner ces cerveaux éventés,
Et rabaisser un peu leurs petites fiertés.

e m'en vais chez Pamphile, & ſans aucune pauſe
e reviens en ce lieu terminer toute choſe.

Il ſort.

JACINTE *ſeule.*

race au ciel, mon adreſſe a fort bien réuſſi ;
t voilà notre affaire en bon train, Dieu merci.
es eſprits voltigeans ont cela d'agréable,
u'avec eux la reſſource eſt toujours immanquable :
hez eux le changement eſt toujours de ſaiſon,
t parfois la folie y produit la raiſon.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

HORTENSE, VALERE.

VALERE.

CROIRAI-JE, belle Hortenſe, un changement ſi
M'eſt-il permis de vivre, & de vivre pour vous?
Quoi! lorſque mon amour croit ſa perte aſſurée,
Mon abord en ces lieux la trouve réparée!
Un même inſtant voit naître & finir mes ennuis;
Et mes vœux ſont comblés auſſi-tôt que détruits?
Mais parlez. C'eſt à vous de couronner, Madame,
Le bonheur éclatant d'une ſi belle flamme.
Souffrez que je vous voie en cet heureux moment
Mêler un peu de joie à mon raviſſement,
Et donner aux tranſports de ma reconnoiſſance
Quelque autre objet plus doux que votre obéiſſance.

HORTENSE.

Oui, Valere, mon cœur aſſuré de vos feux,
Veut bien d'un libre aveu favoriſer vos vœux.

permets à vos yeux de lire dans mon ame
ut ce qui peut ſervir à flatter votre flamme.
ais lorſqu'un doux Hymen s'offre à nos vœux conſtans,
gez que c'eſt à vous d'en avancer le temps.
n que de votre amour la preuve me ſoit chere,
aut mieux employer un temps ſi néceſſaire
reſſer un bonheur qui n'eſt pas en nos mains,
'à nous prouver des feux dont nous ſommes certains.
un mot, vous ſçavez les humeurs de mon pere;
ne dois point ici tracer ſon caractère :
ais Jacinte a pris ſoin de vous faire ſçavoir
el retour a tantôt rétabli notre eſpoir :
venez par vos ſoins un retour plus funeſte,
i pourroit nous ravir cet eſpoir qui nous reſte.

VALERE.

i, Madame; & je vais de ce pas l'exciter
ombler le bonheur dont j'oſe me flatter.

HORTENSE.

perdez point de temps: quelqu'un vient, ce me ſemble;
ſt lui-même. Je ſors, & je vous laiſſe enſemble.

SCENE II.

ALBERT, VALERE, UN LAQUAIS.

ALBERT *à part.*

JE ne l'ai point trouvé : mais j'irai tant de fois...

VALERE.

Monsieur...

ALBERT.

Ah, ah, mon gendre, est-ce vous que je vois!

VALERE.

Je viens...

ALBERT.

Embrassons-nous, mon cher, & que ce gage
Soit de notre union le premier témoignage.

VALERE.

L'honneur...

ALBERT.

J'avois tantôt quelque autre intention
Mais sur cela depuis j'ai fait attention.

VALERE.

L'ardeur...

ALBERT.

Oui, je prétens, en vous donnant ma fille
Vous voir dans peu de jours entrer dans ma famille

VALERE.

dois . . .

ALBERT.

Je vous le dis : je ne ſçache entre nous
cun homme qui ſoit plus à mon gré que vous.

VALERE.

nſieur . . .

ALBERT.

Perſonne ici , ni dans toute la France ;
nt je chériſſe plus l'eſtime & l'alliance.

VALERE.

ous ſuis . . .

ALBERT.

Et je veux , ſans aucun examen ,
dépit de ma fille achever votre Hymen.

VALERE.

aut . . .

ALBERT.

La bonne bête à ce deſſein s'oppoſe ;
oudroit bien pouvoir faire changer la choſe.

VALERE.

pere . . .

ALBERT.

Oui , je le ſçais , le Couvent fait ſes ſoins ;
ous lui déplaiſez comme la peſte au moins.

VALERE.

oudrois . . .

ALBERT.

Mais tant mieux , j'en ai l'ame ravie ;
ous l'épouſerez , j'en répons ſur ma vie.

VALERE.

J'aurois...

ALBERT.

Laiſſez-moi faire encore un coup.

VALERE.

Enfin...

ALBERT.

Si vous ne l'épouſez, que je ſois un coquin.

VALERE.

Rien ne peut m'allarmer après cette aſſûrance ;
Mais daignez m'accorder un moment d'audience.

UN LAQUAIS.

Monſieur Pamphile eſt là qui demande à vous voir.

ALBERT.

Pamphile ? Bon, qu'il entre. Adieu, juſqu'au revoir.

VALERE *à part.*

Il ne faut rien preſſer de peur de lui déplaire :
Remettons à tantôt à lui parler d'affaire.

SCENE III.

SCENE III.

ALBERT, PAMPHILE.

PAMPHILE *à part.*

Voyons comme il prendra la propoſition.

ALBERT *à part.*

Tâchons de l'engager à compoſition.

PAMPHILE.

Je donne le bon jour à mon ancien confrere.

ALBERT.

Très-humble ſerviteur à notre vieux compere.

PAMPHILE.

Ma foi, je ſuis charmé de vous trouver ici.

ALBERT.

Et moi je ſuis ravi de vous y voir auſſi.

PAMPHILE.

Comment va la ſanté? Vous avez bon viſage.

ALBERT.

Et vous? Vous avez l'air bien fleuri pour votre âge.

PAMPHILE.

Parbleu, oui; je me porte aſſez bien, franchement.

ALBERT.

C'eſt fort bien fait. Pour moi je vis tout doucement.

PAMPHILE.

Je n'ai, graces au Ciel, nul ſouci dans la vie.

ALBERT.

Je ne ſuis tourmenté d'aucune maladie.

PAMPHILE.

Je me trouve auſſi verd comme dans mon printems.

ALBERT.

Et moi tout auſſi frais qu'à l'âge de trente ans.

PAMPHILE.

Je ſuis veuf, j'ai du bien & fort peu de famille.

ALBERT.

Grace à Dieu, je ſuis riche, & je n'ai qu'une fille.

PAMPHILE.

Vous ſçavez quel j'étois dans ma jeune ſaiſon.

ALBERT.

Vous m'avez vû jadis aſſez bon compagnon.

PAMPHILE.

Je me ſens comme alors d'une vigueur extrême.

ALBERT.

A quelque choſe près je ſuis toujours le même.

PAMPHILE.

Ma foi, Seigneur Albert, je ne ſçais pas pourquoi
Nous ſommes reſtés veufs ſi long-tems vous & moi.

ALBERT.

En effet, c'eſt pitié d'endurer qu'à notre âge
Nous ſéchions ſur pied faute de mariage.

PAMPHILE.

L'Hymen, quoiqu'on en dise, a son utilité.

ALBERT.

Sans doute. L'homme est né pour la société.

PAMPHILE.

Il a ses embarras : mais on y remédie,
Quand ce sont des amis avec qui l'on s'allie.

ALBERT.

Oui, l'hymen peut avoir ses dégoûts quelquefois :
Mais on s'en garantit en faisant un bon choix.

PAMPHILE.

Pour moi, si jamais femme entre dans ma famille,
De mon meilleur ami je veux choisir la fille.

ALBERT.

Et moi, je veux aussi, quand je me marîrai,
Connoître à fond les gens à qui je m'allîrai.

PAMPHILE.

Mais à propos d'hymen, de fille & d'alliance,
Comment gouvernez-vous Mademoiselle Hortense?

ALBERT.

Et Lucile? On m'a dit que, sans m'en avertir,
Vous l'aviez du Couvent fait depuis peu sortir.

PAMPHILE.

Il est vrai. J'ai pour elle un mariage en vûe.

ALBERT.

J'espere aussi dans peu voir ma fille pourvue.

PAMPHILE.

Vous connoiſſez Damis, ce jeune homme bien fait?

ALBERT.

Damis? Non.

PAMPHILE.

C'eſt à lui que je ſonge en ſecret.

ALBERT.

Valere eſt votre ami, ſi j'en crois l'apparence.

PAMPHILE.

Sans doute.

ALBERT.

C'eſt à lui que j'ai promis Hortenſe.

PAMPHILE.

Hon. Valere eſt encore bien jeune à mon avis.

ALBERT.

Je n'ai pas grande foi pour votre beau Damis.

PAMPHILE.

Ecoutez. Voulez-vous mettre à part tout myſtére?

ALBERT.

Parbleu, de tout mon cœur, nous ne ſçaurions mieux!

PAMPHILE.

J'avois quelque deſſein à l'égard de Damis,
Il eſt vrai : mais je n'ai ni parlé, ni promis.
D'ailleurs depuis un temps il ſemble fuir ma vûe;
Et j'ai oüi murmurer de certaine inconnue,

Qui ſur lui franchement jette un méchant vernis.
Enfin depuis long-tems nous ſommes fort unis :
Uniſſons-nous encor de plus près l'un à l'autre ;
Je vous donne ma fille, accordez-moi la vôtre.

ALBERT.

Ma foi, je ſuis charmé de la condition,
Et de bon cœur je tope à votre intention.
J'avois auſſi donné ma parole à Valere :
Mais... C'eſt un fat. Touchez. Je ſuis votre beau-pere.

PAMPHILE.

Et moi, je ſuis le vôtre.

ALBERT.

Il faut, ſans différer,
Que j'aille à ce deſſein ma fille préparer.

PAMPHILE.

Je vais trouver auſſi la mienne en diligence ;
Et je veux, ſous couleur de viſiter Hortenſe,
Pour vous la faire voir l'envoyer en ce lieu.
Adieu, Seigneur Albert.

ALBERT.

Seigneur Pamphile, adieu.

SCENE IV.

ALBERT, HORTENSE.

ALBERT.

FAISONS valoir un peu la raiſon paternelle.
Holà.

HORTENSE.

Plaît-il, mon pere?

ALBERT.

Approchez-vous, la belle.
On dit que le Couvent eſt votre unique objet,
Et que vous romprez tout, ſi l'on ne vous y met.

HORTENSE.

Moi, mon pere?

ALBERT.

Vous-même. On a ſçu m'en inſtruire
Et là-deſſus je ſuis bien aiſe de vous dire
Que j'ai d'autres deſſeins touchant vos intérêts,
Et qu'il faut vous réſoudre à l'hymen, s'il vous plaît

HORTENSE.

Toutes vos volontés me doivent être chéres.

ALBERT.

Et pour ne point traîner en longueur les affaires,
Je prétens que ce ſoit au plus tard dès demain.

HORTENSE.

Jn pere a ſur nos vœux un pouvoir ſouverain.

ALBERT.

'eſt fort bien dit à vous ; & pour preuve éclatante
)u grand deſir que j'ai de vous rendre contente,
près avoir long-tems conſulté, balancé,
oici l'époux enfin où je me ſuis fixé.

HORTENSE.

uel qu'il ſoit, de vos mains il m'eſt fort agréable.

ALBERT.

ui, c'eſt un perſonnage illuſtre, vénérable,
n homme conſommé, grave, judicieux ;
1 un mot le Seigneur Pamphile.

HORTENSE *à part.*

Juſtes Cieux !

ALBERT.

lons, témoignez-moi votre reconnoiſſance.

HORTENSE *à part.*

iel changement !

ALBERT.

Plaît-il ? Vous murmurez, je penſe.

HORTENSE.

i, mon pere, excuſez, ſi ſur un pareil choix
on reſpect ſe dément pour la premiere fois.
)tre bonté pour moi ſi ſouvent éprouvée
ins le fonds de mon cœur ſera toujours gravée :
ais permettez qu'ici ce cœur épouvanté
pelle à ſon ſecours cette même bonté ;

Et que dans un péril dont frémit ma conſtance,
J'arme votre amitié contre votre puiſſance.

ALBERT.

Ouais !

HORTENSE.

Si c'étoit à moi de me donner des loix,
A vivre auprès de vous je bornerois mon choix;
Mais ſi vous enviez ce prix à ma tendreſſe,
Daignez au moins, daignez confier ma jeuneſſe
A la loi d'un époux dont j'aime les liens,
Et dont l'âge & l'humeur ſoient conformes aux miens

ALBERT.

Erreur. Un bon eſprit jamais ne ſe hazarde
De donner la jeuneſſe à la jeuneſſe en garde:
C'eſt ce qui doit ſur-tout être conſidéré.
Le monde eſt un chemin d'abymes entouré;
Et lorſqu'en ce chemin, où le plus ferme héſite,
Un fou de ſon ſemblable entreprend la conduite,
Chacun de-çà, de-là, guidé ſans ſçavoir où,
Court riſque à tout moment de ſe rompre le cou.

HORTENSE.

Hé quoi ? De ce deſſein rien ne peut vous diſtraire ?
Je ne vous parle point de m'unir à Valere:
Mais vous-même en ce jour, du moins ſi je l'en croi,
Vous avez à ſes vœux engagé votre foi;
Et l'eſpérance enfin que cet aveu lui donne . . .

ALBERT.

L'eſpérance ? Ah vraiment vous me la baillez bonne,

Et vous me parlez là d'un plaisant étourneau.
Ah ! parbleu, s'il prétend dans son petit cerveau
Ne se perpétuer que par cet hymenée,
Il court fort grand hazard de mourir sans lignée.
Enfin, il faut tenir ce qu'on promet aux gens ;
Pamphile est mon ami depuis plus de trente ans,
Et pour le couper court, en un mot comme en douze,
Il faut absolument qu'un de nous deux l'épouse.
Je ne sçaurois pas, moi, l'épouser, bonnement.
Ergò.... Vous m'entendez : tréve de compliment.

HORTENSE *à part.*

Ciel ! d'un si rude coup allons parer l'atteinte ;
Et courons de ce pas en avertir Jacinte.

SCENE V.

ALBERT *seul.*

Chose étrange de voir le peu d'entendement,
Qui chez les jeunes gens régne présentement !
Pour moi, je ne vois point de plus sotte foiblesse,
Que cet entêtement qu'on a pour la jeunesse ;
Et si j'en étois cru, ce caprice maudit
Par un édit exprès se verroit interdit.
Car enfin le bon sens en toute autre pratique
S'oppose clairement à cette politique.

Plus un malade eſt foible, imbécile, mal ſain,
Et plus il a beſoin d'un ſage médecin.
Plus un cheval eſt neuf, ombrageux, indocile :
Plus la main qui le guide a beſoin d'être habile,
Tout le monde en convient ; & pour comparaiſon,
Plus une fille eſt jeune & foible de raiſon,
Plus celui que l'Hymen pour maître lui diſpenſe,
Doit avoir, ſelon moi, d'âge & d'expérience.
Ma foi, c'eſt un abus ; & je voudrois pour moi,
Que de même qu'on fait par une antique loi
Produire aux chevaliers leurs preuves de nobleſſe,
On fît faire aux époux leurs preuves de vieilleſſe.

SCENE VI.

ALBERT, JACINTE.

JACINTE.

AH, Monſieur, eſt-il vrai ce qu'on m'a débité ?

ALBERT.

Quoi ?

JACINTE.

N'eſt-ce point un conte à plaiſir inventé ?

ALBERT.

Comment donc ?

JACINTE.

Seriez-vous brouillés, vous & Pamphile?

ALBERT.

Nous?

JACINTE.

Par quel crime a-t-il excité votre bile?
Quel tort vous a-t-il fait? Quel mal a-t-il commis?

ALBERT.

Lui!

JACINTE.

Vous avez toûjours été si bons amis.

ALBERT.

Qu'est-ce à dire? Parbleu, nous le sommes encore;
Et s'il m'a fait du tort, c'est un point que j'ignore.

JACINTE.

Tout de bon?

ALBERT.

Tout de bon. Sur quel vain fondement...

JACINTE.

Vous n'êtes point brouillés ensemble assûrément?

ALBERT.

Non; encore un coup, non: diantre! je suis croyable.
Faut-il pour l'affirmer que je me donne au diable?

JACINTE.

Ah! tant mieux. Par ma foi, j'en ai la joie au cœur:
J'ai toujours bien jugé que c'étoit une erreur;

Et je ne voyois point d'apparence assez forte,
Que vous lui vouluſſiez faire un tour de la ſorte.

ALBERT.

Et quel eſt donc ce tour dont on veut m'accuſer?

JACINTE.

On dit, voyez un peu comme on aime à jaſer,
On dit que vous voulez, contre toute apparence...

ALBERT.

Eh bien?

JACINTE.

Le marier à votre fille Hortenſe.

ALBERT.

Aſſûrément. Que diantre eſt-ce qu'on trouve-là?

JACINTE.

Comment? Vous ſongeriez en effet à cela!

ALBERT.

Pourquoi non?

JACINTE.

Vous auriez réſolu dans votre ame
De lui donner demain votre fille pour femme?

ALBERT.

Demain. Je l'ai promis; ce n'eſt point un ſecret.

JACINTE.

Le pauvre homme! Ah, Monſieur, qu'eſt-ce qu'il vou

ALBERT.

Comment donc ? Mais vraiment l'équivoque eſt gentille.
Je ſuis ſon ennemi de lui donner ma fille !

JACINTE.

Sans doute. N'eſt-ce pas, s'il faut parler ſans fard,
Vouloir couper la gorge à ce pauvre vieillard ?
Avez-vous oublié ce joli trait d'hiſtoire,
Qui preſque tous les jours vous revient en mémoire,
Et dont vous nous avez tant de fois endormis,
D'un Grec, qui, pour punir un de ſes ennemis,
Ayant mis vainement toute choſe en uſage,
A la fin lui donna ſa fille en mariage ?

ALBERT.

Nom... Effectivement... A dire vérité,
Leur âge peut avoir quelque diſparité :
Mais l'inconvénient de cette différence
Tombera beaucoup moins ſur lui, que ſur Hortenſe.

JACINTE.

Au contraire, Monſieur, elle ne riſque rien :
C'eſt un bonheur pour elle, un sûr & vrai moyen
De lui faire trouver une ſource féconde
De divertiſſemens les plus jolis du monde.
Pour un pareil nœud vous euſſiez préféré
Quelque jeune homme aimable & qui fût à ſon gré,
Quelque amant diſtingué, par exemple Valere,
Elle ſe borneroit à l'aimer, à lui plaire,

Ne vivroit que pour lui, ne voudroit voir que lui,
A tout autre plaiſir trouveroit de l'ennui,
Dans les pleurs loin de lui vivroit enſévelie :
Rien n'eſt plus languiſſant qu'une ſemblable vie.
Mais, en lui choiſiſſant, comme vous avez fait,
Un époux ſuranné, haïſſable, mal fait,
Ce ne ſeront que jeux, bals, cadeaux, ſérénades,
Viſites, paſſetemps, entretiens, promenades.
Tout ce qu'on voit ici de jeunes gens galans
Se feront auprès d'elle honneur de leurs talens.
Mille plaiſirs nouveaux s'offriront devant elle.
Chacun, à qui mieux mieux, y montrera ſon zéle.
L'un la régalera d'un ſuperbe cadeau,
L'autre l'entretiendra d'une fête ſur l'eau ;
Et ſi vous voulez joindre à cette centurie
Tous les revenans-bons de la galanterie,
Fleurettes, petits ſoins, billets doux, tendres vœux,
Agréables tranſports, ſoupirs reſpectueux,
Vous m'avouerez, Monſieur, que femme dans la vie,
Ne peut jouir d'un ſort plus propre à faire envie.

ALBERT.

La peſte, ce n'eſt pas ainſi que je l'entens.

JACINTE.

Mais quant à ſon époux les cas ſont différens :
Contre lui les galans armés d'antipathies
Ont ſoin de l'écarter de toutes les parties ;
Et l'on ne l'y reçoit qu'à titre d'intendant,
Pour régler le mémoire & payer le marchand.

Du reſte, nul commerce; on le fuit, on le quitte;
Comme un peſtiféré, tout le monde l'évite:
Équipages à part, lit, table, appartement,
On ne s'informe pas quel il eſt ſeulement:
Et tel qui tous les jours chez Madame voiſine,
Ne connoît pas Monſieur ſeulement à la mine;
Et venant à le voir de jour ſur l'eſcalier,
En le gracieuſant d'un ſouris cavalier,
Lui dira, mon ami, va-t-en voir, je te prie,
Si ta belle maîtreſſe eſt encore endormie.

ALBERT.

Diable! Je ſerois donc à ce compte un vrai fat,
Si j'allois pour l'hymen troquer mon célibat.

JACINTE.

Je ne dis pas cela, Monſieur, le ciel m'en garde;
C'eſt Pamphile, & non vous, que ce diſcours regarde.

ALBERT.

Pamphile? Et, palſambleu, de quel droit aujourd'hui
Suis-je d'un pareil ſort exemt plutôt que lui?

JACINTE.

Je ne ſçais: mais pourtant l'affaire eſt différente.
Pamphile a cinquante ans.

ALBERT.

Morbleu, j'en ai ſoixante.

JACINTE.

La barbe lui blanchit.

ALBERT.

J'ai les cheveux tout gris.

JACINTE.

Il a mauvaise mine.

ALBERT.

Et suis-je un Adonis ?

JACINTE.

Son esprit déjà même est baissé d'un étage.

ALBERT.

Par ma foi, quelquefois je ne suis pas trop sage.

JACINTE.

Ecoutez, chacun peut risquer à ses dépens:
Mais si Pamphile & vous êtes si ressemblans,
Ne vous mariez point de peur de quelque esclandre.

ALBERT.

Qui moi? j'aimerois mieux cent fois me faire pendre.

JACINTE.

Lucile est fort jolie; elle en a le renom:
Mais . . .

ALBERT.

Bon, bon; c'est encore une belle guenon.

JACINTE.

Pour moi, mettant à part tout frivole hymenée,
Je voudrois de moi seul tenir ma destinée,
Vivre toujours garçon, sans souci, sans emploi,
N'avoir dans mon logis d'autre maître que moi;
Et sans désavouer mon antique sagesse,
Laisser le mariage à la folle jeunesse.

ALBERT.

Oui, c'eſt bien dit : je vois que ton ſens eſt fort bon.
Pamphile eſt un vieux fou dépourvû de raiſon.
Il reviendra tantôt ; je veux, en cas qu'il vienne,
Lui rendre ſa parole & retirer la mienne,
Et prétens, comme il faut, prêcher ce vieux badin.
Sans adieu ; je m'en vais faire un tour de jardin.

JACINTE *ſeule.*

Allons de ce ſuccès informer ma maîtreſſe.
Voici l'heure à peu près où, ſelon ſa promeſſe,
Lucile & ſon amant doivent ſe rendre ici ;
Et c'eſt encor ſur nous que roulera ceci.
Quelle folie à moi de prendre tant de peine !
Mais le ciel m'a fait naître avec une ame humaine ;
Et ſur le fait d'amour la plus prude aujourd'hui
S'intrigue volontiers pour elle, ou pour autrui.

Fin du ſecond Acte.

ACTE III.

SCENE PREMIERE.

LUCILE, JACINTE.

LUCILE.

OUI, je ſçais le péril où j'étois expoſée.
Mon pere à cet hymen m'a déjà diſpoſée;
Et c'eſt de ſon aveu que je me rends chez vous,
Où je dois voir, dit-il, ce précieux époux.
Se peut-il que tes ſoins m'en aient débarraſſée,
Et qu'en ſi peu de tems il change de penſée?

JACINTE.

Oui. Tout va comme il faut; & depuis un moment
Le bon homme vous hait aſſez honnêtement:
Mais comme ſon humeur eſt fort ambulatoire,
Ne perdez point de tems, ſi vous me voulez croire.

Votre amant va venir, tirez-le d'embarras :
Dites-lui votre nom, puiſqu'il ne le ſçait pas ;
Et mettez-le en état, par un aveu ſincère,
D'agir ouvertement auprès de votre père.

LUCILE.

Je ne le mande ici que dans ce ſentiment.

JACINTE.

Pour moi, je ne ſçais pas, à parler franchement,
Comment vous avez pû, vous montrant à ſa vûe,
Soûtenir avec lui le rôle d'inconnue.
C'eſt, à mon ſentiment, un métier fort ſcabreux,
Que celui d'éluder un jeune-homme amoureux,
Et pour avoir conduit juſques-là les affaires,
Vous êtes bien habile, ou bien il ne l'eſt gueres.

LUCILE.

S'il faut ſur ce ſujet te faire un franc aveu,
Nous avons fait tous deux comme l'on fait au jeu.
Chacun ſur ſon adreſſe également ſe fie,
Et le hazard enfin décide la partie.
Il a pour me ſurprendre employé tous ſes ſoins :
Moi, pour m'en garantir, je n'en ai pas pris moins
Et la concluſion, c'eſt que ma prévoyance
A joué de bonheur plus que ſa vigilance.
Mais le voici lui-même.

SCENE II.

DAMIS, LUCILE, JACINTE.

DAMIS.

ENFIN il m'eſt permis,
Madame, de connoître....

LUCILE.

Ecoutez-moi, Damis.
Toi, Jacinte, prend ſoin que perſonne ne vienne.
Enfin, Damis, il faut vous délivrer de peine :
Il eſt tems de finir, & de vous révéler
Un ſecret que j'ai cru qu'il falloit vous celer.
Vous le ſçavez, Damis : l'aventure imprévûe,
Qui la premiere fois vous offrit à ma vûe,
Ne permit pas d'abord au trouble de mes ſens
De pouvoir vous cacher mes feux reconnoiſſans ;
Et l'amour profitant du trouble de mon ame,
Ecrivit dans mes yeux ſon triomphe & ma flamme.
Votre amour en conçut un augure flatteur :
Mais en vous découvrant une ſi prompte ardeur,
C'eût été trop riſquer de vous faire connoître
Celle en qui vos regards l'avoient ſi-tôt fait naître,
Avant que de ſçavoir ſi l'ardeur de vos feux
Méritoit de ma part de ſemblables aveux.

Ainſi, pour éprouver votre perſévérance,
Je vous ai dû cacher mon nom & ma naiſſance.
Je voulois m'aſſurer du fond de votre cœur :
Mes ſoins ont réuſſi, je connois votre ardeur :
Il eſt tems à mon tour de me faire connoître.
Damis, apprenez donc...

JACINTE.

Tout eſt perdu. Mon maître
Albert vient ſur mes pas.

LUCILE.

O Ciel ! Que ferons-nous?

DAMIS.

Le cruel contretems !

JACINTE.

Vîte, ſéparez-vous.
Je l'entens, ſuivez-moi dans la chambre prochaine :
J'aurai ſoin d'empêcher qu'on ne vous y ſurprenne.

SCENE III.

ALBERT, LUCILE, JACINTE.

ALBERT.

BON jour, la belle enfant. C'eſt vous, comme je c
Qu'on appelle Lucile, eſt-ce pas ?

LUCILE.

Oui : c'eſt moi,

ALBERT.

J'en ai, ſur ma parole, une joie infinie,
Sans compliment. Je viens vous tenir compagnie.
Ma fille tout-à-l'heure eſt allée au Palais,
Pour acheter, je crois, quelques colifichets ;
Et ne ſçachant que faire en toute la journée,
Je vous fais un préſent de mon après-dînée.

LUCILE.

Je venois voir Hortenſe, & c'eſt le ſeul ſujet...

ALBERT *ſouriant.*

Ha, vous ne veniez pas pour elle tout-à-fait.

LUCILE *à Jacinte.*

Que veut-il dire ?

ALBERT.

On eſt éclairci du myſtère,
Baſte, je ſçais ici ce que vous venez faire.

LUCILE.

Comment donc?

ALBERT.

Et je ſuis d'avis à ce propos,
Puiſque vous y voilà, de vous dire deux mots.
Entrons dans cette chambre, elle eſt plus ſolitaire;
Et nous y parlerons plus sûrement d'affaire.

LUCILE *à Jacinte.*

Serions-nous découverts?

ALBERT.

Entrons ſans différer.

JACINTE.

La maîtreſſe a la clef; vous ne ſçauriez entrer.

LUCILE.

D'ailleurs je dois ſortir pour affaire qui preſſe.

ALBERT.

Eh, puiſqu'il eſt ainſi, vous êtes la maîtreſſe.
Je veux bien vous ſévrer d'un petit déplaiſir;
Et j'en entretiendrai votre pere à loiſir.

LUCILE.

Mon pere?

ALBERT.

Oui, j'aime mieux que ce ſoit par ma bouche,
Qu'il apprenne un ſecret qui d'aſſez près le touche.

LUCILE.

O Ciel ! Et quel eſt donc ce ſecret, s'il vous plaît ?

ALBERT.

Une choſe où tous deux vous avez intérêt.

LUCILE.

Mais encor ?

ALBERT.

Vous voulez que je vous en inſtruiſe ?

LUCILE.

De votre honnêteté j'attens cette franchiſe.

ALBERT.

Soit. Je vous dirai donc ſans affectation,
Que je n'ai vers l'Hymen nulle propenſion ;
Que de ma liberté j'ai l'ame un peu jalouſe,
Et qu'ailleurs vous pouvez chercher qui vous épouſe.

JACINTE.

Ah, je reſpire enfin.

LUCILE.

C'eſt donc-là ce ſecret
Dont vous faiſiez . . .

ALBERT.

Ma foi, j'en ai bien du regret.
Je ſçais que votre pere en ce lieu vous envoie,
Ainſi qu'il m'a promis, afin que je vous voie ;

Et

t ſans doute, charmé d'une telle union,
a ſçu vous flatter de ma poſſeſſion :
ais j'ai depuis tantôt changé de fantaiſie.
ous ſçavez qu'il n'eſt rien de ſtable dans la vie ;
t quelque eſpoir enfin qui vous puiſſe amorcer,
ous me ferez plaiſir de ne me point preſſer.

JACINTE.

a déclaration eſt de fort bonne grace.

LUCILE.

c'eſt là ſeulement ce qui vous embarraſſe,
ous n'avez nul ſujet de vous inquiéter :
erſonne n'a deſſein de vous violenter ;
t la complexion que le Ciel m'a donnée,
ous met fort à couvert d'un pareil hymenée.
'eſt un point qu'il eſt bon de vous dire en paſſant.

ALBERT.

h, ah ! Vous le prenez ſur un ton fort plaiſant :
ſemble à vous oüir, que notre mariage
e dépend que de vous & de votre ſuffrage :
çavez-vous bien morbleu, qu'avec votre air hautain,
puis vous épouſer, ſi je veux, dès demain ?

LUCILE.

ès demain ?

ALBERT.

Dès ce ſoir, ſi j'en avois envie.

LUCILE.

a propoſition me paroît bien hardie.

ALBERT.

Bien hardie? Ah parbleu nous allons voir cela;
Et puiſque vous pouſſez la choſe juſques-là,
Que cinquante lutins m'étrillent en perſonne,
Si je ne vous épouſe avant que minuit ſonne.

LUCILE *riant.*

Vous m'épouſerez donc? C'eſt un fait aſſûré.

ALBERT.

Oui, par la têtebleu, je vous épouſerai.

LUCILE.

Si vous n'avez jamais de fortune meilleure,
Vous riſquez de paſſer de fort mauvais quarts d'heure.

ALBERT.

Tout coup vaille; avec moi, l'affaire étant ainſi,
Vous aurez diablement de tablature auſſi.

LUCILE.

Pour peu que vous aimiez les coquettes outrées,
J'en aurai bien-tôt pris toutes les ſimagrées.

ALBERT.

Si les maris jaloux ont de quoi vous flatter,
Vous aurez avec moi lieu de vous contenter.

JACINTE.

Voilà pour une noce un fort joli prélude.

LUCILE.

A vous déſeſpérer je mettrai mon étude.
Je deviendrai bizarre.

ALBERT.

Et moi ſombre & grondeur.

LUCILE.

docile.

ALBERT.

Brutal.

LUCILE.

Querelleuſe.

ALBERT.

Plaideur.

LUCILE.

nfin je vous répons qu'après cette alliance,
ous aurez grand beſoin de votre patience.

ALBERT.

je vous jure auſſi que vous aurez bientôt
atiere d'exercer la vôtre comme il faut.

LUCILE.

ſuffit. La diſpute un peu loin nous emporte,
je vois à la fin qu'il eſt tems que je ſorte.
dieu. Dorénavant je prendrai mieux mon tems,
our ne vous plus trouver quand je viendrai céans.
cinte?

JACINTE *bas.*

Laiſſez faire.

SCENE IV.

ALBERT, JACINTE.

ALBERT.

AH parbleu, ma mignone,
Votre petite langue en argumens foisonne :
Mais devant qu'il soit peu, je sçaurai vous montrer
Que l'on ne gagne rien à me contrequarrer,
Et je vous ferai voir après le mariage . . .

JACINTE.

Vous n'aurez pas grand' peine à finir cet ouvrage :
Car vous êtes déjà convenus de vos faits.

ALBERT.

Elle en sera la dupe, & je te le promets.

JACINTE.

Ah, Monsieur, je vois bien ce qui la rend si fiere,
Et l'intérêt qu'elle a de vous rompre en visiére.
Car vous avez bien vû comme elle vous poussoit,
Et de quel diable d'air elle vous relançoit.
Quelque jeune blondin lui donne dans la vûe
Sans doute, & . . .

ALBERT.

Tu le crois ?

JACINTE.

Oh ! j'en suis convaincue,

ous dis-je ; & quoiqu'au fond vous n'en connoiſſiez rien ;
n'eſt pas ſi caché qu'on ne le trouvât bien.

ALBERT.

ant mieux morbleu, ma joie en deviendra plus grande,
à bien faire enrager, eſt ce que je demande ;
plus pour cet amant ſon cœur ſe ſent brûler,
us mon hymen aura de quoi la déſoler.

JACINTE.

om. La choſe ſera, Monſieur, bien difficile.

ALBERT.

omment ?

JACINTE.

C'eſt que ſon pere eſt un vieux imbécile,
ui s'entête toûjours que ſa fille a raiſon,
qui s'en laiſſe en tout mener comme un oiſon.
us ne croiriez jamais juſqu'où va ſa manie,
l'aſcendant qu'elle a ſur ce pauvre génie :
s'il faut qu'une fois uſant de ſon crédit,
e ait pû contre vous lui prévenir l'eſprit,
ute la ville en corps ne ſeroit pas capable
faire revenir cet eſſor intraitable.

ALBERT.

vieux fou !

JACINTE.

Quant à moi, pour fuir tout embarras,
ois ſans dire mot, le trouver de ce pas ;
devant qu'elle pût faire ſes diligences,
prendrois avec lui toutes mes aſſûrances.

ALBERT.

Il m'a donné parole.

JACINTE.

Eh, tout cela n'eſt rien.
Une ſimple parole eſt un méchant lien ;
Chacun ſe pique aſſez d'être droit & ſincére :
Mais ne vous y fiez que pardevant Notaire.
Si l'on pouvoit fourber avec impunité,
Nous ne verrions pas tant de gens de probité.

ALBERT.

Ce diſcours me plaît fort, & ta raiſon eſt bonne.
Je m'en vais de ce pas lui parler en perſonne.

JACINTE.

Attendez : ſçavez-vous en quel endroit il eſt ?

ALBERT.

Quoi, n'eſt-il pas chez lui ?

JACINTE.

Nenni pas, s'il vous plaît.
Il eſt allé paſſer ſa ſoirée à Vincenne.

ALBERT.

Qui te l'a dit ?

JACINTE.

Sa fille. Il a cette ſemaine
Acquis en cet endroit, comme elle m'a conté,
Une maiſon des champs pour paſſer ſon été.

ALBERT.

Ces vieillards ſont toûjours pleins de la bagatelle ;
Et cette maiſon-là, dans quel endroit eſt-elle ?

JACINTE.

Je ſçais : mais on peut vous l'apprendre aiſément.

ALBERT.

M'en vais le chercher ſans y perdre un moment.

JACINTE.

Ez donc. Je vous vois en ces lieux avec peine.

Seule.

Us en voilà défaits. Tandis qu'il ſe promene,
Ttons en liberté notre amoureux tranſi.

SCENE V.

JACINTE, DAMIS,

JACINTE.

ORTEZ, beau priſonnier, nous ſommes ſeuls ici :
Tre vieux importun ne peut plus nous ſurprendre.
S avez bien perdu, de ne pouvoir entendre
Ime votre maîtreſſe a ſçu lui repartir ;
T s'en débarraſſer, elle vient de ſortir :
'en vais la chercher, & je vous la ramene.

SCENE VI.

DAMIS *seul.*

DAMIS *seul.*

GRACE au Ciel, je me vois hors de peine :
Mon cœur d'un faux espoir ne s'est point prévenu,
Et ce que j'aime enfin ne m'est plus inconnu.
L'éclat de ses vertus, cet air noble & modeste
M'étoient de sa naissance un gage manifeste ;
Et ce qu'ici je vois, ne fait que confirmer
Le premier jugement que j'en ai sçu former.
Oui, je me suis enquis d'Albert, de sa famille.
Suivant ce qu'on m'a dit, je vois qu'elle est sa fille :
Employons tous nos soins & tout notre pouvoir,
Pour lui faire agréer mes feux & mon espoir ;
Et cherchons des amis, dont le zèle sincere
Me puisse ménager une faveur si chere.

SCENE VII.

PAMPHILE, DAMIS.

PAMPHILE *à un Laquais.*

Il suffit. Je l'attens. Mais qui vois-je en ce lieu ?
N'est-ce pas là Damis ?

DAMIS.

Je vois Pamphile. O Dieu !

PAMPHILE.

Que vient-il faire ici ?

DAMIS.

Que pourrai-je lui dire ?

PAMPHILE.

Je veux tout doucement tâcher de m'en instruire.
Bon jour, Seigneur Damis : qui vous croyoit ici ?
Avez-vous quelque accès dans cette maison-ci ?

DAMIS.

Non pas beaucoup. Mais vous, selon toute apparence,
Vous êtes en pays ici de connoissance.

PAMPHILE.

Oui, je connois Albert, & crois sans vanité
Qu'au rang de mes amis il peut être compté.

DAMIS.

Il est de vos amis, dites-vous ?

PAMPHILE.

Je m'en flate.
L'amitié qui nous lie, eſt d'aſſez vieille date;
Et j'oſe préſumer, ſans me faire valoir,
Que j'ai ſur ſon eſprit quelque peu de pouvoir.
Avez-vous près de lui beſoin de mon ſervice ?
Je m'offre de bon cœur à vous y rendre office.

DAMIS,

J'accepte avec plaiſir ce généreux ſecours.

PAMPHILE.

Hé bien, Seigneur Damis, comment vont vos amours?
Je ne vous ai point vû depuis pluſieurs ſemaines:
Mais nonobſtant cela, je ſçais de vos fredaines.
L'inconnue: hé ? Comment en êtes-vous traité?
Combien pour la fléchir vous en a-t il coûté ?
Pour moi, je ſuis charmé de vos bonnes fortunes,
Et jamais chevalier n'en eut de moins communes.
Ma foi, Seigneur Damis, plaiſanterie à part,
Votre honneur en ceci court un peu de hazard.
Je ſuis de vos amis; & défunt votre pere
M'étoit joint, comme on ſçait, d'une amitié fort
Et je crois, comme tel, vous devoir librement
Découvrir là-deſſus mon petit ſentiment.
N'êtes-vous pas honteux, étant ce que vous êtes,
De jouer, dites-moi, le rôle que vous faites?
De vous précipiter dans les filets dorés
D'une je ne ſçais qui, que vous idolâtrez:

Qui vous a tout d'un coup donné dans la viſiére ;
Et qui probablement n'eſt qu'une aventuriére,
Qui tirera de vous tout ce qu'elle pourra,
Et qui par un beau jour enfin diſparoîtra.

DAMIS.

Quelque déſobligeant que ſoit un tel langage,
D'un ami prévenu j'excuſe cet ouvrage.
Mais ſi cette beauté que vous déshonorez,
N'avoit aucun des traits dont vous la figurez:
Si l'eſprit, la vertu, l'exacte retenue,
Relevoit de ſon ſang la nobleſſe connue,
Que deviendroit alors votre aveugle courroux?
Et quels nouveaux conſeils recevrois je de vous?

PAMPHILE.

La choſe étant ainſi, ce ſeroit un miracle ;
Et bien loin qu'à vos feux je fiſſe aucun obſtacle,
Je ſerois le premier à les favoriſer,
Et vous exciterois moi-même à l'épouſer.

DAMIS.

Ecoutez. Il eſt tems de rompre le ſilence :
Oui, je connois enfin ſon rang & ſa naiſſance.
Ce n'eſt plus un myſtere ; & ce que j'en ai ſçu,
Ne dément point l'eſpoir que j'en avois conçu.
Mais comme elle eſt ſoumiſe aux volontés d'un pere
C'eſt de lui que dépend le bonheur que j'eſpere.
J'ai beſoin d'un ami qui ſur lui puiſſe agir :
Il me faut un ſecond, voulez-vous m'en ſervir?

PAMPHILE.

Oui : mais il faut d'abord voir ſi la Demoiſelle
Eſt digne du deſſein que vous formez pour elle...

DAMIS.

Vous n'en douterez plus quand vous ſçaurez qui c'eſt;
Elle eſt fille d'Albert.

PAMPHILE.

Hem ? De qui, s'il vous plaît ?

DAMIS.

D'Albert.

PAMPHILE.

Quoi ? Du patron de céans ?

DAMIS.

De lui-même,

PAMPHILE *à part.*

Vertubleu !

DAMIS.

Vous voyez...

PAMPHILE *à part.*

Quelle ſurpriſe extrême !

DAMIS.

Je vous l'avois bien dit, que votre vain ſoupçon
Seroit bientôt détruit, quand vous ſçauriez ſon nom.

PAMPHILE *à part.*

Il faut nous délivrer de ce petit compere.

DAMIS.

Quoi, vous rêvez !

PAMPHILE.

Moi? Point. Je ſonge à votre affaire,
Et je trouve, entre nous, le tour des plus adroits...

DAMIS.

Comment donc ?

PAMPHILE.

Ménager deux amans à la fois,
De chacun tour-à-tour être galantiſée...
Elle a peur d'en manquer, la petite ruſée.

DAMIS.

Ciel!

PAMPHILE.

Au moins, ce n'eſt pas pour vous en dégoûter.
Vous l'aimez; dans la vie il faut ſe contenter:
Mais je ne ſçais pas trop comment certain Valere
Pourra s'accommoder de toute cette affaire.

DAMIS.

Ciel, que me dites-vous! Parlez plus clairement.

PAMPHILE.

Que diable! D'où vous vient ce grand étonnement?
Je ne trouve rien là qui doive vous ſurprendre.
Si vous la connoiſſiez, on a dû vous apprendre
Que ce Valere en eſt le galant déclaré,
Et qu'il vit avec elle en amant préféré.

Il la voit à toute heure : en un mot, elle-même
Ne fait point de façon d'avouer qu'elle l'aime.
Par-tout ils ſont connus ſur le pied que je dis.

DAMIS.

Juſtes Cieux ! Tous mes ſens demeurent interdits.
Ah, malgré mon amour, je l'oublirois ſans peine,
Si de cette noirceur la preuve étoit certaine :
Mais vos diſcours ont trop de quoi me tourmenter,
Pour me priver ſi-tôt du bonheur d'en douter.

PAMPHILE.

Lui-même il pourroit bien vous éclaircir la choſe,
Et... Mais il vient à nous : vous verrez ſi j'impoſe.

SCENE VIII.

PAMPHILE, DAMIS, VALERE.

PAMPHILE.

BON jour, Seigneur Valere, en quel état vos feux?

VALERE.

Vous voyez un amant au comble de ſes vœux.
Albert conſent enfin au bonheur où j'aſpire ;
Et ſa fille a tantôt pris ſoin de m'en inſtruire.

PAMPHILE *regardant Damis.*

Hé?

VALERE.

Mais ce qui me donne un plaiſir ſans égal,
C'eſt ce qu'elle m'écrit touchant certain rival,
Certain fou, qui s'étoit aviſé d'y prétendre,

DAMIS *à part.*

Qu'entens-je ?

PAMPHILE.

Et ce fou-là, vous dit-elle qui c'eſt?

VALERE.

Non : mais à le ſçavoir j'ai fort peu d'intérêt.
Ses lettres, ſes ſermens, ſa promeſſe donnée,
L'amour qui nous unit depuis près d'une année,
Cette allégreſſe enfin que répand dans ſon cœur
Cette heureuſe union qui fixe mon bonheur ;
Tout cela me fait voir avec trop d'évidence,
Que ma félicité n'eſt plus en concurrence.

DAMIS.

O Ciel !

PAMPHILE *à Damis.*

Qu'en dites-vous ?

DAMIS.

A ce que je puis voir,
Monſieur, l'hymen s'apprête à combler votre eſpoir;
Votre fortune eſt grande, il faut qu'on le confeſſe,
Et dans vos bons ſuccès mon ame s'intéreſſe.

VALERE.

J'ignore quel ſujet vous fait y prendre part ;
Et ſi vous m'en vouliez informer par hazar ,

Je verrois de quel prix je devrois reconnoître
La bonne volonté que vous faites paroître.

DAMIS.

Ce détail en ce lieu seroit hors de saison.
Je pourrai quelque jour vous en rendre raison :
Mais le Seigneur Pamphile est homme bon & sage ;
Et vous en voudrez bien croire son témoignage.
Il peut en attendant vous informer du fait.
Jusqu'au revoir, Monsieur, je suis votre valet.

PAMPHILE *à part.*

Bon; le voilà parti, l'autre ne tiendra guére.

SCENE IX.

PAMPHILE, VALERE.

VALERE.

QUE me veut-il donc dire? Et quel est ce mystere?
Je voudrois bien scavoir par quels motifs secrets
Ce galant homme embrasse ici mes intérêts.

PAMPHILE.

Ma foi, je ne sçais pas. Mais ne vous en déplaise,
Il a quelque raison de n'être pas bien aise ;
Et, soit dit entre nous, Hortense à son égard
Me paroît en user d'un air un peu gaillard.

VALERE.

uoi?

PAMPHILE.

Je ſçais qu'entre vous la différence eſt forte ;
ous valez mieux que lui, j'en conviens : mais n'importe,
lle a tort, ſelon moi, d'avoir juſqu'aujourd'hui
ait ſemblant de l'aimer, pour ſe moquer de lui.

VALERE.

u'entendez-vous par-là, de grace ? Et quel indice
ous peut . . .

PAMPHILE.

Au bout du compte, il faut rendre juſtice ;
orſqu'elle lui donna les premiers rendez-vous,
n'avoit oui parler ni d'elle, ni de vous.
es ſermens ont ſuivi, les lettres ſont venues,
iſcours paſſionnés, promeſſes ingénues :
ui diable comme lui n'eût gobé l'hameçon ?
eut-être direz-vous, qu'elle avoit ſa raiſon ;
t ſans doute craignant qu'à la fin quelque orage
e vînt troubler l'eſpoir de votre mariage,
lle vouloit avoir un époux tout trouvé,
our ne pas tout-à-fait reſter ſur le pavé.
e tels ſoins volontiers jeune fille s'occupe :
ais le pauvre garçon n'en eſt pas moins la dupe ;
t vous n'aimeriez pas, je crois, non plus que lui,
battre les buiſſons pour le profit d'autrui.

VALERE.

Quel eſt donc ce diſcours? Ciel! ſeroit-il poſſible?
Hortenſe ſe porter à cet excès horrible?
Trahir... Mais achevez. Quelle conviction,
Quels garans avez-vous d'une telle action?

PAMPHILE.

Moi? Tout ce que j'en ſçais, c'eſt par la voix publique
Et je prens peu de part à ſemblable chronique.
Après tout, que ſçait on? C'eſt peut-être un faux bruit
Voyez, vous en ſerez par d'autres mieux inſtruit.
Si vous étiez moins prompts, vous & l'autre jeune-h
Il pourroit en détail...

VALERE.

Comme eſt-ce qu'on le nomme?

PAMPHILE.

Damis.

VALERE.

Et ſon logis?

PAMPHILE.

Vers le Palais Royal.

VALERE.

Allons: le plus court eſt de chercher ce rival.
J'y vais; non pour lui faire aucune violence:
C'eſt d'elle & non de lui que j ai reçu l'offenſe.
Mai je veux éclaircir le trouble où je me voi;
Et ſi je puis prouver ſon manquement de foi,
Le ſeul reſſentiment que demande ma gloire,
C'eſt le juſte mépris d'une action ſi noire.

SCENE X.

PAMPHILE *seul.*

VOILA, grace au destin, l'un & l'autre écarté,
Et le champ de bataille enfin nous est resté.
Ma foi le trait est bon. Tudieu ! notre future,
Comme vous galoppez la petite aventure.
Ah ! devant qu'il soit peu, vous changerez de ton,
J'y veillerai de près, & je vous en répon.
Allons faire deux tours en attendant son pere :
Comme je le connois d'humeur brusque & légere,
Je ne suis pas fâché d'avoir ce conte en main ;
Et je veux m'en servir pour hâter mon dessein,
Pour lui faire valoir l'hymen que je veux faire,
Et le porter lui-même à presser cette affaire.

Fin du troisiéme Acte.

ACTE IV.

SCENE PREMIERE.

LUCILE *seule.*

DAMIS ne paroît point. C'eſt en vain que j'attens.
A quoi dois-je imputer ce nouveau contretems ?
Quel aſtre, quel deſtin à mes deſirs contraire
Vient encor traverſer l'aveu que je veux faire ?
L'éloignement d'Albert m'eſt à peine annoncé :
Je reviens, & Damis lui-même eſt éclipſé.
Pour moi, c'eſt un abyme où ma raiſon s'égare ;
Et plus j'approfondis cet énigme bizarre,
Moins j'en puis déméler le ſens myſtérieux.
Mais Hortenſe paroît.

SCENE II.

ORTENSE, LUCILE.

HORTENSE.

HÉ quoi, ſeule en ces lieux !

LUCILE.

ui, je crois que le ſort que mon amour irrite,
ttache à renverſer tout ce que je médite.
amis m'eſt inviſible ; & mon étonnement,
eſt que Jacinte ſort de mon appartement,
m'en a fait partir en toute diligence,
ſant qu'il m'attendoit avec impatience.

HORTENSE.

le vous a dit juſte, & l'on n'en peut douter :
t homme eſt prompt ſans doute à s'impatienter ;

LUCILE.

départ, il eſt vrai, me donne un peu de crainte,
pour me raſſûrer je voudrois voir Jacinte.

HORTENSE.

viens en arrivant de la trouver là-bas.
n homme lui parloit que je ne connois pas :
le ne peut tarder. Mais cependant, Lucile,
r cet amant ſi cher êtes-vous bien tranquille ?
foi, ſes ſentimens vous ſont-ils bien connus ?

LUCILE.

Ah, je n'ai, grace au Ciel, nul ſouci là-deſſus.

HORTENSE.

Je le croi. Mais pourtant cette ardeur ralentie,
Ces rendez-vous manqués, cette bruſque ſortie
D'un homme qui d'abord s'enfuit comme un éclai
Tout cela ſent un peu ſon amant du bel air;
Et ſans vous offenſer, toute cette aventure
Ni pour vous, ni pour lui, n'eſt pas un bon augure.

LUCILE.

Ah, n'appréhendez rien ni pour lui, ni pour moi.
Je connois trop Damis pour ſoupçonner ſa foi.
Plût au Ciel, pour guérir une erreur qui le bleſſe,
Que vous euſſiez pû voir juſqu'où va ſa tendreſſe,
Les ſoins reſpectueux, les nobles ſentimens,
Dont il m'a ſçu prouver la foi de ſes ſermens.
Non, toutes les couleurs que le diſcours emploie,
Sont peu pour exprimer mon bonheur & ma joie;
Et ſi j'ai quelque bien pour vous à deſirer,
C'eſt d'avoir un amant qu'on pût lui comparer.

HORTENSE.

Ce deſir généreux marque une ame obligeante;
Et, comme je le dois, j'en ſuis reconnoiſſante:
Mais le ſort a déja prévenu vos ſouhaits.
L'amour n'a pas ſur vous épuiſé ſes bienfaits:
Celui qui de ſa main forma pour moi des chaînes,
Pourroit plaire ſans doute à des ames plus vaines;

Si je fais pour vous quelques vœux aujourd'hui,
C'est d'avoir un amant qui soit fait comme lui.

LUCILE.

Jacinte vient à nous.

SCENE III.

HORTENSE, LUCILE, JACINTE.

LUCILE.

AH! ma pauvre Jacinte,
Conçois-tu la frayeur dont mon ame est atteinte?
Sais-tu bien que Damis est parti sans me voir?

JACINTE.

Un de ses gens là-bas je viens de le sçavoir;
Et j'ai voulu d'abord en pénétrer la cause.

LUCILE.

Et bien?

JACINTE.

Je n'en ai pû tirer la moindre chose.

LUCILE.

T'a laissé du moins une lettre?

JACINTE.

A peu près.

LUCILE.

Ah, je sçavois fort bien....

JACINTE.

Et le moment d'après

Un ſecond domeſtique eſt venu me remettre
De la part de Valere une ſeconde lettre :
Ainſi vous jugerez par ce double billet,
Qui de vos deux amans tourne mieux un poulet.

HORTENSÉ.

Où ſont-ils ?

JACINTE.

Doucement. Je les ai l'un & l'autre.
Voilà votre paquet; & vous, voilà le vôtre.

HORTENSE, *ouvrant ſa Lettre.*

Ceci va vous prouver ce que je vous ai dit.

LUCILE *ouvrant la ſienne.*

Vous allez voir auſſi comme Damis m'écrit.

HORTENSE.

Dieux ! que viens-je de lire !

LUCILE.

O Ciel ! quelle ſurpriſe !

HORTENSE.

Dois-je en croire mes yeux ?

LUCILE.

Me ſerois-je méprise ?

HORTENSE *relit, haut.*

De vos yeux pour jamais je ſçaurai me bannir,
Infidéle : je romps une odieuſe chaîne,
Et j'en étoufferois juſques au ſouvenir,
S'il ne ſervoit encore à redoubler ma haine.

O Ciel ! A cet excès porter l'indignité !

LUCIL

LUCILE *relit, haut.*

Vos yeux aidés de ma foibleſſe
Avoient uſurpé la tendreſſe
D'un cœur un peu trop prompt à ſe laiſſer charmer;
Mais ce cœur aujourd'hui ne connoît plus de maître;
Et je ceſſe de vous aimer,
En commençant à vous connoître.

Inſulter à ce point à ma crédulité !
Le traître !

HORTENSE.

Hé bien, Lucile ?

LUCILE.

Hé bien, ma chere Hortenſe ?

JACINTE.

Voilà des jeunes gens en bonne intelligence.

HORTENSE.

Jacinte, que dis-tu d'un pareil changement ?

JACINTE.

Et vous, que vous en ſemble, à parler franchement ?

HORTENSE.

Mon cœur eſt pénétré d'un courroux légitime,
Je l'avoue; & tout céde au tranſport qui m'anime.

JACINTE *à Lucile.*

Et vous ?

LUCILE.

Ah, pour l'ingrat rien ne peut m'émouvoir ;
Et je fais bien ſerment de ne le jamais voir.

JACINTE.

Fort bien : mais comme il faut ſe fixer dans la vie,
Quel parti choiſira votre Philoſophie !

HORTENSE.

Celui d'une retraite, où notre foible cœur
N'aura plus à combattre un amour impoſteur.

JACINTE.

La reſſource eſt fort belle, & le parti fort ſage.
Hé croyez-moi : le quart des filles de votre âge
Qui d'un jeune impoſteur ſéduites bien ſouvent,
Ont choiſi par dépit l'aſyle du couvent,
Enragent d'avoir pris trop promptement leurs biſque
Et voudroient bien encor en eſſuyer les riſques.
Je ſçais que ces Meſſieurs en uſent librement,
Et qu'il eût mieux valu pour vous aſſurément
Ne les point honorer d'une amour ſi parfaite :
Mais puiſque la ſottiſe en eſt une fois faite
Il en faut faire une autre, & vous humaniſer
A chercher tout moyen de les déſabuſer.
Les ſottiſes d'amour, quand on les a commiſes,
Ne ſe réparent bien que par d'autres ſottiſes :
Ainſi ſans nous piquer d'un orgueil inſenſé,
Songeons à rajuſter tout ce qui s'eſt paſſé.

Le mal n'eſt pas ſi grand, à bien prendre les choſes.
Ce grand emportement doit avoir quelques cauſes;
Et quelque vraiſemblance appuyant leurs ſoupçons,
A leur courroux ſans doute a fourni des raiſons.
C'eſt ce qu'il faut ſçavoir, & de leurs vains ſcrupules,
Je m'en vais éclaircir les motifs ridicules.
Adieu : conſolez-vous, & me laiſſez agir.

HORTENSE.

Non, non : d'un tel effort j'aurois trop à rougir;
Et je dois... Elle fuit : mais quoiqu'elle oſe dire,
Je ſçaurai ſuivre un choix que la raiſon m'inſpire,
Et libre, enſevelie en un profond oubli,
Eviter les écueils dont le monde eſt rempli.
L'innocence eſt crédule, & peut, ſans faire un crime,
Être de l'artifice une fois la victime :
Mais du ſévère honneur c'eſt outrager les Loix,
Que de riſquer de l'être une ſeconde fois.

LUCILE.

Oui, fuyons un ſéjour fatal à notre gloire.
C'en eſt fait; d'un ingrat j'étouffe la mémoire :
Je ſuivrai votre exemple; & je veux dès ce jour..

SCENE IV.

ALBERT, HORTENSE, LUCILE.

ALBERT.

MAUGREBLEU du voyage, & peſte ſoit l'amour.

LUCILE *à Hortenſe.*

Je vous quitte.

ALBERT.

Ah, c'eſt vous. Que les fiévres quartaines
Puiſſent ſerrer Pamphile & ſon chien de Vincennes.

LUCILE.

Quel ſujet ? . .

ALBERT.

J'ai failli de me rompre le cou.

HORTENSE.

Vous, mon pere ? Et comment ?

ALBERT.

En cherchant ce vieux fou.
Comme nous étions près de ſortir de la ville,
Mon benêt de cocher, voulant faire l'habile,
A de trois coups de fouet, appliqués bruſquement
De mes chevaux tardifs, hâté le mouvement.

eux traîtres de rouliers venoient bride abattue,
iſant également les côtés de la rue;
t mon double coquin ſe lançant au milieu,
rencontré ſi juſte & l'un & l'autre eſſieu,
u'ils ont en s'accrochant emmené mes deux roues,
t laiſſé mon carroſſe au beau milieu des boues.

HORTENSE.

'accident...

ALBERT.

Ah parbleu, je n'y ſerai plus pris;
t ſi, paſſé demain, l'on me trouve à Paris...

HORTENSE.

uoi, vous quittez Paris?

ALBERT.

Oui, c'eſt choſe conclue:
out me déplaît ici, tout m'y choque la vûe.
e vais à la campagne établir mon ſéjour,
t demain je décampe à la pointe du jour.
l faut être, morbleu! bien fat, bien imbécille,
our vouloir habiter une maudite ville,
ù les dangers par tout vous ſuivent à foiſon,
ù ſans compter tous ceux qu'on court dans ſa maiſon.
e bruit, le mauvais air, l'ennui, les maladies,
a chute des planchers, le vol, les incendies;
ous n'oſez pour ſortir faire un pas ſans trembler,
ans riſquer qu'un bandit vous vienne quereller,
u'une tuile en tombant vous faſſe plaie ou boſſe,
u qu'un maudit roulier briſe votre carroſſe.

C'en eſt fait, j'y renonce ; & j'ai lieu de chérir
Le péril fortuné que je viens de courir,
Qui m'inſpirant l'ennui d'une vie inquiéte,
A fait naître en mon cœur l'amour de la retraite.

HORTENSE.

Loin de blâmer en vous ces juſtes mouvemens,
Nous avons toutes deux les mêmes ſentimens ;
Et le choix d'un ſéjour tranquille & ſolitaire
Eſt la ſeule faveur qui nous puiſſe être chere.

ALBERT.

Comment ? la ſolitude...

HORTENSE.

Eſt mon plus doux objet.

ALBERT.

Eſt-il poſſible ? Et vous ?

LUCILE.

C'eſt le choix que j'ai fait.

ALBERT.

Parbleu, je vous en loue, & j'en ſuis ravi d'aiſe
De voir que comme à moi ce parti-là vous plaiſe.
En effet c'eſt le ſeul, à regarder de près,
Qui puiſſe convenir à des eſprits bien faits.
On n'a point devant ſoi, quand on renonce au monde
Mille fâcheux objets dont par-tout il abonde.
On ne voit point un fat de valets eſcorté
Du mérite indigent morguer la pauvreté,

Si d'indignes Flatteurs une troupe importune
Lâchement prosternée aux pieds de la fortune,
Rendre au vice en faveur un hommage effronté,
Et vendre au plus offrant la libre vérité;
On n'a point à souffrir cent cabales cruelles,
Des ennemis cachés, les amis infidéles,
Des oisifs de la Cour les caquets médisans,
Si tous les sots discours de nos mauvais plaisans.
En un mot, loin d'ici je veux finir ma vie,
Et je vous sçais bon gré d'avoir la même envie.
Damphile doit ce soir venir ici, je croi;
Et je veux l'enrôler pour venir avec moi.

LUCILE.

De grace, obtenez-en l'aveu que je desire,
Qu'il approuve le choix du couvent où j'aspire.

ALBERT.

Du couvent?

LUCILE.

Oui, c'est-là notre soin le plus doux,
Et ce que toutes deux nous espérons de vous.

ALBERT.

Quoi? l'amour du couvent est donc l'unique cause...

LUCILE.

Sans doute: comment donc entendez-vous la chose?

ALBERT.

J'entens que nous serons mariés cette nuit,
Que demain, du matin, nous partirons sans bruit;

Et que tous quatre unis dans une paix profonde
Nous irons oublier tout le reſte du monde.

LUCILE.

A ce que je puis voir, nous nous entendons mal.

HORTENSE.

Oui, mon pere; & l'hymen eſt un lien fatal,
Un joug, qui changeroit en maux inſupportables
Nos plaiſirs les plus doux & les plus ſouhaitables.

ALBERT.

Comment donc? quel myſtere... hom, je vois ce qu
Notre hymen vous chagrine, à ce qu'il me paroît
Le prétexte du cloître eſt un trait de prudence,
Pour attraper du tems & flatter l'eſpérance
Vous, de Valere; & vous, de quelqu'autre blondin
Et moi, vous me prenez pour un bon paladin,
Pour un homme à donner dans tout ce qu'on propoſe
Mais nous verrons tantôt quel tour prendra la choſe.
Pour Valere, je veux être pétrifié,
Si jamais, moi vivant, il met ici le pié:
Et pour lui retrancher tout ſujet d'eſpérance,
Je lui veux dès ce ſoir prononcer ſa ſentence.

HORTENSE.

Hélas! Vous flattez-là mon plus ſolide eſpoir:
Sauvez-moi pour jamais du péril de le voir.

ALBERT.

Oh! de ce côté-là vous ſerez bien ſervie,
Et ſi pour le couvent vous avez tant d'envie,

Vou

Vous pouvez toutes deux compter qu'en nous suivant
Vous vivrez comme on fait au plus rude couvent.
Nous irons, sans former des courses incertaines,
Quelque part dans l'Auvergne, ou bien dans les Cevenes;
Tranquilles, vous vivrez en ces lieux écartés
Dans le mépris du monde & de ses vanités:
Vous passerez ainsi toute l'année entiere,
Les jours dans le travail, les nuits dans la priere;
Et comme en cet état les tribulations
Du mérite parfait sont les occasions,
Nous vous en donnerons tant de toute maniere
Que vos vœux y pourront trouver ample matiere.

LUCILE.

Ce projet...

ALBERT.

Il suffit. Pamphile soupe ici;
Je l'ai fait avertir, je vous en prie aussi.
En attendant, daignez me laisser, je vous prie,
Le loisir d'exercer un peu ma rêverie.

SCENE V.

ALBERT *seul.*

POUR ne négliger rien dans le dessein que j'ai,
A Valere au plutôt je veux donner congé.
Je vais voir un galant bien penaut, que je pense,
Quand il sçaura le choix où je destine Hortense.

Ce qui me plaît le plus dans mon nouveau projet,
C'eſt de faire enrager ce petit freluquet:
Et le plaiſir de voir ſes mines & ſon geſte
Me flatte cent fois plus morbleu que tout le reſte.
Mais le voici : prenons notre ton déciſif.

SCENE VI.

ALBERT, VALERE.

VALERE *à part.*

NON, infidele, non.

ALBERT.

Il me paroît penſif.

VALERE *à part.*

Vous ne joüirez pas de votre perfidie.

ALBERT.

Il parle ſeul.

VALERE *à part.*

Mon cœur pour jamais vous oublie.

ALBERT.

Que dit-il?

VALERE *à part.*

Et je romps aujourd'hui ſans retour
Tous les engagemens d'un odieux amour.

ALBERT.

Il faut que je l'aborde.

VALERE.

Allons trouver ſon pere.

ALBERT.

Serviteur.

VALERE.

Ah, Monſieur, je ſuis . . .

ALBERT.

Sans vous déplaire,
Trêve de complimens.

VALERE.

J'y conſens. Auſſi-bien
Je voudrois vous prier d'un moment d'entretien.

ALBERT.

Moi?

VALERE.

Vous. Mais avant tout je vous demande en grace
D'excuſer un diſcours qu'il faut que je vous faſſe.

ALBERT.

Qu'eſt-ce à dire?

VALERE.

Oui, Monſieur, vous m'en voyez confus;
Je ſçais tous les bienfaits que de vous j'ai reçus:
Que vos bontés pour moi, pour toute ma famille
Vous ont fait à mes vœux accorder votre fille.

ALBERT.

Paſſons.

VALERE.

Ce matin même, à mon empreſſement,
Vous avez confirmé ce doux conſentement,
Je le ſçais.

ALBERT.

Finiſſons.

VALERE.

Vous connoiſſez ma flamme.
Jamais félicité ne toucha tant une ame,
Et plût au Ciel!..

ALBERT.

Au fait.

VALERE.

Mais enfin, mon malheur
Me prive de jouir d'un ſi ſenſible honneur;
Et de juſtes raiſons que je ne puis vous dire,
A cet aveu ſi cher m'empêchent de ſouſcrire.

ALBERT.

Comment donc, s'il vous plaît? que veut dire ceci?

VALERE.

C'eſt à mon grand regret que je vous parle ainſi;
Mais je ſuis obligé, ſans nul détour frivole,
De vous redemander aujourd'hui ma parole.

ALBERT.

Ouais, quel eſt ce diſcours? comment l'entendez-vous?

VALERE.

Je ſuis au déſeſpoir de vous mettre en couroux;
Et ſi le ſort . . .

ALBERT.

Parbleu, je vous trouve admirable
De me faire à mon nez un compliment ſemblable.
Vous êtes fort plaiſant.

VALERE.

J'en ſuis très-affligé.

ALBERT.

Il vous appartient bien de me donner congé.

VALERE.

J'en rougis: mais enfin c'eſt un mal néceſſaire.

ALBERT.

C'étoit beaucoup d'honneur que je voulois vous faire.

VALERE.

J'en ſuis perſuadé.

ALBERT.

Ma fille vous vaut bien.

VALERE.

D'accord.

ALBERT.

Pour la fortune, elle ne vous doit rien.

VALERE.

Je l'avoue.

ALBERT.

On ne peut mordre ſur ſa nobleſſe.

VALERE.

J'en conviens.

ALBERT.

Et par-tout on connoit ſa ſageſſe.

VALERE.

Je n'ai rien là-deſſus à vous dire.

ALBERT.

C'eſt vous
Qui m'avez fait parler pour être ſon époux.

VALERE.

Il eſt vrai.

ALBERT.

Je n'ai point brigué ce mariage.

VALERE.

Sans doute.

ALBERT.

Et vous m'avez arraché mon ſuffrage.

VALERE.

Oui, vous avez raiſon, j'en demeure d'accord :
Je n'ai rien à répondre, & je ſçais que j'ai tort.
Nommez mon procédé caprice, extravagance,
Aveuglement d'eſprit, fantaiſie, inconſtance :

Mais enfin, malgré moi, je vous l'ai déjà dit,
De cet heureux hymen l'eſpoir m'eſt interdit.
Aſſez d'autres amans trop heureux de vous plaire,
Brigueront la faveur que vous vouliez me faire.
Pour moi, triſte jouet du deſtin endurci,
Je ſuis contraint . . .

ALBERT.

Oui-dà! vous le prenez ainſi:
Votre oncle eſt galant-homme.

VALERE.

Il ſe pique de l'être.

ALBERT.

Je m'en vais le trouver.

VALERE.

Vous en êtes le maître.

ALBERT.

Je ſçaurai l'obliger à prendre mon parti.

VALERE.

Soit.

ALBERT.

Et vous en aurez parbleu le démenti.
Vous allez voir.

SCENE VII.

VALERE *seul.*

ENFIN je triomphe, & l'ingrate
Ne viendra pas à bout du projet qui la flate.
Je viens d'approfondir toutes ses trahisons ;
Mon rival m'a lui-même éclairci mes soupçons :
Lui-même dégagé des fers d'une infidele,
M'a conté de ses feux l'intrigue criminelle,
Ces rendez vous furtifs, ces secrets, ces détours,
Tout ce qui prouve enfin ses volages amours.
Mais je ne me plains point, & ma joie est extrême
Que dans son propre piége elle tombe elle-même ;
Et que, de deux amans voulant trahir les feux,
L'ingrate en même temps les perde tous les deux.
Nos lettres lui font voir qu'elle s'est fort trompée.

SCENE VIII.

DAMIS, JACINTE, VALERE.

JACINTE *à Damis.*

Vous voilà bien chanceux avec votre équipée.

DAMIS.

O Ciel ! Quelle infortune accompagne mes jours !
Et qu'ai-je fait, hélas, si j'en crois vos discours !

VALERE.

Que vois-je ? Quel dessein en ce lieu vous ramene,
Damis ?

DAMIS.

Ah, prenez part à l'excès de ma peine.
Pardonnez-moi les maux où je vous ai livré,
Et plaignez les ennuis dont je suis déchiré.

VALERE.

Comment ?

DAMIS.

Ma seule erreur a fait naître la vôtre ;
Et mon aveuglement nous séduit l'un & l'autre.
J'ai trop suivi l'ardeur d'un transport indiscret :
Nous n'étions point rivaux.

VALERE.

O Ciel !

JACINTE.

Voilà le fait.

VALERE.

De ce discours, grand Dieu, que faut-il que je pense

JACINTE.

Que vous avez tous deux fait une impertinence;
Que vos feux & les siens sont des cas séparés :
Que jamais il n'a sçu pour qui vous soupirez ;
Et que tous deux enfin, séduits par l'apparence,
Vous avez confondu Lucile avec Hortense.

VALERE.

Qu'entens-je, malheureux ! Quel trouble me saisit ?
Quelle triste clarté vient luire à mon esprit ?
Hortense m'est fidelle; & c'est moi qui l'offense.
C'est moi dont la fureur noircit son innocence.
Ah, Jacinte, l'espoir ne m'est-il plus permis ?
Ne puis je réparer le mal que j'ai commis ?
N'auras-tu point pitié de l'ennui qui m'accable ?

JACINTE.

Ma foi, s'il faut vous faire un aveu véritable,
Dans une autre saison vous auriez beau prier,
Au diantre qui pour vous se voudroit employer:
Mais le temps est trop cher dans cette circonstance,
Pour le perdre à bouder ici par bienséance :
Nous avons à vuider une autre question.
Suivez-moi ; je vous prens sous ma protection.
Tâchez par vos respects d'appaiser leur colere,
Et puis nous résoudrons ce que nous devons faire.

Fin du quatrième Acte.

ACTE V.

SCENE PREMIERE.

HORTENSE, VALERE, DAMIS, LUCILE, JACINTE.

VALERE *à Hortense.*

Où fuyez-vous, cruelle?

DAMIS *à Lucile.*

Où portez-vous vos pas?

HORTENSE.

Ceſſez de m'arrêter.

LUCILE.

Ne me retenez pas.

VALERE.

Mais du moins écoutez.

HORTENSE.

Je ne ſçaurois entendre.

DAMIS.

Apprenez le ſujet . . .

LUCILE.

Je ne veux rien apprendre.

VALERE.

De grace.

HORTENSE.

Non, vous dis-je.

DAMIS.

Un moment.

LUCILE.

Je ne puis.

VALERE.

Hortenſe.

HORTENSE.

Laiſſez-moi.

DAMIS.

Lucile.

LUCILE.

Je vous fuis.

VALERE.

Jacinte, en ma faveur parle à cette inſenſible.

DAMIS.

Tâche à fléchir pour moi ſa colere inflexible.

JACINTE.

oi ? ma foi, je n'ai rien à faire là-deſſus.
iſqu'on le veut ainſi, je ne m'en mêle plus.
eſdames, je conçois fort bien à votre ſtyle,
ue vous voulez tâter d'Albert & de Pamphile.
ous n'aurez pas encore à ſoupirer long temps.
dans une heure au plus vos vœux ſeront contens :
fortune pour vous eſt tout-à-fait brillante.
vous en félicite, & ſuis votre ſervante.

HORTENSE.

, Jacinte !

LUCILE.

Arrêtez.

JACINTE.

Vous êtes en courroux ?
lieu, juſqu'au revoir. Meſſieurs, retirons-nous.

VALERE.

, Madame, de grace...

HORTENSE.

Allez, on vous pardonne.

DAMIS.

cile, par pitié...

LUCILE.

Laiſſez, je ſuis trop bonne.

JACINTE.

, nous y voilà donc ? Diantre que de façon !
s amans ſont bien durs à mettre à la raiſon.

Je voudrois bien ſçavoir pourquoi tout ce myſtere,
Pour conclure une paix qu'on eſt ravi de faire.
Or ça puiſqu'à préſent vous voilà tous contens,
Quittons la faribole, & profitons du temps.

HORTENSE.

C'eſt bien dit.

JACINTE.

Il s'agit d'empêcher l'hymenée,
Dont nos vieillards quinteux ont réglé la journée.

LUCILE.

Juſtement.

JACINTE.

D'inventer quelque moyen ſubtil
Qui de leur ſot deſſein puiſſe rompre le fil.

VALERE.

Bon.

JACINTE.

Et de les brouiller ſi bien l'un avec l'autre
Que leur hymen rompu n'empêche plus le vôtre.

DAMIS.

Fort bien.

JACINTE

Nous voilà cinq ; tenons un peu conſeil
Là, voyons ce qu'on peut réſoudre en cas pareil :
Evertuons un peu notre imaginative.
Parlez, vous.

HORTENSE.

Oh, pour moi ; je ne ſuis pas ſi vive
Il me faut du loiſir.

JACINTE.

Et vous ?

LUCILE.

En bonne foi,

n'imagine rien.

VALERE.

Ni moi non plus.

DAMIS.

Ni moi.

JACINTE.

rt bien. Vous êtes gens d'un ſecours fort utile,
vous avez tous quatre un eſprit très-fertile.
vois bien que vos ſoins feront peu de progrès,
que ce ſera moi qui ferai tous les frais.
lez, Dieu vous conduiſe, & me laiſſez attendre
ue le Seigneur Albert ici vienne ſe rendre.

HORTENSE.

ens garde : tu connois ſon inégalité.

JACINTE.

nt mieux, nous en aurons plus de facilité
changer les reſſorts de ſa tête fêlée.
out conſiſte à le prendre entre bond & volée.
ites ſeulement dire au Notaire ici près,
u'il dreſſe vos contrats & les tienne tout prêts.
u reſte, j'aurai ſoin de le rendre docile,
j'eſpere fixer ſon humeur volatile;
epoſez-vous ſur moi.

LUCILE.

Mais enfin quel parti...

JACINTE.

Je ſçais qu'il ne ſçauroit, depuis qu'il eſt ſorti,
Avoir toûjours été chez l'oncle de Valere.
Il n'aura pas manqué d'aller chez votre pere;
Et le bon gentilhomme encore tout frappé
Du conte dont tantôt on l'a préoccupé,
N'aura pas oublié l'intrigue prétendue,
Dont il croit ma maîtreſſe atteinte & convaincue.
Voilà quel eſt le plan ſur quoi ... mais le voici.
Envoyez au Notaire, & me laiſſez ici.
Adieu, retirez-vous.

SCENE II.

ALBERT, JACINTE.

ALBERT *à part.*

O Jeuneſſe imprudente!
O d'un petit cerveau conduite extravagante!

JACINTE.

Il rumine tout ſeul. Ma foi, je ſuis au fait.

ALBERT.

Chut. Il faut doucement éclaircir ce ſecret.
J'apperçois ſa Suivante.

JACINTE.

JACINTE.

Ah, Monſieur, c'eſt vous-même.

ALBERT *prenant un viſage gai.*

Oui. Tu me vois l'eſprit dans une joie extrême ;
Et jamais je ne fus ſi ſatisfait.

JACINTE.

Tant mieux.
Quel eſt donc le ſujet qui vous rend ſi joyeux ?

ALBERT.

J'avois un mot à dire à l'oncle de Valere.
Jamais je n'ai vû d'homme à mes vœux moins contraire,
De tous mes ſentimens il ſe montre l'appui.
Et pour comble de joie, en ſortant de chez lui,
On m'a fait le récit d'une hiſtoire bouffonne,
Capable d'égayer la triſteſſe en perſonne.

JACINTE.

Quoi donc ?

ALBERT.

Une folie, une intrigue d'amours,
Dont je rirai, je croi, le reſte de mes jours.

JACINTE.

Puis-je la ſçavoir ?

ALBERT.

Bon. La demande eſt gentille.
Qui la ſçait mieux que toi ?

JACINTE.

Moi, Monsieur,

ALBERT.

Oui : ma fille
N'aura pas oublié, connoissant ton esprit,
De t'en faire du moins quelque petit récit.

JACINTE.

Je ne vous comprens point, Monsieur, je vous assure.

ALBERT.

Tu te railles de nous : hé quoi ? Cette aventure,
Cette histoire arrivée avec certain Damis ?

JACINTE.

Ah, ah, je vous entends. C'est un de mes amis.
Oui, je sçais ce que c'est. Mais, vertu de ma vie,
L'affaire passe un peu la simple raillerie,
Je vous en avertis.

ALBERT.

Pourquoi ?

JACINTE.

Comment pourquoi ?
Ce bruit ne vous a pas indigné ?

ALBERT.

Non, ma foi.

JACINTE.

Quoi, d'un aventurier écouter les fleurettes,
Et tramer avec lui des intrigues secrettes :

L'amuſer quinze jours ſous un nom ſuppoſé,
Et de vingt rendez-vous l'avoir favoriſé ?
Eſt-ce-là, dites-moi, matiere à raillerie,
Monſieur ? & ſeriez-vous bien-aiſe, je vous prie,
Qu'Hortenſe eût fait un tour pareil à celui-ci ?

ALBERT.

Que me viens-tu conter ? N'eſt-ce pas elle auſſi ?

JACINTE.

Ma Maîtreſſe, Monſieur ? J'en ſerois bien fâchée.

ALBERT.

Comment ?

JACINTE.

A ſon devoir elle eſt trop attachée.

ALBERT.

Quoi ! . . .

JACINTE.

Trop pleine d'eſprit & de diſcernement.

ALBERT.

Ce n'eſt pas ta Maîtreſſe à qui . . .

JACINTE.

Nenni vraiment ;
Ne vous a-t-on pas dit que c'étoit à Lucile ?

ALBERT.

Comment Lucile ?

JACINTE.

Eh oui.

ALBERT.

La fille de Pamphile ?

JACINTE.

Sans doute.

ALBERT.

Quoi ? Celui que nous connoiſſons tous?

JACINTE.

Oui, Monſieur.

ALBERT.

Et ſi donc, tu te moques de nous?

JACINTE.

Comment donc !

ALBERT.

Ce ſeroit un fort plaiſant prodige,
Que lui-même... Eh cela ne ſe peut pas, te dis-je.

JACINTE.

Oh dame, je vous parle avec ſincérité ;
Et je n'y ſçais point, moi, tant de ſubtilité.

ALBERT.

Comment, il eſt donc vrai ? ce n'eſt point ſtratagêm

JACINTE.

Damis, quand vous voudrez, vous le dira lui-mêm

ALBERT.

Oh ! oh ! Par la sangbleu, voici bien le meilleur.
Seigneur Paniphile, oui-dà, vous faites le tailleur !

JACINTE.

Comment ? Seroit-ce lui qui vous a . . .

ALBERT.

Chose sûre.

Sur le compte d'Hortense il m'a mis l'aventure ;
M'en a fait le portrait en termes obligeans,
Comme d'une coquette à faire peur aux gens ;
Et s'est mis tout en eau pour me faire comprendre,
Que j'étois trop heureux qu'il voulût bien la prendre.

JACINTE.

Hom, le rusé vieillard !

ALBERT.

Et tout cela chargé
De préceptes moraux, dont je suis enragé.

JACINTE.

Quel compere !

ALBERT.

En un mot, il a sçu si bien faire,
Quoique j'eusse promis à l'oncle de Valere
De marier ce soir ma fille à son neveu,
Qu'il a tiré de moi, pour lui, le même aveu ;
Et profitant du trouble où m'a mis cette affaire,
S'est chargé d'amener dès ce soir un Notaire.

JACINTE.

Voyez comme l'amour rend l'homme ingénieux!

ALBERT.

Il aime donc ma fille ?

JACINTE.

A la rage.

ALBERT.

Oui ! Tant mieux.

JACINTE.

Dès qu'il la voit paroître, il la lorgne, il soupire?
Fait cent contorsions qui font pâmer de rire ;
Et quand il s'en sépare, il est comme un hibou
Triste, rêveur, distrait : enfin il en est fou,
Vous dis-je ; & c'est un homme à se pendre de rage
Si quelqu'autre que lui l'obtient en mariage.

ALBERT.

Fort bien.

JACINTE.

Or comme il voit qu'à tout bien supputer
L'intrigue de sa fille est prête d'éclater,
Et qu'il craint que le bruit d'une telle aventure
Ne fasse entre vous deux un sujet de rupture :
Il a, sans dire mot, dressé son petit plan,
Et sous le nom d'Hortense il produit ce Roman,
Pour vous rendre plus souple à l'hymen qu'il propose
Et vous porter vous-même à conclure la chose.

ALBERT, *par réflexion.*

Il en eſt amoureux !

JACINTE.

Et quoi donc ? ce détour
Ne ſçauroit procéder que d'un excès d'amour.
Oh, je vous l'ai bien dit : après cet hymenée
Votre fille, Monſieur, ſera trop fortunée.
C'eſt un petit tréſor qu'un vieillard enflammé,
Vous ne le croiriez pas.

ALBERT.

Parbleu, je ſuis charmé
De ſçavoir le motif de ſes contes frivoles,
Et je n'en voudrois pas tenir mille piſtoles.

JACINTE.

Je vous laiſſe, & je vais ....

ALBERT.

Attens. Demeure-là :
Sa fille eſt là-dedans ?

JACINTE.

Oui, Monſieur.

ALBERT.

Bon cela.
Il faudroit me trouver ce Damis & Valere.
Me les pourrois-tu bien amener ?

JACINTE.

Je l'eſpère.

ALBERT.

Bon. Notre homme vient. Cours & retourne au plu

JACINTE *à part & en s'en allant.*

Nos deſſeins juſqu'ici prennent le train qu'il faut.
Prêtons l'oreille au reſte, & faiſons ſentinelle.

SCENE III.

ALBERT, PAMPHILE.

ALBERT.

C'Est vous, Seigneur Pamphile. Hé bien quelle
Le Notaire?

PAMPHILE.

Je viens de paſſer par chez lui;
Et nous pourrons, je croi, finir dès aujourd'hui.

ALBERT.

Dès aujourd'hui? c'eſt être homme exact, ou je meure

PAMPHILE.

Nos contrats ſeront prêts dans une petite heure:
Il s'en va les dreſſer dans les termes de l'art;
Et nous l'aurons ici ce ſoir tout au plus tard.

ALBERT

ALBERT.

Tout au plus tard. Vraiment le bonheur eſt inſigne;
Et vous avez, ſans doute, une ame bien bénigne,
Après l'exploit galant que nous connoiſſons tous,
De ſouſcrire à l'hymen de ma fille & de vous.

PAMPHILE.

Oui-dà, vous en pourriez trouver de moins tranquilles,
Et je connois des gens un peu plus difficiles.
Le monde ſur cela n'eſt pas fort endormi:
Mais on fait quelque choſe en faveur d'un ami,
Je ſuis homme commode; & quoi qu'il en avienne,
Ma parole eſt donnée, il faut que je la tienne.

ALBERT.

J'admire, par ma foi, cet excès de bonté.
Car pour moi, je vous dis la pure vérité,
Si votre fille avoit quelque intrigue ſemblable,
Je vous la laiſſerois, ou je me donne au diable.

PAMPHILE.

Ah, vous ſerez exemt de cette épreuve-là:
Nous y veillons un peu de trop près pour cela.
Malepeſte, il faut voir avec quelle ſageſſe
Je conduis, j'affermis ſa débile jeuneſſe.
Je ne lui paſſe rien. Je l'accoûtume à voir
Les mœurs du tems qui court, ainſi qu'un grand miroir,
Où de divers objets les vivantes images
Par l'exemple d'autrui peuvent nous rendre ſages.

Faites cela ; lui dis-je, examinez ceci ;
Imitez cet exemple, évitez celui-ci ;
Et voilà comme il faut gouverner sa famille.
Vous n'avez pas ainsi dirigé votre fille ;
Mais baste, nous aurons tout le tems d'y penser ;
Et je prendrai sur moi le soin de la dresser.
Pour la mienne, aux vertus dès long tems exercée..

ALBERT.

Oh vraiment, pour la vôtre, elle est toute dressée
Et pour peu qu'elle soit soigneuse à cultiver
Les dispositions qu'elle sait observer,
Le mari qu'elle aura trouvera dans la suite
Un beau champ à louer votre rare conduite.

PAMPHILE.

Qu'est-ce donc ? Vous raillez, à ce que je puis voir

ALBERT.

Moi, point du tout. Ce sont gens de malin vouloir
Qui font, à ce qu'on dit, courir une nouvelle,
Qui n'est pas autrement honorable pour elle.

PAMPHILE.

Ah, ah ! je voudrois bien apprendre ce que c'est.

ALBERT.

Volontiers.

PAMPHILE.

Dites-nous ce secret, s'il vous plaît.

ALBERT.

On lui veut imputer cette intrigue badine,
Dont tantôt vous faisiez Hortense l'héroïne.

PAMPHILE.

A ma fille? Ah, ah, ah, le trait est curieux!
J'en ris de tout mon cœur.

ALBERT.

Moi, j'en suis fort joyeux.

PAMPHILE.

Hai, hai, Seigneur Albert.

ALBERT.

Hai, hai, Seigneur Pamphile.

PAMPHILE.

La chose à s'éclaircir seroit peu difficile.

ALBERT.

On va vous l'éclaircir aussi dans un moment.

PAMPHILE.

Eh, mon Dieu, n'entrons point en éclaircissement.
Croyez-moi, quelquefois il est de la prudence
De cacher certains faits dans un profond silence.
Lorsqu'avec bien des soins on les a pénétrés,
On voudroit bien souvent qu'ils fussent ignorés.

ALBERT.

Fort bien.

PAMPHILE.

N'allons donc point ébruiter une affaire,
Qui me touche en époux, & vous regarde en pere.

ALBERT.

C'eſt parler de bon ſens : mais des gens m'ont promis
De m'amener Valere avec votre Damis ;
Et...

PAMPHILE.

Comment, mon Damis ? C'eſt parbleu bien le vôtre.

ALBERT.

Nous allons voir cela. Les voici l'un & l'autre.

SCENE VI.

ALBERT, PAMPHILE, DAMIS, VALERE, HORTENSE, LUCILE.

PAMPHILE.

AH, Meſſieurs, ſerviteur. Vous voilà donc ici ?
La paix eſt-elle faite ?

VALERE.

Oui, Monſieur, nous voici.
Déſabuſés enfin des erreurs criminelles,
Ou nous avoient jettés vos diſcours peu fidelles,
Nos eſprits & nos cœurs ſont d'accord deſormais ;
Et vous nous revoyez plus unis que jamais.

PAMPHILE.

Quoi ?

ALBERT.

Paix.

DAMIS *à Pamphile.*

C'eſt moi, Monſieur, dont l'aveugle foibleſſe
A ſur un vain ſoupçon trompé votre ſageſſe :
Mais je puis éclaircir ce ſoupçon outrageux ;
Et vous pouvez auſſi, favoriſant mes vœux,
D'un ſeul mot aujourd'hui fixer ma deſtinée,
Et la rendre à jamais tranquille & fortunée.

PAMPHILE.

Qu'eſt-ce à dire ?

ALBERT.

Ecoutez.

DAMIS.

Oui, mon unique eſpoir,
Celle de qui mon cœur adore le pouvoir,
Qui voulant de mes feux éprouver la conſtance,
M'avoit juſqu'à ce jour déguiſé ſa naiſſance ;
Celle enfin qu'à jamais j'ai fait vœu d'adorer,
C'eſt Lucile, & c'eſt vous dont j'oſe l'eſpérer.

PAMPHILE.

Comment diable ?

ALBERT.

Vivat.

PAMPHILE.

Meſſieurs, eſt-ce pour rire ?
Qu'eſt-ce donc, s'il vous plaît, que tout ceci veut dire !

LUCILE.

Mon pere, à ces discours je dois joindre ma voix.
J'aime. Si cet amour formé sans votre choix,
Tout innocent qu'il est, peut vous sembler coupable,
Vous pouvez disposer de mon sort déplorable.
Mon cœur en subira l'arrêt sans murmurer :
Mais rien que le trépas ne peut nous séparer.

PAMPHILE.

Je suffoque.

ALBERT.

Morbleu, ma joie est sans pareille.
Venez, mon cher ami, vous avez fait merveille;
Embrassez-moi.

DAMIS.

Monsieur...

ALBERT.

Je suis charmé de vous,
Et je veux établir un commerce entre nous.

DAMIS.

Vous m'honorez bien plus que je ne puis prétendre.

ALBERT.

Morbleu, si vous voulez, je vous prens pour mon gend

VALERE *à part.*

Quel homme !

DAMIS.

Patdonnez, si l'état de mon cœur
D'un titre si charmant m'interdit la douceur :
Mais les yeux de Lucile ont captivé mon ame,
Ma bouche a devant vous fait l'aveu de ma flamme.
Lucile est le seul bien que j'ose souhaiter.

ALBERT.

Vous l'aimez ? Hé bien, là je veux vous contenter.
J'avois de petits droits aussi sur sa personne :
Mais vous êtes brave homme; allez, je vous la donne.
Pour vous, Seigneur Pamphile, il s'agit de sçavoir
Si ma fille a sur vous encor quelque pouvoir,
Si vous l'aimez.

VALERE.

O Ciel !

HORTENSE.

Je tremble.

PAMPHILE.

Si je l'aime ?
Ah, Seigneur Albert !

ALBERT.

Quoi ?

PAMPHILE.

Cent fois plus que moi-même.

ALBERT.

Mais là, sans raillerie ?

PAMPHILE.

Oui, c'eſt ſans déguiſer.

ALBERT.

Vous avez donc toûjours deſſein de l'épouſer?

PAMPHILE.

Plus que jamais.

ALBERT.

Ma foi, ma joie en eſt parfaite.
Touchez-là.

PAMPHILE.

Serviteur.

ALBERT.

C'eſt ce que je ſouhaite.
Je vous jure; & mon cœur en eſt tout tranſporté.

PAMPHILE.

Je vous ſuis obligé de tant d'honnêteté.

ALBERT.

Oui, j'aurai le plaiſir ſans délai ni remiſe,
De voir ma fille enfin mariée à ma guiſe.

PAMPHILE

Pour un pere, il eſt vrai, c'eſt un plaiſir bien doux.

ALBERT.

Et par-deſſus cela de me moquer de vous.

PAMPHILE.

Plaît-il?

ALBERT.

Oui, par ma foi; car dès ce soir j'espere
u'elle se couchera la femme de Valere.

VALERE.

h, Monsieur, ce bonheur...

PAMPHILE.

Quoi me jouer ainsi?

ALBERT.

ous voyez.

PAMPHILE.

Me trahir, & me berner aussi?

ALBERT.

on, bon. Il ne faut point que cela vous émeuve:
ous pourrez l'épouser, quand elle sera veuve.

PAMPHILE.

este l'extravagant. Morbleu, je suis bien fat
e compter sur un fou du vingtième karat.
llons, Damis, venez; je vous donne ma fille.
illons ce ridicule & sa sotte famille.

ALBERT.

dieu, beau directeur. Morbleu, qu'il est fâché!
viens de me donner carriere à bon marché.

SCENE DERNIERE.

ALBERT, JACINTE.

JACINTE.

MONSIEUR, on vous demande.

ALBERT.

Et qui?

JACINTE.

C'eſt un Notaire,
Qui vient accompagné de l'oncle de Valere.

ALBERT.

Bon. Allons tous ſigner le contrat de ce pas.

JACINTE *ſeule.*

Son caprice à la fin nous tire d'embarras.
Bien des gens comme lui par des motifs ſemblables
Font ſouvent ſans raiſon des choſes raiſonnables;
Et tel à ſes dépens vient de rire aujourd'hui,
Qui ſe croyant fort ſage eſt auſſi fou que lui.

FIN des Œuvres de Rouſſeau.

PIÉCES

ATTRIBUÉES

A ROUSSEAU.

AVERTISSEMENT.

Les pièces ſuivantes ont été dé-
vouées par Rouſſeau, ou lui ont été fa-
ſement attribuées. Il eſt très-ſûr qu
n'en eſt aucune qui même, quant à
poéſie, ne paroiſſe indigne de lui. L
fameux couplets qui cauſerent ſon exi
méritent bien de tenir le premier ra
parmi ces œuvres de ténébres. Ma
nous croyons devoir les faire précéd.
du Mémoire que feu Boindin fit que
que temps après, pour développer c
myſtère d'iniquité. Nous les feron
ſuivre des Factums de Rouſſeau & d
Saurin.

Le Veritable Paquet

adressé

à Monsieur Boindin

Et par Consequent

Le Vrai Corps du Délit.

Quelle fureur trouble mes sens !
Quel feu dans mes veines s'allume !
Demon des couplets je te sens :
Le fiel va couler de ma plume.
Livrons nous a l'esprit pervers.
Une foule d'objets divers
Vient ici s'offrir a ma viie
Quelle matiere pour mes vers !
De nouveaux fats quelle recrüe !

je vois la Faye le Cadet,
Qui se croit monté sur Pegase ;
Mais son Cheval n'est qu'un Baudet,
Et son frere n'est qu'un .....ase
Grands complimens, Discours polis.
Courage Muse, tu molis,
Laisse leur fausse politesse ;
De leurs coeurs montre les replis,
Et les noirs tours de leur souplesse.

Par l'un et l'autre est debauché,
Le jeune Abbé de B.....
Petit Philosophe ébauché
Au nés fait en bec de Cicoigne.
Quand je dis qu'il est debauché,
j'entens aussi le gros peché
Le vrai peché philosophique,
Aux J..... tant reproché,
Dont Houdar fait leçon publique.

Quel Houdar! Le Poete Houdar,
Ce Moine vomi de la Trape;
Qui sera brulé tot ou tard,
Malgré le succès qui nous frape.
Etrange Spectacle a nos yeux!
Quel Exemple plus odieux,
Des tours de l'aveugle Fortune
La Mothe a le front dans les cieux,
Danchet rampe avec Rochebrune.

je te vois innocent Danchet
Ecouter Les vers que je chante,
Comme vn sot pris au trebuchet,
Grands yeux ouverts, bouche beante
j'en mettrois bien mieux mon bonnet
Si je voyois le Café net,
De ce niais plus niais que jocrisse,
Et du fade Rochebrunet,
Plus doux que le plus doux reglisse.

O mon cher ami Maumenet,
Digne d'ailleurs de mon estime,
Si je reviens au Cabinet,
J'y suis entrainé par la rime.
Qu'il est sale ce Cabinet!
Que tu peses cher Maumenet
Ta Seule presence m'assomme
Quand tes vers plairont, Perrinet
Quittera Geneve pour Rome.

Dis que le jeune, adroit Escroc
Qui ..... Madame de .....
A les mains plus faites en croc
Que ceux qui volent dans la rüe.
Mais que ne dis tu de l'ainé!
Qu'à son visage boutonné
On reconnoit le mal immonde;
Mal qu'à sa femme il a donné,
Et quelle rend à tout le monde.

A Son retour du Dauphiné,
Nouvelle Province de Suede,
Ou dans un reduit confiné,
Il éprouva le grand remede,
Il vint à nous doux et humain,
Canne de Grenoble a la main,
Pour faire croire le voyage
Canne à Saurin le lendemain,
Qui ne le crut pas davantage.

Au nom qui vient de me fraper
Ma fureur s'irrite, et redouble.
Comment se laisse-t-on duper
Par ce faux coeur, cette ame double!
Son zele contre les frondeurs,
Contre nos moeurs ses airs grondeurs,
Dont il veut se faire un merite,
Cachent Ces noires profondeurs,
Du plus scelerat hypocrite.

je le vois ce perfide cœur,
Qu'aucune religion ne touche,
Rire au dedans d'un ris moqueur
Du Dieu qu'il confesse de bouche.
C'est par luy que s'est égaré
L'impie au visage effaré,
Condamné par nous à la roüe,
Boindin Athée declaré
Que l'hypocrite desavoüe.

Qu'entens-je ? C'est le Roitelet,
Qui fait plus de bruit qu'une Pie,
Mais plus il force son sifflet,
Plus il semble avoir la pepie.
Eviterois tu le couplet ?
Petit Juge du Chatelet
Et fils d'un Procureur avide,
Qui te laisse assés rondelet,
Mais bource pleine et tete vuide.

Où va cet icare nouveau ?
Et jusqu'où sa raison s'egare !
Il prend un transport au cerveau
Pour le feu du divin Pindare.
Qu'incessamment il soit baigné
Qu'après le bain il soit saigné
Et saigné jusqu'à defaillance,
Des humeurs, s'il eſt bien soigné
On retablira l'alliance.

Quel brillant habit C.....on,
..... gagé D'H.... le Suisse!
Sans ses presens un vieux haillon
A peine couvriroit ta cuisse.
Mais de vices quel bordereau
B..... B..... M.....i
Il faut qu'enfin l'orage creve,
Dans le funeste tombereau
Je te vois trainer à la Greve.

Ainsi finit L'Auteur secret.
Ennemis irreconciliables,
Puissiés vous crever de regret;
Puissiés vous etre à tous les diables
Puisse le Demon Coupletgor,
S'il se peut, embraser encor
Le noir sang qui bout dans mes veines
Bien pour moy plus precieux que l'or
De pouvoir augmenter vos peines.
Au Revoir

MÉMOIRE

OUR SERVIR A L'HISTOIRE *des Couplets de 1710, attribués faussement à J. B. Rousseau.*

IN fait de libelles, rien n'est plus dan-reux que d'avoir le préjugé public contre Peu de gens sont capables d'approfon-les choses; le grand nombre n'en juge sur les apparences, & c'est là le fonde-: de la plûpart des ouvrages supposés, ressource ordinaire des vengeances poé-ues.

On en a un bel exemple dans l'affaire t il s'agit. Si Rousseau n'eût été qu'un

Poëte médiocre, s'il n'eût point été un
tyrique de profeſſion, on ne l'auroit po
accuſé d'être l'auteur des Couplets, on
l'en auroit pas même ſoupçonné, & l
n'auroit point ſongé par conſéquent à
compoſer dans ſon goût & dans ſon ſt
pour les lui faire attribuer.

Mais ſon talent pour la Poéſie, &
goût pour la ſatyre une fois déclarés;
Odes lui ayant fait des envieux, &
Epigrammes des ennemis: s'agit-il
lui d'une place à l'Académie? la pen
de Deſpréaux eſt-elle ſur le point de
quer? Ses ennemis ont beau jeu pour
carter. Il n'y a qu'à le perdre d'honn
qu'à lui ſuſciter quelque affaire crimin
qu'à ſoulever le public contre lui,
l'obliger enfin de quitter la partie. Des
plets ſuppoſés feront l'affaire. Heure
ment il en a fait autrefois ſur le n
air, du même ſtyle, & contre une
des mêmes perſonnes. En voilà plus
ne faut pour les lui faire attribuer;

erſuader le public qu'il en eſt l'auteur. Si ela ne ſuffit pas, on aura recours au mi- iſtère public; on le fera rechercher pour es ouvrages d'impiété; on lui ſuſcitera la abale des dévots; on l'obligera enfin à rendre la fuite, & il ſera alors aiſé de le aire condamner par contumace.

Mais il y a des gens qui voudront exa- iner, creuſer, approfondir; qui ſe ſou- iendront qu'on a déja voulu ci-devant i en ſuppoſer; enfin qui ſuſpendront ur jugement, & ne donneront point dans piége. N'importe, on aura pour ſoi le rand nombre; le public ſe laiſſera ſéduire ar l'apparence; & l'on ſe vengera à iſir de ceux qui voudront le détromper.

A l'égard des juges, dès qu'ils auront it le premier pas, ils ne pourront plus re- ıler, il faudra qu'ils continuent de juger mme ils auront fait d'abord, & qu'ils ndent pluſieurs mauvais arrêts, pour ſau- r l'honneur du premier.

Voilà quels ont été les motifs, les moyens

& les reſſources de cette cabale, il eſt b
d'en faire connoître les auteurs. M
quelle raiſon a-t-on de détromper le p
blic, & de démaſquer des gens de lett
qui ont ſçu lui en impoſer ? Pluſieurs. P
mierement, de faire voir aux jeunes ge
les conſéquences de la première réputati
qu'on ſe fait dans le monde. Secondeme
d'apprendre au public à ſuſpendre ſon j
gement, & à n'être pas ſi aiſément la du
des apparences. Et troiſièmement enfi
d'empêcher l'effet du mauvais exempl
par l'eſpérance de l'impunité, en faiſa
voir qu'il n'y a point de vérité qui ne
découvre avec le temps. Telles ſont
raiſons qui engagent à dévoiler ce myſt
d'iniquité, & à en démaſquer les déteſ
bles auteurs.

Le premier étoit un homme ſouple
adroit, mais foible & lâche à proportic
à qui le Ciel avoit donné le cœur en
prit, & qui cachoit ſous un faux air
bonté & de ſimplicité, l'ame la plus dc

ble & la plus maligne, comme on en peut juger par une infinité de traits, & entre autres, par la maniere dont il dépoſa dans l'affaire des coups de bâton donnés en ſa préſence par Malafer, qu'il affirma avec ſerment n'avoir point vu donner, ſous prétexte, diſoit-il depuis pour s'excuſer, qu'ayant la vue baſſe, il n'avoit fait que les entendre.

Le ſecond étoit un eſprit ferme, revenu des préjugés & au-deſſus des ſcrupules, dont le moindre défaut étoit d'avoir changé de religion par intérêt, & qui, après avoir vendu bien cher à M. de Meaux l'honneur de ſa prétendue converſion, acheva de ſe faire connoître à Paris par des tours ſemblables à ceux qui l'avoient obligé de quitter la Suiſſe : comme le billet de mille écus extorqué du Chanoine de Saint Thomas du Louvre qu'il ſurprit un ſoir avec ſa femme ; & dont il ſe juſtifioit ſi mal dans ſon mémoire contre Rouſſeau, que M. de Fontenelle diſoit que la plume lui étoit

tombée des mains en cet endroit.

Enfin le troiſième étoit un fourbe de profeſſion, d'un caractère dur & féroce, accoutumé par état aux fauſſetés & aux ſuppoſitions, & qui pour ſoutenir ſon commerce avoit dans le grand monde des aſſociés ſecrets, comme des la Faille, de Melon, des Nocé ; témoin les copies tirées furtivement chez le premier d'après les Albanes de M. Arouet, & remiſes frauduleuſement par notre homme à la place des originaux ; & les faux témoins qu'il fit entendre dans ſon affaire des coups de bâton, pour éviter d'en porter la peine, & en faire payer les frais à celui qui les avoit reçus.

C'eſt dans le ſein d'un pareil triumvirat que fut conçu le projet dont il s'agit. *Malafer* en donna l'idée, *Saurin* en fournit les moyens, & *Lamotte* ſe chargea de l'exécution. Mais pour en connoître toute la noirceur, il eſt bon de ſçavoir quel en fut le motif & ce qui y donna lieu ; & il eſt pour

cela néceſſaire de remonter à l'origine des Couplets,

Il y avoit déja quelque temps que le caffé de *la Laurent* étoit partagé entre *Lamotte* & *Rouſſeau*, lorſque l'opéra d'Héſione parut en 1700. *Rouſſeau*, comme l'ancien, avoit dans ſon parti *Lafoſſe* & *Duché*. *Lamotte*, dont la réputation ne faiſoit que de naître, avoit de ſon côté *Saurin* & *Boindin*; & il n'y avoit entre les auteurs déclarés qu'*Autreau* qui tînt pour *Lamotte*; encore *Lamotte* en avoit-il l'obligation à *Malafer* ſon confident & ſon voué, qu'une malheureuſe conformité de goût & de ſentimens avoit étroitement lié avec *Autreau*. Comme *Rouſſeau* étoit naturellement envieux, le ſuccès d'Héſionne lui déplut, & il ne put s'empêcher de faire contre les auteurs des paroles, de la muſique & du ballet, le premier & le germe de tous les Couplets qui parurent depuis, ſur un air du prologue de cet opéra. Mais ne voulant pas cependant ſe brouiller avec eux, il ſe contenta de le

réciter tout bas à l'oreille à *Duché;* & ce fut par un pur hazard & contre ſon intention que M. *Maunoir*, qui étoit dans un coin de la cheminée, & qu'il ne voyoit pas, lui en entendit faire la confidence. Comme ce témoin n'étoit point engagé au ſecret, tout le caffé en fut bientôt informé, & ce fut pour s'en vanger que Rouſſeau fit les cinq premiers Couplets, qui ont ſervi de modele & de patron pour tous les autres.

Ces premiers Couplets ne faiſoient qu'effleurer le ridicule de quatre ou cinq particuliers qui donnoient aſſez de priſe à la plaiſanterie; mais comme ils n'entendoient pas raillerie, & qu'ils ne ceſſoient de menacer l'auteur, Rouſſeau prit enfin le parti d'abandonner le caffé; & ſoit qu'il voulût s'ôter à lui-même tout moyen d'y reparoître, ſoit qu'on ſongeât dès-lors à l'en éloigner pour toûjours, le caffé fut inondé à diverſes repriſes de Couplets plus piquans & plus injurieux que les premiers; & la choſe alla ſi loin, que les parties intéreſſées

nrent plusieurs conseils, & voulurent endre des mesures pour en arrêter le urs, & pour s'en vanger. Mais il en arva comme de toutes les affaires où il s'at de l'intérêt commun ; chacun se reposa r autrui de la punition, & personne ne gea à propos d'agir pour les autres. Toute vangeance qu'on en prit, se réduisit à Couplet sur le même air de la façon de . *Boindin*, & à la fameuse chanson du nt-neuf qu'*Autreau* composa contre *usseau*, & où sa naissance & son ingraude pour ses parens sont si bien déintes.

Il est pourtant certain que dès ce temps- plusieurs des parties intéressées dans les uplets soupçonnerent qu'ils n'étoient pas us de Rousseau, & que quelqu'autre prooit de l'occasion pour satisfaire en mêe temps sa malignité & sa vangeance. Il n eut même un paquet apporté par *Latte* chez M. *Devilliers*, & qu'il disoit oir trouvé à sa porte, qui ne pouvoit pas

être de *Rouſſeau ;* la preuve eſt évident
Rouſſeau informé qu'il paroiſſoit tous l
jours de nouveaux Couplets, entreprit
s'en juſtifier, & courut chez toutes les pa
ties intéreſſées ; juſtement un jour qu'ell
devoient s'aſſembler à ce ſujet chez M. *D*
villiers. C'étoit même un ſecret au ca
que cette aſſemblée, & *Rouſſeau* ne l'app
qu'à midi & demi chez M. *Devilliers*, ch
qui elle devoit ſe tenir. Cependant ava
deux heures, il ſe trouva non-ſeuleme
un envoi de douze Couplets adreſſés à ce
qui devoient s'y trouver ; mais ces dou
Couplets étoient tranſcrits de la main ga
che, en caracteres d'impreſſion, & c'étoit
paquet que *Lamotte* y apporta, & qu'i
avoit plus d'une heure, diſoit-il, qu'
avoit jetté à ſa porte.

L'impoſſibilité morale & phyſique de ce
compoſition & de cette tranſcription m
mentanée, donna lieu à de terribles ſou
çons contre le porteur du paquet ; & pl
ſieurs perſonnes de l'aſſemblée, & entr'

s *Boindin* & *Grimaret*, demeurerent con-
incus que tous ces nouveaux Couplets n'a-
ient d'autre but que d'aigrir les eſprits
ntre *Rouſſeau*, & d'empêcher le raccom-
odement qu'il recherchoit. Il eſt même
tain que *Lamotte* & *Malafer* commen-
ent dès-lors à ſe défier de Boindin & de
imaret, & qu'il parut encore depuis
s de quarante autres Couplets dont on
jugea pas à propos de leur faire part ;
il y en eut au moins 70 ou 72, & ils
n virent jamais que 25 ou 30.

Les choſes demeurerent en cet état juſ-
au mois de Février 1710, qu'il reparut
nouveaux Couplets ſur le même air, du
me ſtyle, & contre une partie des mê-
s perſonnes, mais où on avoit jugé à
pos de mêler des gens de qualité & des
itaires, & qui donnerent lieu à troi
érens procès ; ſçavoir, à celui de *La-
lle* contre *Rouſſeau*, à celui de *Rouſſeau*
tre *Saurin*, & à celui de *Saurin* contre
, ſavetier,

Pour ſe mettre au fait de ces nouveau
Couplets, il faut bien remarquer dan
quelles circonſtances ils parurent. *Lamot*
venoit d'être reçu à l'académie, *Rouſſe*
étoit ſur le point d'y entrer, & la penſio
de *Deſpréaux* étoit près de vaquer par
mort. Cette penſion ne pouvoit vraiſem
blablement regarder qu'un académicien,
Rouſſeau ne l'étoit point encore ; mais
étoit tout prêt de le devenir, &
étoit beaucoup plus connu à la Cour q
Lamotte ; de manière que s'il eût é
une fois reçu à l'académie, il n'y a point
douter qu'il n'eût eu plus de part que *L*
motte non-ſeulement à cette penſion, m
encore à toutes les autres faveurs de
Cour. Ainſi *Rouſſeau* n'avoit plus qu'un p
à faire & qu'un moment à attendre po
être au comble de ſes vœux. Et c'eſt da
des circonſtances ſi délicates, lorſqu'il av
tant d'intérêt de ſe contenir, que parure
les nouveaux Couplets qui lui firentdonn
des coups de baton, l'empêcherent d'e
tr

trer à l'Académie, & l'obligerent, quelque temps après, de quitter la France.

Ces réflexions ſuffiroient ſeules pour faire juger ſi ces Couplets étoient de lui ; mais il eſt bon de remarquer que *Lamotte* & *Saurin* ſongeoient à partager entr'eux la penſion de *Deſpréaux*, & que l'abbé *Raguet*, leur ami commun, leur avoit conſeillé de compoſer enſemble quelque morceau qui pût leur ſervir de titre pour l'obtenir ; & qu'enfin ſur le bruit que *Rouſſeau* alloit être reçu à l'Académie, il fut dit publiquement au caffé qu'un moyen ſûr de l'en empêcher ſeroit de compoſer des Couplets dans ſon ſtyle, qui lui ſuſcitaſſent quelqu'affaire, & lui fiſſent donner l'excluſion. Tous ces faits ſont de notoriété publique, & tels que les plus zélés partiſans de *Lamotte* & *Saurin* n'en ſçauroient diſconvenir ſans s'expoſer d'être démentis par tous ceux qui alloient au caffé de la *Laurent*. Au reſte, comme on n'avoit pu parvenir par les anciens Couplets à faire mal-

traiter *Rouſſeau*, parce qu'on n'y avoit intéreſſé que des Poëtes & des gens de Lettres, gens naturellement pacifiques & incapables d'en venir aux voies de fait; on eut la précaution dans ceux-ci d'y attaquer l'honneur de Madame de *Verrue*, & d'y outrager Monſieur & Madame *Lafaille* par l'endroit du monde le plus ſenſible, perſuadés que c'étoit le moyen de rendre la vengeance plus prompte & plus certaine, & c'eſt ce que l'événement n'a que trop juſtifié.

Voyons maintenant comment les Couplets furent apportés, à qui ils furent adreſſés, & par qui ils furent divulgués.

Un des premiers jours du mois de Février 1710, ſur les onze heures du matin, un petit *décroteur* vint apporter au caffé de la *Laurent* un paquet cacheté, adreſſant à M. *Boindin* de l'Académie des Inſcriptions; & comme il ne ſe trouva pas pour lors au caffé, le décroteur alla le porter chez lui, rue Garanciere, & le remit à ſon frere

qui étoit ſur la porte pour ſortir.

A ſon retour le ſieur *Boindin* ayant ouvert ce paquet, fut très-ſurpris d'y trouver quatorze Couplets plus infâmes & plus outrageans que les anciens. Il réſolut de n'en parler à perſonne, & s'informa ſeulement à ſon frere, comment étoit fait le petit décroteur qui les lui avoit remis. Mais étant venu le ſoir au caffé, il y apprit que le paquet y avoit été apporté le matin, & comprit par les ricanemens de *Malafer*, qu'il ſçavoit de quoi il s'agiſſoit, & qu'il en avoit apparemment de ſemblables. C'eſt ce qui l'obligea d'aller le ſoir même chez *Lamotte* avec *Malafer*, *Saurin* & *Rouvroi*, délibérer ſur les meſures qu'il y avoit à prendre pour en découvrir l'auteur. Les avis ſe trouverent partagés. Celui de *Boindin* & de *Rouvroi* étoit de tenir le cas ſecret, & d'attendre qu'on en apportât un nouveau paquet, afin de prendre ſur le fait celui qui l'apporteroit. L'avis de *Lamotte* & de *Malafer* au contraire fut de publier les

Couplets, & d'en faire part à tous les intéreſſés, ſous prétexte que plus il y auroit de ſurveillans, plus il ſeroit aiſé d'en découvrir l'auteur. Mais *Saurin* prit adroitement le parti de *Boindin*, & fit promettre à *Lamotte* & à *Malafer* de garder le ſilence. Cependant malgré la parole donnée de n'en parler à perſonne, comme ces vers n'avoient pas été faits pour demeurer ſecrets, *Boindin* fut très-ſurpris d'apprendre le lendemain matin, en entrant au caffé, que tout le monde en avoit connoiſſance, & que *Lamotte* venoit de les réciter par cœur à M. *la Faille.*

Prévoyant alors ce qui en devoit arriver, *Boindin* réſolut d'aller remettre ſon paquet à M. le Procureur Général; mais il ne put ſe diſpenſer de le confier auparavant à *Saurin*; pour le faire voir à M. l'Avocat-Général Fleury, qui ſouhaitoit, diſoit-il, en prendre lecture.

Ce que *Boindin* avoit prévu ne manqua pas d'arriver; *la Faille* avec ſes porteurs

attendit un ſoir *Rouſſeau* au ſortir de l'opéra, & lui donna pluſieurs coups de canne dans la rue des Bons Enfans. *Rouſſeau* ſe ſauva dans le Palais-Royal, & rendit plainte le lendemain chez le Commiſſaire *Daminois*. *La Faille* de ſon côté rendit la ſienne chez le Commiſſaire *Bizoton*, obtint permiſſion d'informer, & ſur l'information fit décreter *Rouſſeau* de priſe de corps.

Pendant que cela ſe paſſoit, un garçon de caffé apperçut dans la rue Dauphine le petit décroteur qui avoit apporté le paquet. On l'appella, & comme il convint du fait, *Boindin* apprit de lui que ce paquet lui avoit été remis au coin de la rue Chriſtine par une eſpèce de frotteur ou ſavetier, qui lui avoit donné trois ſols pour ſa peine, & qu'il reconnoîtroit bien s'il le revoyoit.

Boindin croyant avoir le bout du fil, voulut engager *Saurin* à ſe ſervir du petit décroteur, pour rechercher avec lui le ſavetier ou frotteur qui lui avoit remis le pa-

quet. Mais malgré le rendez-vous donné pour faire enſemble cette perquiſition, *Saurin* ſe tint clos & couvert, & laiſſa *Boindin* courir inutilement tout Paris; & comme le petit Décroteur avoit été entendu dans l'information de *la Faille*, & qu'il y avoit fait le portrait du Savetier, & la deſcription de ſon habit, on lui confronta chez le Commiſſaire *Chaux*, un Savoyard du Caffé de *Dupuis*, qui avoit un habit à peu près ſemblable. Mais le Décroteur l'ayant examiné, déclara nettement que ce n'étoit point celui qui lui avoit remis le paquet; ainſi toutes les recherches & toutes les perquiſitions de *Boindin* furent pour lors inutiles, & n'aboutirent à rien. D'un autre côté, la Cour s'étant mêlé d'un accommodement entre *la Faille* & *Rouſſeau*, les deux Parties ſe donnerent un déſiſtement reſpectif; & ſur ce déſiſtement, *Rouſſeau* obtint à la Grand'Chambre un Arrêt de décharge ſur les concluſions de M. *de Lamoignon*, le 24 Mai. Ainſi finit

le premier des trois procès criminels, auſquels ces maudits Couplets donnerent lieu.

Mais comme *Rouſſeau*, malgré ſon Arrêt de décharge, n'étoit pas diſculpé dans le Public, il ſe ſervit du bout du fil que *Boindin* avoit trouvé, & du portrait que le petit Décroteur avoit fait dès le mois de Février du Savetier ou Frotteur qui lui avoit remis le paquet, pour découvrir toute la trâme, & remonter juſqu'à la ſource de ces Couplets; & c'eſt ce qui a fait la matiere du ſecond procès, c'eſt-à-dire, de celui de *Rouſſeau* contre *Saurin*.

Rouſſeau ſuivant pied à pied les indices de l'information du mois de Février, commença par rechercher le petit Décroteur nommé *Charles Olivier*, & ſoupçonnant que celui qui lui avoit remis le paquet au coin de la rue Chriſtine, & dont il avoit fait un portrait ſi détaillé dans l'information de *Lafaille*, pouvoit être un Savetier nommé *Guillaume Arnould*, qui travailloit à la porte de *Saurin*, & qui faiſoit ordi-

nairement ſes commiſſions, il conduiſit lui-même le petit Décroteur à l'endroit de l'Hôtel des Urſins, où étoit la boutique du Savetier, pour voir s'il le reconnoîtroit. Non-ſeulement le Décroteur reconnut le Savetier, mais le Savetier reconnut ſi bien le Décroteur, qu'il en perdit la tramontane, changea pluſieurs fois de couleur, & ne put pas ſeulement lui enſeigner la demeure de *Saurin*; & il ſe trouva, par le plus grand hazard du monde, qu'il avoit ce jour-là le même habit qu'il portoit quand il lui remit le paquet, dont la deſcription avoit été ſi bien faite ſix mois auparavant dans l'information de *Lafaille*, & qu'il avoit ceſſé de porter pendant plus de trois mois, de peur qu'il ne ſervît à le faire reconnoître.

Rouſſeau pour lors ne doutant plus que ce ne fût *Saurin* qui avoit envoyé les Couplets, & qu'il n'eût, par conſéquent, un moyen de faire connoître ſon innocence, s'adreſſa à M. d'*Argenſon*, & le pria de

loir bien le conduire dans cette affaire.
d'*Argenſon* lui donna un homme à lui,
mmé *Milet*, Exempt de Robe-courte,
logeoit à l'Hôtel des Urſins, & lui con-
la de mettre tout en œuvre pour tirer
érité du Savetier, avant que de ſe por-
pour accuſateur contre Saurin.

Il ſe paſſa près de deux mois avant qu'on
déterminer le Savetier à convenir du
; & il faut avouer qu'on employa alors
ur tirer de lui la vérité, tous les moyens
on auroit pû employer pour le ſubor-
, s'il n'avoit pas été effectivement le
teur du paquet.

Mais dès qu'on l'eut engagé à convenir
bonne-foi que c'étoit lui qui l'avoit
mis au Décroteur, & que c'étoit *Saurin*
i l'en avoit chargé, on n'eut pas de
ine à tirer de lui toutes les circonſtances
i pouvoient ſervir à convaincre *Saurin*,
on l'engagea d'en faire le récit devant
uſieurs témoins, afin qu'il ne pût plus ſe
dire lorſqu'il s'agiroit de le déclarer en
ſtice.

Toutes ces mesures étant prises, *Rou*
seau crut qu'il étoit tems d'agir, & par
mauvais conseil de *Béroyer*, son Avoca
qui comptoit le Savetier & le Décrote
pour deux témoins, il rendit sa plain
contre le Savetier, obtint la permissi
d'informer, & fit entendre dans l'infc
mation le petit Décroteur & les cinq t
moins, devant lesquels le Savetier av
tout avoué. Sur les charges & inform
tions, le Savetier fut décrété de prise
corps, & conduit aux prisons du Fo
l'Evêque le 23 Septembre après midi.

Le lendemain 24, le Savetier subit l'i
terrogatoire, & fut confronté au pe
Décroteur, qui le reconnut & en fut p
reillement reconnu pour celui à qui il av
remis le paquet dont *Saurin* l'avoit charg
& en conséquence des preuves résultant
de cet interrogatoire & de cette confro
tation, *Saurin* fut décrété de prise de corp
arrêté chez lui, conduit aux prisons
Châtelet, & le scellé apposé sur ses papie

même jour 24 il ſubit l'interrogatoire, fut confronté avec le Savetier ; & c'eſt r le détail de ces interrogatoires & dans s confrontations que l'on a appris les rconſtances ſuivantes.

1°. Que c'étoit effectivement le Savetier i avoit remis le paquet au petit Décro- ur au coin de la rue Chriſtine.

2°. Que c'étoit *Saurin* qui l'avoit chargé e le remettre à un Décroteur, & qui lui voit donné deux ſols neufs, valant trois ls, pour payer le Décroteur.

3°. Qu'après avoir conduit le Décroteur ans la rue Garenciere, il étoit allé retrou- er *Saurin* au Caffé de *Joſeph*, qui lui voit donné un écu & fait boire un verre e ratafiat pour ſa peine.

4°. Qu'appréhendant que ſon habit ne fît reconnoître, *Saurin* l'avoit obligé de quitter, & lui avoit donné un de ſes ieux juſte-au-corps noir.

5°. Que ſur les perquiſitions qu'on fai- oit à ce ſujet, *Saurin* l'avoit mené chez

Madame *Chardon* faire une fauſſe décla tion en préſence de M. l'Avocat Géné *Fleury*.

6°. Que *Saurin* avoit voulu l'engag d'aller faire la même déclaration chez Commiſſaire ; mais que ſa mere s'y ét oppoſée, & avoit été ſe jetter aux pie de Madame *Saurin* pour l'en empêcher.

7°. Enfin, que *Saurin* lui avoit lui-mêi fait lecture des Couplets, & qu'on en d voit trouver l'original écrit de ſa mai dans le tiroir de la table de ſon cabinet.

Malgré tout ce que *Saurin* put dire po détruire ou pour affoiblir ce témoignag la circonſtance de l'original écrit de main, trouvé lors de la levée du ſce dans le tiroir de la table indiqué par Savetier, joint à l'aveu de l'habit donn à la déclaration faite chez Madame *Cha don*, & à la reconnoiſſance du petit Décr teur, ſervit non-ſeulement à juſtifier fait, mais encore à en faire la preuve con plette.

Auſſi le Lieutenant Criminel écrivit-il à le Comte *de Pontchartrain*, en lui rendit compte de cette affaire ; enfin tout eſt découvert : *habemus confitentem reum.* Mais comme *Saurin* avoit eu le tems de faire revenir en ſa faveur M. le Chancelier & l'Abbé *Bignon* par l'Abbé *Raguet*, que *Rouſſeau* avoit contre lui, la Maiſon de N.. & tous les Dévots de la Cour ; que là-deſſus les J... étoient ſes ennemis déclarés ; le Lieutenant Criminel eut ordre d'aller bride en main, & *Saurin* le tems de faire agir pour lui le crédit & la faveur.

Ainſi, quoiqu'il fût plus clair que le jour que c'étoit le Savetier qui avoit porté les couplets de Saurin qui l'en avoit chargé ; cependant comme *Rouſſeau* ne l'accuſoit pas ſeulement de les avoir envoyés, mais encore de les avoir compoſés ; que d'ailleurs les deux témoins qu'il croyoit avoir contre *Saurin* ſe trouvoient réduits à un ſeul, parce que le petit Décroteur ne pouvoit rien prouver contre lui ; & qu'enfin les

moyens qu'on avoit employés pour tirer vérité du Savetier, étoient tout ſemblab à ceux dont on auroit pû ſe ſervir pour ſuborner; *Saurin* ſçut ſi bien faire valoi défaut de preuves de ſon Adverſaire, les apparences de la prétendue ſubor tion, qu'il fut déchargé de l'accuſatic avec dépens, dommages & intérêts.

Rouſſeau ne manqua pas d'appeller de jugement, & fondoit principalement appel ſur ce qu'on n'avoit rien prono contre le Savetier ni contre le Décrote qui ne pouvoient manquer d'être coupab ſi *Saurin* étoit innocent. Mais il n'eut la liberté de le faire juger; car les Dév engagerent M. le Procureur Général à porter Partie contre Rouſſeau, & à f informer contre lui pour ſes ouvrages d piété; de maniere qu'il fut obligé de qui la partie, & de laiſſer à Saurin la liberté faire juger ſon appel par contumace, confirmer la Sentence qui le déclaroit nocent.

Quand *Saurin* eut obtenu cet Arrêt, & il n'eut plus rien à craindre, il ſongea à venger de ſon Savetier, & commença à pourſuivre comme faux témoin & témoin ſuborné, & c'eſt le troiſiéme Procès qu'occaſionnerent ces malheureux Coupts.

Il n'étoit pas difficile à *Saurin* de réuſſir dans cette accuſation ; & le Parlement ne pouvoit ſe diſpenſer de condamner le Savetier, après avoir déclaré *Saurin* innocent ; car enfin, ſi *Saurin* n'avoit pas envoyé le paquet, le Savetier étoit un faux témoin ; & tout ce qu'avoit fait *Rouſſeau* pour tirer de lui la vérité, ne pouvoit manquer d'être regardé comme des moyens qu'il avoit employés pour le ſuborner.

Il eſt vrai que le Savetier ne pouvoit être coupable que le petit Décroteur ne le fût auſſi, & que cependant *Saurin* n'oſa pas le comprendre dans ſon accuſation. Pourquoi cette différence ? Car ſi le Savetier n'avoit pas porté le paquet, le petit Décro-

teur étoit un faux témoin, & avoit
ſuborné auſſi-bien que le Savetier ; po
quoi donc l'épargner ? C'eſt que le p
Décroteur ne donnoit point de priſe
lui, c'eſt qu'il n'avoit jamais rien dit
ne fût véritable, & que *Saurin* n'a
point à ſe venger de lui. Mais pour le
vetier à qui il s'étoit confié, qui étoit
complice, qui avoit eu la lâcheté de
trahir & de l'expoſer au dernier danger
étoit juſte de le perdre & de le ſacrifie
ſa vengeance.

Il n'eſt pas poſſible que le Parlem
n'ait été frappé de cette différence, &
ce ménagement pour le Décroteur ne
ait donné des ſoupçons de l'innocence
Savetier : mais il n'y avoit plus moyen
reculer ; le premier Arrêt l'avoit jugé c
pable, il falloit néceſſairement le cond
ner.

Et d'ailleurs quand il n'auroit pas
ſuborné, quand il n'auroit pas été un f
témoin, il méritoit toujours punition p
a

avoir été le porteur du paquet, ſçachant ce qu'il contenoit, & plus encore pour avoir eu la hardieſſe d'aller faire une fauſſe déclaration devant M. l'Avocat Général. Ainſi d'une ou d'autre manière, il n'y avoit pas grand mal à le condamner; & enfin le Parlement ne pouvoit s'en diſpenſer ſans ſe contredire lui-même, & ſans détruire ſon premier Arrêt.

Voilà ſans doute quels furent les motifs de ſa condamnation. Auſſi ſe contenta-t-on de le bannir pour trois ans de la Banlieue; au lieu de le condamner aux Galeres, comme il l'eût mérité s'il eût été en effet un faux témoin, un témoin ſuborné, pour accuſer ſon Maître, pour opprimer un innocent, & pour l'expoſer à perdre ſon honneur & ſa fortune.

Quoique le ſimple récit de ces faits ſuffiſe pour mettre tout eſprit raiſonnable en état de juger du fonds de cette affaire; cependant comme il s'agit de détromper le Public, on croit qu'il n'eſt pas inutile d'y

ajouter quelques réflexions, pour y jett
un plus grand jour, & faire revenir
leurs préjugés les esprits les plus préven
sur ce sujet.

OBSERVATIONS

Sur les faits contenus au Mémoire ci-dessu

1. LES nouveaux Couplets de 171
étoient une suite & un renouvellement d
anciens qui avoient paru en 1700, &
ces anciens Couplets de 1700, il n'y
avoit que cinq qui fussent sûrement
Rousseau, & celui contre l'Abbé *Maum*
net en étoit un.

2. Les autres, au nombre de plus de 7
furent dès ce tems-là soupçonnés par l
Parties intéressées d'être d'une autre mai
& il y en eut, entr'autres, un paquet
douze apporté par *Lamotte* chez M. *Dev*
liers qui ne pouvoit pas être de *Rousseau*

3. Dès-là le soupçon des Parties int

reſſées ſur les autres Couplets étoit très-bien fondé; & il y a bien de l'apparence que ces douze apportés par *Lamotte* chez M. *Devilliers*, avoient été faits pour empêcher le raccommodement que *Rouſſeau* recherchoit.

4. S'il eſt certain, comme on n'en ſçauroit douter, que les anciens Couplets de 1700 n'étoient pas de *Rouſſeau*, à plus forte raiſon y a-t-il lieu de croire que les nouveaux de 1710 n'en étoient pas non plus.

5. Dans quel tems & dans quelles circonſtances ces derniers Couplets parurent-ils ? Quel motif & quel intérêt *Rouſſeau* auroit-il pû avoir de les faire & d'y rappeller dans les mêmes termes celui contre l'Abbé *Maumenet*, qui étoit de lui & qu'il avoit avoué ?

6. Quel motif & quel intérêt au contraire n'avoient pas ſes ennemis de les compoſer & de les lui imputer, pour l'empêcher d'entrer à l'Académie où il alloit être reçu,

d'obtenir la penſion de *Deſpréaux* qui étoit ſur le point de vaquer, & de profiter pour cela de l'accès qu'il avoit à la Cour?

7. Peut-on douter que ce n'ait été dans cette vûe qu'on ait fait entrer dans ces nouveaux Couplets des Perſonnes de la première qualité, & un Militaire capable & obligé par état d'en venir aux voies de fait pour venger ſon honneur & celui de ſa Femme ?

8. N'étoit-ce pas une Lettre de change de coups de bâton payable à vûe, que ces nouveaux Couplets ? Et l'événement ne l'a-t-il pas bien juſtifié ?

9. Si ces nouveaux Couplets euſſent été de *Rouſſeau*, ce ſeroit donc lui qui les auroit adreſſés à *Boindin*, & qui les lui auroit fait porter par deux différentes perſonnes ? car il eſt certain que le petit Décroteur les tenoit d'un autre qui craignoit d'être reconnu. Mais pourquoi dans ce cas employer deux perſonnes ? une ſeule ne ſuffiſoit-elle pas?

10. Si c'eſt, au contraire, *Saurin* qui les fait porter par ſon Savetier; comme ce avetier étoit connu chez la *Laurent*, il lloit néceſſairement remettre le paquet à n autre, & avoir recours au petit Décro- ur pour le rendre ſûrement à ſon adreſſe.

11. Si ce n'étoit pas le Savetier de *Saurin* ui remit le paquet au petit Décroteur, omment ce Décroteur auroit-il pû ſi bien déſigner, faire ſon portrait chez le Com- iſſaire *Bizoton*, & dépeindre juſqu'à ſon abit de pinchina clair, avec les manches la matelotte & ſa veſte rouge, ſix mois ant qu'il le retrouvât avec le même habit ns ſa boutique à la porte de *Saurin?*

12. Pourquoi ce Savetier auroit-il quitté ceſſé de porter cet habit pendant plus trois mois, & pourquoi *Saurin* lui en roit-il donné un autre, ſi ce n'eût été ur empêcher que cet habit ne le fît re- nnoître ?

13. Pourquoi ce Savetier en voyant arri- r le petit Décroteur à ſa boutique, ſe

ſeroit-il troublé & déconcerté juſqu'
point de ne lui pouvoir enſeigner la d
meure de *Saurin*, s'il ne l'eût pas recon
pour celui à qui il avoit remis le paqu
au coin de la rue Chriſtine ?

14. Pourquoi enfin le reconnut-il &
fut-il reconnu à la confrontation, s'il n'
voit été chargé du paquet par *Saurin* ? S
avoit été ſuborné pour en faire un fa
aveu, le petit Décroteur l'auroit donc
auſſi ? Et en ce cas, pourquoi n'en a-t
pas été accuſé ?

15. Mais ſi le Savetier avoit été ſubor
s'il n'avoit pas porté les Couplets, ſi *Sau*
ne les lui avoit pas lûs, comment auroi
pû deviner qu'il y en avoit une copie éc
de ſa main dans le tiroir de la table de
cabinet ? Et comment cette copie ſe ſer
elle effectivement trouvée dans le ti
indiqué lors de la levée du ſcellé ?

16. Si cette copie n'étoit pas la min
& l'original, s'il étoit vrai que *Saurin* l'
copiée d'après celle adreſſée à Boind

ourquoi ne lui eſt-elle pas conforme ?
ourquoi les 14 Couplets n'y ſont-ils pas
e ſuite & ſans renvoi, comme dans celle
e *Boindin* ?

17. Pourquoi eſt-elle, au contraire,
nforme à celle que *Malafer* fournit à
afaille lors de ſon information ? Pour-
uoi n'a-t-elle que treize Couplets d'un
ntexte, & un quatorziéme par deux dif-
rens renvois comme celle de *Malafer* ?

18. Pourquoi *Malafer* ne remit-il cette
pie à *Lafaille*, qu'à condition qu'il ne
feroit point aſſigner pour dépoſer dans
n information, pour n'être point obligé
e déclarer comment il l'avoit eue ?

19. La parfaite conformité de ces deux
pies, qui n'ont l'une & l'autre que treize
ouplets d'un contexte, & qui ont égale-
ent un quatorziéme ajouté après coup,
n par un ſeul renvoi pour inſérer ce
atorziéme Couplet tout entier entre les
tres, mais par deux différens renvois qui
upent un de ces treize Couplets en deux

pour ajouter à la premiere moitié de
Couplet coupé en deux, une nouvelle fi
& à ſon ancienne fin un nouveau co
mencement, ne prouve-t-elle pas évide
ment que la copie écrite de la main
Saurin, & trouvée dans le tiroir de la tal
de ſon cabinet que le Savetier avoit in
qué, eſt l'original ſur lequel les Coupl
de *Malafer* écrits de la main gauche
caractère d'impreſſion, ont été copiés p
dant qu'il n'y en avoit encore que treiz
& que le quatorziéme y avoit été ajo
après coup & par réflexion contre *Sau*
par les deux renvois en queſtion ? On
contenta d'abord de l'ajouter pareillem
& de la même maniere ſur la copie
Malafer, écrite de la main gauche en
ractères d'impreſſion, pour être envo
à *Boindin ;* mais par une ſeconde
flexion, on jugea enſuite à propos, p
effacer toutes traces de la premiere, & p
venir le ſoupçon que cette addition ré
chie d'un quatorziéme Couplet con
Sau

Saurin pouvoit faire naître de remettre au net & de retranscrire la copie de *Malafer* de la main gauche & en caractères d'impression, & d'y mettre les quatorze Couplets de suite & d'un seul contexte, sans aucune coupure & sans aucun renvoi ; en un mot, telle qu'elle a été envoyée à *Boindin*.

20. Enfin le changement de l'épithète, *O beneſt Danchet !* qui se trouve également dans la copie de *Malafer* & dans l'original de *Saurin*, en celle d'*innocent Danchet*, qui se lit dans la copie de *Boindin*, & qui a passé en Proverbe, est une preuve évidente que ce n'étoit point d'après la copie de *Boindin* que *Saurin* avoit tiré celle qu'on trouva chez lui, comme il le dit dans son interrogatoire ; & qu'au contraire cette copie écrite de sa main, & trouvée dans le tiroir de la table de son cabinet, indiquée par le Savetier, étoit le véritable original sur lequel l'exemplaire de *Malafer* avoit été copié.

Auſſi eſt-ce ſur cette derniere contradiction, dont *Saurin* ne put ſe tirer dans ſon interrogatoire, ſans ſe couper & ſe confondre lui-même, que le Lieutenant Criminel écrivit à M. le Comte de *Pontchartrain* en lui rendant compte de cette affaire *habemus confitentem reum.* Mais, pourra-t-on dire, ſi *Saurin* étoit coupable, pourquoi n'a-il pas été condamné, pourquo a-t-il été déchargé del'accuſation avec dépens ? A cela quatre réponſes bien ſimples.

1°. C'eſt que ſon accuſateur & ſon conſeil s'étoient trompés en croyant avoir deu témoins directs contre *Saurin* en la perſonne du Savetier & du petit Décroteur au lieu que ces deux témoins n'en faiſoien qu'un, puiſque le Décroteur ne tenant l paquet que du Savetier, ne pouvoit rie prouver contre *Saurin*, & qu'en matie criminelle un ſeul témoin & rien c'eſt l même choſe.

2°. C'eſt que l'on avoit véritablemer employé, avec ce témoin unique, pour tir

de lui la vérité, les mêmes moyens qu'on auroit pû employer pour le ſuborner, & que par-là on avoit rendu ſon témoignage ſuſpect.

3°. C'eſt que *Rouſſeau*, au lieu de s'en tenir à l'envoi des Couplets par le Savetier qui étoit ſuffiſant pour rendre *Saurin* coupable, & pour le faire condamner, entreprit encore mal-à-propos & ſans néceſſité, de l'accuſer, contre toutes les apparences, d'être l'auteur de ces Couplets, pour n'en point accuſer perſonnellement *Lamotte*, par ménagement pour l'Académie.

4°. Enfin, parce que le préjugé public étoit contre *Rouſſeau*, & qu'au défaut de preuves ſuffiſantes contre *Saurin*, la cabale des Dévots & le vent de la Cour déterminerent les Juges en ſa faveur. Au reſte, s'il pouvoit encore reſter quelque doute ſur les preuves qui réſultent de ces réflexions, il ſuffiroit pour les diſſiper de jetter les yeux ſur les piéces ſecrettes du Procès, & c'eſt pour achever de déſabuſer le Public qu'on en joint ici les extraits.

EXTRAIT des Interrogatoires, Recollemens & Confrontations de Guillaume Arnould, Charles Olivier & Joseph Saurin.

Du Mercredi 24 Septembre 1710.

FAIT venir de sa prison du Fort-l'Evêque *Guillaume Arnould*, garçon Savetier, natif de Paris, âgé de 24 ans.

Enquis s'il n'a pas, &c. Après avoir long-tems dénié tous les faits dont il s'agit.

A dit qu'il ne peut pas plus long-tems disconvenir de la vérité, & qu'il est vrai que le paquet en question, dont il ne sçavoit pas le contenu, & qui lui fut donné cacheté, fut mis ès mains de lui Répondant par ledit *Saurin*, chez ledit *Saurin* même avec ordre de le remettre entre les mains d'un Décroteur, pourquoi il lui donna deux sols neufs, valant trois sols, & lui dit de

le faire porter au Caffé de la Veuve *Laurent.* Que ledit *Saurin* ſuivit lui Répondant & le Décroteur à qui lui Répondant l'avoit remis ; ledit *Saurin* ne voulant pas être connu de celui qui donneroit le paquet.

Dit de ſoi-même que quand le paquet en queſtion eut été porté par le Décroteur au ſieur *Boindin* rue Garenciere où ledit *Saurin* l'avoit ſuivi, ledit *Saurin* & lui Répondant, diſparurent tous deux de la vûe du Décroteur, & que *Saurin* & lui Répondant retournerent à l'Hôtel des Urſins : ſe ſouvient que ledit *Saurin* lui donna pour ſa peine douze ou quinze ſols ; mais ne furent point boire enſemble dans aucun caffé ni ailleurs.

Enquis en quel lieu il donna la lettre ou paquet au Décroteur.

A dit que ce fut dans une rue qu'il croit qu'on appelloit la rue Chriſtine, en un endroit où ſe mettent ordinairement des Crocheteurs.

Enquis s'il ne ſçavoit pas que c'étoit des

Vers contre des perſonnes de condition qui étoient enfermés dans ladite lettre, & que c'étoit ledit *Saurin* qui les avoit compoſés.

A dit qu'il n'en ſçavoit rien.

Dit de ſoi-même que la boutique où il travaille eſt vis-à-vis la chambre où couche ledit *Saurin*, & que le jour qu'il remit entre les mains du Décroteur le paquet dont il s'agit, ledit *Saurin* l'appella le matin par ſa fenêtre, qu'il y fut, & qu'enſuite l'affaire ſe paſſa, ainſi qu'il nous l'a dit, & qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.

Enquis ſi lui Répondant n'avoit pas vû l'original des Vers, s'il ne ſçait pas où il eſt, & s'il n'a pas dit à quelques perſonnes qu'il leur montreroit les Vers en queſtion qui les feroient rire.

A dit qu'il l'avoit dit ainſi à la *Fleury*.

Dit de ſoi-même que ledit ſieur *Saurin* a dans ſon tiroir les Vers en queſtion, & qu'il lui a dit qu'ils étoient drôles.

Enquis dans quel tems ledit *Saurin* tint ce discours.

A dit que ce fut trois ou quatre jours après qu'il eut envoyé lesdits Vers au sieur *Boindin*.

Enquis si ledit sieur *Saurin* ne l'a pas fait changer d'habit.

A dit que oui, que le sieur *Saurin* lui donna le même jour de l'envoi de la lettre en question, un juste-au-corps noir, n'ayant pas voulu qu'il continuât de porter le même juste-au-corps couleur d'olive qu'il avoit lorsque ledit *Saurin* lui donna un écu pour l'aider à avoir un juste-au-corps pour les Fêtes & Dimanches.

Enquis s'il ne sçait pas qu'on a poursuivi le sieur *Rousseau*, accusé faussement d'être l'auteur desdits Vers, quoique ce soit ledit sieur *Saurin* qui le soit.

A dit qu'il a oui dire audit *Saurin* qu'il y avoit un grand procès pour ces Vers; que dans ce tems il lui dit de n'en jamais parler à personne, & le menaça de le maltraiter s'il en parloit.

Dit de ſoi que les Fêtes & Dimanches ledit *Saurin* depuis les Vers en queſtion portés, lui donnoit cinq ou ſix ſols pour n'en point parler; qu'outre cela il eut un écu de trois livres, treize ſols d'autre part; & l'habit noir dont il nous a parlé, & qu'il a depuis vendu.

Enquis comment étoit le juſte-au-corps que lui Répondant avoit le jour qu'il donna au Décroteur le paquet à l'adreſſe du ſieur *Boindin* dont il s'agit.

A dit qu'il avoit le même juſte-au-corps qu'il a préſentement, dont les manches ſont à la matelotte, qu'il l'a repris depuis quelque tems, ayant été trois ou quatre mois ſans le mettre.

Dit de ſoi que ledit *Saurin* & lui ne virent pas porter par le Décroteur la lettre en queſtion au ſieur *Boindin*, rue Garenciere, mais le ſuivirent ſeulement de vûe juſqu'au caffé de la *Laurent*; après quoi ledit ſieur *Saurin* & lui Répondant retournerent à l'Hôtel des Urſins.

Du 24 Septembre 1710.

Fait venir de ſa priſon du Grand-Châ-
let *Joſeph Saurin*, &c. âgé de 52 ans, &c.

Enquis s'il n'a jamais été repris de juſ-
ce.

A dit que non.

Enquis s'il n'a jamais été accuſé de quel-
e mauvaiſe action.

A dit que non.

Enquis s'il n'a pas fui d'un lieu à un
tre pour éviter les accuſations formées
ntre lui.

A dit que non.

Enquis s'il n'y a pas eu d'informations
tes contre lui au Bailliage d'Yverdun.

A dit que non, & que d'ailleurs il ne
oit pas obligé de répondre.

Enquis quelle accuſation il y eut de for-
e contre lui, dans laquelle il a été dé-
té de priſe de corps.

A dit qu'il n'eſt pas certain s'il y avoit
ntre lui un décret de priſe de corps,
il le craignoit, parce que le Prieur

d'Eure s'étoit plaint qu'il avoit prêché co
tre l'Egliſe Romaine, & tenu des diſcou
ſéditieux.

Enquis s'il connoît *Guillaume Arnould*.

A dit que non.

S'il eſt vrai qu'il employe ledit *Guilla*
me Arnould à faire ſes commiſſions.

A dit qu'il ne connoît point du to
Guillaume Arnould, mais connoît le no
mé *Guillaume*, fils d'un nommé *Den.*
Savetier, dont il ſe ſert quelquefois po
faire ſes commiſſions.

Enquis depuis quand il ſe ſert du
Guillaume, & combien il lui donne po
chaque commiſſion qu'il fait pour lui.

A dit qu'il s'en ſert depuis quelq
années, que tantôt il lui donne plus, tan
moins, ſelon l'éloignement du lieu où
l'envoie en commiſſion.

Dit de ſoi que quelquefois les Fêtes
Dimanches ledit *Guillaume* vient le vo
que c'eſt alors qu'il le paye, & lui don
tantôt cinq ſols, tantôt ſix ſols.

Enquis s'il n'a pas fait audit *Guillaume* uelque gratification extraordinaire depuis uelque tems.

A dit qu'il y a quelque tems qu'il lui a onné 30 ſols ou un écu, argent qu'il lui voit, pour ne l'avoir pas payé autant faire.

Enquis s'il n'a pas auſſi donné audit *Guil-ume* un habit noir.

A dit qu'oui.

Enquis quel jour il lui a donné ledit abit.

A dit qu'il ne s'en ſouvient pas.

Enquis s'il n'eſt pas vrai que ce fut dans même tems qu'il lui donna l'écu dont il ous a parlé.

A dit que non, & que ce fut quelque ms après.

S'il n'eſt pas vrai que le même jour qu'il nna l'habit audit *Guillaume*, il l'avoit argé de faire tenir une Lettre ou Paquet ns un endroit.

A dit que non, autant qu'il peut s'en uvenir.

S'il n'eſt pas vrai qu'il défendit aud *Guillaume* de porter davantage l'hab qu'il avoit lorſqu'il lui envoya faire commiſſion en queſtion.

A dit que non, qu'il ne ſçait ce que c' que la commiſſion en queſtion.

Enquis ſi l'original des vers en queſti n'eſt pas chez lui Répondant.

A dit que non, mais qu'il en a une cop qu'il a écrite ſur l'exemplaire de M. *Boi din.*

Enquis qui avoit envoyé ledit exempla audit ſieur *Boindin.*

A dit qu'il n'en ſçait rien, qu'il eſt pe ſuadé que c'eſt le ſieur *Rouſſeau*, à qui les a attribués.

S'il n'eſt pas vrai que c'eſt lui-même q a fait tenir audit ſieur *Boindin* l'exempla des vers en queſtion.

A dit que non.

S'il n'eſt pas vrai que pour les faire te au Sr *Boindin* il remit le paquet où étoie leſdits vers audit *Guillaume Arnould*, do

ſe ſert pour faire ſes commiſſions, pour
; remettre entre les mains d'un Décro-
ır.

A dit que non, mais qu'il ſçait bien que
ſieur *Milet*, Exempt, a mandé deux ou
›is fois ledit *Guillaume Arnould* pour
bliger à dire que c'étoit lui Répondant,
i lui avoit remis le paquet ; lui avoit
ême offert de l'argent pour cela & l'avoit
nacé; qu'un Archer avoit auſſi tenté de
part dudit *Milet*, la même voie auprès
dit *Arnould*, & lui a voulu donner trois
ıs pour lui faire dire ce qui eſt faux.

S'il n'eſt pas vrai que lorſque lui Répon-
nt chargea ledit *Guillaume Arnould* des
rs en queſtion, il lui donna deux ſols
ufs pour le Décroteur qu'il chargeroit du
quet.

A dit qu'il ne ſçait ce que c'eſt.

S'il n'eſt pas vrai que de la chambre où
uche lui Répondant, on voit la boutique
travaille ledit *Guillaume Arnould*, Sa-
tier.

A dit que oui.

S'il n'eſt pas vrai qu'il appella de fenêtre ledit *Guillaume Arnould* ſur dix heures du matin, le même jour q lui donna le paquet où étoient les vers queſtion, à l'adreſſe du ſieur *Boindi* pour les lui faire rendre par un Décroteu au caffé de la veuve *Laurent.*

A dit qu'il ne ſçait rien de tout cela.

Si lui Répondant ne ſortit pas ledit j avec ledit *Guillaume Arnould*, s'ils furent pas enſemble au coin de la Chriſtine; ſi en ce lieu ledit *Guillaume nould* ne donna pas ledit paquet à un croteur avec deux ſols neufs, & ne lui pas de le porter au caffé de la veuve *L rent.*

A dit qu'il ne ſçait rien de tout cela.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur *Boin* ne ſe trouva pas au caffé de la veuve *L rent*, & que le Décroteur fut porte paquet en ſa demeure rue Garenciere.

A dit qu'il ne ſçait rien de tout cela

ulement appris au caffé que quand on y oit apporté le paquet en queſtion pour le mettre audit ſieur *Boindin*, ledit ſieur *indin* n'y étoit pas.

S'il n'eſt pas vrai que lui Répondant & lit *Arnould* ſuivirent de vûe le petit croteur chargé dudit paquet, & ne ſe irerent que quand ils l'eurent vû entrer ns le caffé de la veuve *Laurent*.

A dit que cela eſt faux.

S'il n'eſt pas vrai qu'alors lui Répondant ledit *Guillaume Arnould* retournerent à Hôtel des Urſins, qu'il fit changer d'ha- audit *Guillaume Arnould*, lui donna un bit noir pour mettre à tous les jours, & écu pour l'aider à en acheter un pour Fêtes & Dimanches.

A dit que tout cela eſt faux, qu'il a nné l'habit noir en queſtion long-tems ès que le paquet du ſieur *Boindin* a été rté, & ne l'a jamais obligé à changer abit.

S'il n'eſt pas vrai que lui Répondant a

défendu audit *Guillaume Arnould* de p
ler à perſonne qu'il eût remis le paquet
vers en queſtion à un Décroteur, p
faire tenir au ſieur *Boindin*, & qu'il ne l
fait des préſens que pour l'obliger à ſe tai

A dit que c'eſt un impoſteur.

S'il n'eſt pas vrai que lui Répondar
demeuré au cloître S. Thomas du Louv

A dit que oui.

S'il n'y a pas eu une affaire contre q
qu'un.

A dit qu'il n'a point eu d'autre aff
qu'une affaire civile contre un Chanoi
à qui il avoit mis de l'argent en dép
dont il fut obligé par la ſuite de pren
une obligation, parce qu'il avoit viol
dépôt & l'avoit employé à ſon profit.

Enquis ſi ladite obligation n'étoit pas
3000 livres.

A dit que oui, que ledit Chanoine
mort, qu'il fit l'Hôpital Général Légat
univerſel, & fit mention dans ſon Te
ment qu'il avoit acquitté cette dette, q

que cela ne fût pas véritable, & que pour acheter son repos dans une succession qui ne consistoit qu'en quelque peu de meubles, il se contenta de 300 livres, & quittança l'obligation.

Enquis pourquoi il s'est mis lui-même dans les Chansons diffamatoires faites au mois de Février dernier.

A dit qu'il ne s'y est point mis & ne les a pas faites.

S'il n'est pas vrai qu'il ne s'y est mis que pour faire tomber sur d'autres que sur lui le soupçon d'en être l'Auteur, quoiqu'il le fût effectivement ?

A dit qu'on lui prête mal-à-propos des motifs d'un Ouvrage qu'il n'a point fait.

S'il n'est pas vrai que pour faire tomber le soupçon de la composition sur le sieur *Rousseau*, il a affecté d'imiter ceux que edit sieur *Rousseau* avoit faits neuf ans auparavant sur l'Abbé *Maumenet*, & d'y en glisser quelques-uns qui sont presque semblables.

A dit qu'il n'a aucune part dans tous lesdits vers, qu'il eſt perſuadé que celui qui a fait les vers ſur l'Abbé *Maumenet*, a fait tous les autres.

A lui remontré que ce qui fait encore connoître que ces vers dont eſt queſtion ſont de lui Répondant; c'eſt qu'il s'y trouve pluſieurs expreſſions Gaſconnes, & qu'il eſt le ſeul dans le caffé de la veuve *Laurent* qui parle de la ſorte.

A dit qu'il n'eſt pas l'auteur des vers en queſtion, & qu'il y a des perſonnes de toutes nations qui vont au caffé.

Du 17 Octobre 1710.

Fait venir de ſa priſon du Fort-l'Evêque *Guillaume Arnould*, Savetier, demeurant, &c.

Enquis s'il n'a pas été pluſieurs fois chez le nommé *Fleuri* & ſa femme, pendant le mois de Juillet dernier.

A dit que oui.

S'il n'eſt pas vrai que lui Répondant leur

ayant paru chagrin, il leur fit entendre qu'il l'étoit à l'occaſion de certaine commiſſion qu'il avoit faite pour le Sr. *Saurin*.

S'il n'eſt pas vrai qu'il a dit audit *Fleuri* & ſa femme, qu'un Dimanche matin au mois de Février dernier, ledit *Saurin* lui avoit fait lecture chez lui de vilains vers qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés en ſa préſence avec une chandelle qu'il avoit été lui allumer, & l'avoit engagé de les faire rendre par un Décroteur au caffé de la veuve *Laurent* rue Dauphine.

A dit que tout cela eſt véritable.

Dit de ſoi que la Servante dudit *Saurin*, trois ou quatre jours après l'envoi du paquet en queſtion, vint à ſa boutique lui dire, de la part dudit ſieur *Saurin*, de ne point parler qu'il eût porté ni fait porter le paquet en queſtion, lui recommanda le ſecret, & lui dit de n'en rien dire à ſon pere ni à ſa mere. Que cependant ſon pere l'a ſçu, & que la même Servante a dit à ſon pere de n'en point parler: que ſon pere

dira la même choſe, auſſi-bien que la Servante, qui en doit ſçavoir plus que perſonne.

Enquis du nom de ladite Servante dudit *Saurin.*

A dit qu'elle ſe nomme *Charlotte*, qu'elle eſt blonde, de moyenne taille, & paroît âgée d'environ 27 ans.

Enquis ſi ladite *Charlotte* n'a pas voulu le détourner d'aller chez ledit *Fleuri* & ſa femme.

A dit que cela eſt véritable, & qu'alors la Servante de la *Fleuri* étoit avec lui, qui peut dire la même choſe.

Enquis pourquoi ladite *Charlotte* vouloit l'empêcher d'aller chez ledit *Fleuri.*

A dit que c'eſt parce qu'elle ſe doutoit bien que c'étoit pour l'affaire dont il s'agit.

Enquis ſi ladite Servante ſçait que c'eſt lui Répondant qui a fait rendre ledit paquet de vers par un Décroteur au caffé de la veuve *Laurent.*

A dit qu'elle ſçait que lui Répondant a

it porter ladite lettre par un Décroteur caffé de la veuve *Laurent.*

Enquis ſi ladite Servante ſçait que ledit *urin* fut avec lui Répondant quand il nna ladite lettre au Décroteur pour la ndre dans ledit caffé.

A dit qu'il n'eſt pas certain ſi elle le ſçait non, mais qu'elle étoit préſente quand lit *Saurin* mit à lui Répondant la lettre à dreſſe du ſieur *Boindin*, & lui dit de la rter ou faire porter au caffé de la veuve *urent.*

Enquis s'il n'y a point d'autres perſonnes que la Servante & ledit *Saurin* qui lui ent recommandé le ſecret à ce ſujet.

A dit qu'il n'y a que ladite ſervante & lit ſieur *Saurin* qui le lui ayent recommandé. Qu'à la vérité deux jours après ledit quet rendu, la femme dudit ſieur *Saurin* fit venir au troiſiéme étage dans la cuie, le tira à quartier, & lui demanda où mari avoit envoyé lui Répondant le ur de l'envoi en queſtion; à quoi il fit

réponſe qu'il l'avoit envoyé au caffé de
veuve *Laurent*, où il avoit envoyé un D
croteur, & ladite demoiſelle *Saurin* l
repartit qu'elle ſçavoit bien ce que c'étoi
& qu'il n'avoit que faire d'en rien dire.

Enquis ſi lui Répondant a dit audit *Sa*
rin que *Milet*, Exempt, avoit voulu l'e
gager à dire la vérité.

A dit que oui, & que ledit *Saurin* aya
ſçu de lui Répondant qu'il n'avoit p
voulu l'avouer audit *Milet*, il lui dit qu
avoit bien fait, & que s'il l'envoy
chercher une ſeconde fois, il l'envoy
promener; le mena enſuite chez M. Cha
don, Procureur, rue des deux Portes, pc
lui dire ce que *Milet* lui avoit demandé,
la réponſe qu'il lui avoit faite, & vou
enſuite le mener chez un Commiſſa
pour en faire une plainte, ce que lui R
pondant ne voulut pas; & ledit *Milet* aya
quelque tems après envoyé chercher
Répondant, il en donna avis audit ſie
Saurin, qui lui dit de n'y point aller &

nvoyer promener ; nonobſtant quoi il
la chez ledit *Milet*, qui l'exhorta une
conde fois à dire la vérité, ce que lui
épondant ne voulut pas faire.

Enquis ce que ledit *Saurin* lui avoit re-
mmandé de dire chez ledit Sr *Chardon*.

A dit qu'il lui avoit dit de dénier la
rité audit ſieur *Chardon*, ce qu'il fit en
éſence de pluſieurs qui y étoient, & de
pouſe dudit ſieur *Chardon*.

Enquis ſi le même jour que le paquet de
rs en queſtion adreſſé au ſieur *Boindin*,
t porté au caffé de la veuve *Laurent* par
Décroteur, à qui lui Répondant l'avoit
mis, ledit *Saurin* & lui ne furent pas au
ffé de la veuve *Joſeph*, rue des Arcis, où
dit *Saurin* lui donna une piéce de 50 ſols
un verre de ratafia.

A dit que ce fait eſt véritable.

Enquis ſi depuis ledit tems ledit *Saurin*
lui a pas donné 50 ſols par ſemaine
ur l'engager au ſecret.

A dit que non, & qu'il ne lui donnoit

que cinq ou ſix ſols tous les Dimanches po
qu'il ne dît rien.

Enquis pourquoi il a dénié ci-deva
avoir ſçu qu'il y avoit dans le paquet do
il s'agit, pluſieurs couplets de vers inf
mes, puiſqu'il l'a dit à différentes perſo
nes, ce qu'il n'eût pas pû faire s'il ne l'e
pas ſçu.

A dit qu'il ne le ſçavoit pas quand le
Saurin lui donna la lettre. Qu'il eſt bi
vrai que ledit *Saurin* lui dit lors que c'ét
des vers qui y étoient, mais qu'il lui ajo
que c'étoit un de ſes amis qui les lui av
envoyés, ſans le nommer, &c.

Du 23 Octobre 1710.

Fait venir de ſa priſon du Grand Ch
telet, *Joſeph Saurin*, &c.

Enquis pourquoi il dénie de faire c
vers, puiſqu'il eſt convenu être l'aut
de l'Epître faite contre le ſieur *de la Mot*
au ſujet du changement d'état.

A dit qu'il n'a jamais fait d'autres v
q

que ceux contenus dans ladite Epitre, si ce n'est que dans son jeune âge à 15 ou 16 ans, il peut avoir rimaillé quelques mauvais Vers à quelques Maîtresses.

Enquis s'il n'est pas vrai que la piéce cotée 4, qui a pour titre : *Copie des nouveaux Couplets répandus dans le Public*, n'est pas écrite de la main de lui Répondant.

A dit que oui, après en avoir pris communication.

Enquis pourquoi il a gardé copie de Vers aussi horribles.

A dit qu'il étoit naturel qu'étant intéressé dans les Couplets, il en ait gardé une copie pour tâcher d'en découvrir l'Auteur, & que tous les intéressés en ont fait autant.

S'il n'est pas vrai qu'il est lui-même l'Auteur desdits Vers, & qu'il y exalte son zèle contre les Frondeurs, & son chagrin contre les mœurs corrompues.

A dit qu'il n'en est pas l'Auteur, qu'il ne faut que les lire pour voir qu'il y est traité d'*ame fausse & double*, & *de scélérat hypo-*

crite, d'Athée faiſant des diſciples, & d Sodomite ; que perſonne ne prendra ce qualités pour des éloges.

A lui remontré que ces Vers ſont de lui qu'il convient qu'il n'eſt pas Poëte de profeſſion, qu'à la vérité il a fait quelque Vers en ſa vie, & qu'il s'y trouve de fautes de quantité, comme *Religion* qu'i fait de trois ſyllabes, *précieux* qu'il fait d deux ſyllabes, & que les mêmes fautes ſ trouvoient dans les Vers qu'il avoit adreſſé au ſieur *de la Motte*, outre les expreſſion Gaſconnes qui s'y liſent, comme ſont le mots *le plus doux regliſſe, faux cœurs, fat* au plurier.

A dit que les Vers ne ſont pas de lu Répondant, qu'ainſi ce n'eſt pas à lui rendre raiſon des fautes qui s'y trouvent que tous les connoiſſeurs jugent ces Vers d main de Maître ; les fautes qui y ſont, ſon ou affectées, ou des licences priſes en fa veur de la préciſion.

Enquis pourquoi il a écrit les mots d

Bragelogne & Cigogne, Brageloigne & Cigoigne.

A dit que c'eſt qu'ils étoient ainſi écrits dans l'original que le ſieur *Boindin* lui a prêté, & ſur lequel il a tiré la copie en queſtion.

S'il n'eſt pas vrai que cette prétendue copie eſt un ſecond original écrit d'après le premier, ayant une rature du mot *nouveau* dans le premier Couplet, quatre vers rayés ſur la deuxiéme page, & cinq vers rayés ſur la troiſiéme.

A dit que ce n'étoit qu'une ſimple copie & non un original, ſoit premier, ſoit ſecond; que loin que les ratures faſſent voir que c'eſt un original, elles découvrent au contraire que c'eſt une ſimple copie; qu'à-l'égard des quatre vers rayés au verſo, il avoit ſauté les quatre premiers vers du couplet en tranſcrivant, qu'enſuite il écrivit les quatre vers qu'il avoit ſautés, enſuite il écrivit les quatre vers qu'il avoit précédemment écrits, & cela ſans aucune cor-

rection, & que par diſtraction les cinq vers qui finiſſent le couplet ſont répétés dans la page ſuivante, ſans correction & barres.

Enquis ſi ç'a été ſur les mêmes vers écrits en caractères déguiſés qui ont été paraphés par le Commiſſaire *Bizoton* le 26 Février dernier, contenant trois feuilles & demie, cotées 1, 2, 3, 4. par ledit Commiſſaire, qu'il a écrit & copié de ſa main les vers trouvés chez lui Répondant, cotés 4.

A dit après avoir vû leſdits Vers écrits d'une écriture contrefaite, & paraphés le 26 Février dernier dudit Commiſſaire *Bizoton*, qu'y ayant eu deux exemplaires des mêmes Vers qui varient en certains mots, il ne ſçait pas ſur lequel des deux exemplaires il a fait la copie trouvée chez lui, cotée 4. ci-devant repréſentée, croit cependant que c'eſt ſur celle du ſieur *Boindin*.

Dit de ſoi que copiant partie par mémoire, partie en regardant l'Exemplaire qui étoit ſous ſes yeux, & les Exemplaires

variant, comme on a dit, en certains mots, il peut avoir mis dans ſa copie quelques mots qui ne ſe trouvant pas dans l'Exemplaire qu'il avoit préſent, ſe trouvent dans l'autre.

A lui remontré que la piéce cotée 4 trouvée chez lui Répondant, eſt l'original de la piéce où les mêmes vers ſe liſent en écriture déguiſée; ce qui ſe voit par le dernier vers du deuxiéme Couplet, où dans celui trouvé chez lui ſont écrits ces mots : *& les noirs tours de leur ſoupleſſe*, lequel même ayant été écrit dans celui en écriture contrefaite, ſe trouve corrigé, quoiqu'il ſe puiſſe lire encore, & qu'on ait ſubſtitué ces mots : *dis-nous les tours de leur ſoupleſſe.*

A dit que la piéce cotée 4 trouvée chez lui, n'eſt qu'une copie, & que s'il a mis dans ſa copie : *& les noirs tours de leur ſoupleſſe*, c'eſt parce qu'ils étoient écrits dans l'un des deux originaux.

Ce fait, leſdits vers écrits d'une écriture contrefaite contenus aux trois feuillets &

un demi-feuillet, ci-devant paraphés par le Commiſſaire *Bizoton*, ont été de nous & de l'Accuſé paraphés, *ne varietur*.

S'il n'eſt pas vrai qu'il n'a affecté de mêler l'Abbé *Maumenet* dans les Couplets dont il s'agit, que pour faire ſoupçonner *Rouſſeau* d'être l'Auteur du tout; & de déchirer des perſonnes de conſidération, que pour les irriter contre *Rouſſeau*.

A dit qu'il n'a jamais fait de Vers contre perſonne, & n'eſt point l'Auteur de ceux qu'on lui impute, & qu'il eſt bien plus vraiſemblable que le ſieur *Rouſſeau* qui a fait les premiers Vers contre l'Abbé *Maumenet*, de ſon aveu, a fait auſſi les autres contre l'Abbé *Maumenet* dont il s'agit.

Du 24 Septembre 1710.

Extrait de la confrontation de l'Accusé avec Arnould.

Lecture faite de l'interrogatoire dudit *Guillaume*, ledit *Saurin* a dit pour reproches que ledit *Arnould* peut avoir été corrompu par argent, ou intimidé par menaces; n'a proposé autres reproches.

Ledit *Guillaume Arnould* a dénié lesdits reproches.

Du 26 desdits mois & an.

Extrait de la confrontation de Charles Olivier, *premier témoin de l'Information du 23 dudit mois, faite par le Commissaire* Daminois.

L'Accusé a dit pour reproches contre ledit Témoin, qu'il devroit bien le reconnoître, & par le Témoin a été dit qu'il ne connoît point l'Accusé.

Lecture faite de la déposition dudit Témoin, l'Accusé à son égard a dénié la dé-

poſition, & a dit qu'il voit que c'eſt un jeu joué par *Rouſſeau*, ſa partie adverſe, qui a corrompu le Témoin préſent, & *Guillaume Arnould*, Savetier, & qu'il en donne pour preuve tout ce que *Milet*, Exempt, a pratiqué pour corrompre ledit *Guillaume Arnould*, à l'inſtigation de *Rouſſeau*.

Du 14 Octobre 1710.

Confrontation de Fleuri *& ſa Femme, Témoins en ladite Information par le Commiſſaire* Daminois.

L'Accuſé a dit pour reproches contre le Mari, que c'eſt un fripon, un voleur, & un Témoin apoſté par *Milet*, & contre *Anne Bidault* ſa femme, que c'eſt une femme de mauvaiſe vie, du complot dudit *Milet*, & que c'eſt elle qui a pratiqué & corrompu *Guillaume Arnould*, à l'inſtigation de *Rouſſeau*.

Du 24 Octobre 1710.

onfrontation de Guillaume Arnould, *re-collé en l'interrogatoire par lui ſubi le* 17 *dudit mois avec* Joſeph Saurin ; *lecture faite, &c.*

L'Accuſé a dit pour reproches que ledit *rnould* eſt un fripon, qu'il a été ſurpris Saint Landry volant de l'argent dans un onc, & qu'il a auſſi été ſurpris ſur le fait ant volé de l'argent chez un Avocat, & ſurplus dénie le contenu audit interro-toire, & nous a requis d'interpeller ledit *uillaume Arnould* de déclarer ſi ce qu'il t de la nommée *Charlotte* ſa Servante ne i a pas été ſuggéré depuis qu'il eſt en pri-n & par qui.

L'interpellation faite, ledit *Guillaume rnould* a dit que perſonne ne lui a ſuggéré rien dire contre la Servante de l'Accuſé.

Des 4 Novembre & 26 dudit mois.

Confrontation des autres Témoins, avec

ſemblables reproches & dénégation du co
tenu en leur dépoſition.

Du 10 Octobre 1710.

Confrontation de *Charlotte Mailli*, Se
vante de l'Accuſé, avec *Rouſſeau* & *Gu*
laume Arnould, avec pareils reproches
la part de ladite *Charlotte Mailly*, & d
négation du contenu en l'interrogatoi
dudit *Guillaume Arnould.*

MÉMOIRE

POUR

LE Sr ROUSSEAU,

de l'Académie Royale des Inſcriptions ; Demandeur & Complaignant.

CONTRE GUILLAUME ARNOULD, Savetier ;

Et contre le Sieur SAURIN, de l'Académie des Sciences, Défendeurs & Accuſés.

IL ne s'agit plus ici de préſomptions. Elles diſparoiſſent à la vûe de la vérité. Il y a trop long-temps que le ſieur *Saurin* ſe joue de la crédulité publique, qu'il prête ſes crimes à un autre, & qu'il charge un innocent de ſes propres iniquités ; il eſt juſte

enfin que le méchant homme, que le c
lomniateur ſoit connu.

On ne combattra point ici l'illuſion p
l'illuſion. Le ſieur *Rouſſeau* abandonne
bon cœur à ſon ennemi tout l'avanta
qu'il peut tirer des ſecours d'une éloquen
artificieuſe, il ſe renferme uniqueme
dans les faits prouvés au procès, & da
les conſéquences qui naiſſent naturelleme
de la preuve de ces mêmes faits.

L'idée générale de l'affaire qui eſt à j
ger, ſe réduit à une gradation fort ſimp
Au mois de Février dernier, le ſieur *Bo*
din a reçu par un petit Décroteur, le Libe
dont le ſieur *Rouſſeau* a été accuſé, & c
fait la matiere du procès. Ce Décroteur
reçu des mains de *Guillaume Arnoul*
Guillaume Arnould l'a reçu des mains
ſieur *Saurin ;* voilà le fait en général c
taché de ſes circonſtances.

La preuve en réſulte des Informatio
faites contre *Guillaume Arnould* accul
des charges portées par ſes Interrogatoire

dépoſitions de ſon pere & de ſa mere, leur confrontation avec le ſieur *Saurin*, & de celle du Décroteur avec *Guillaume Arnould.*

Guillaume Arnould eſt un Garçon Savetier demeurant dans l'Hôtel des Urſins à la porte du ſieur *Saurin*, qui ſe ſert de lui depuis deux ans pour ſes meſſages; avant lui il ſe ſervoit du pere & du frere de *Guillaume.*

Un des jours du Carnaval dernier, le ſieur *Saurin* l'envoie chercher entre dix & onze heures du matin, & lui remet entre les mains un paquet cacheté à l'adreſſe du ſieur *Boindin*, avec ordre de le faire porter au café de la Veuve *Laurent* par le premier Décroteur qu'il trouvera en ſon chemin. Il lui donne deux ſols neufs pour payer le Décroteur. Pour raiſon de cet envoi myſterieux, il fait entendre que ce ſont des Vers qu'un de ſes amis lui a envoyés; il l'accompagne lui-même juſqu'au coin de la rue Chriſtine, pour voir s'il s'acquittera

régulierement de ſa commiſſion ; il lui v
remettre le paquet entre les mains du I
croteur : il ſuit des yeux le Décroteur j
ques à ce qu'il l'ait vû entrer dans le Ca
après quoi il s'en retourne bien content
Café de *Joſeph*, où il fait boire à ſon fid
Meſſager un verre de ratafiat, & lui do
douze ou quinze ſols pour ſa peine.

Cependant le Décroteur n'ayant pc
trouvé le ſieur *Boindin* au café de la ve
Laurent, s'informe de ſa demeure, &
le chercher dans la rue Garanciere, o
remet le paquet à un frere du ſieur *Boin*
qui rentrant chez lui quelque tems ap
ouvre ce paquet, y trouve des Vers di
matoires écrits d'une écriture fort con
faite, & ſemblables, pour le caractère &
meſure des Strophes, à des Chanſons ré
dues il y a neuf ans à diverſes repriſes d
le Café. Le ſieur *Boindin* garde ces V
trois jours entiers ſans en parler à perſon
mais ayant appris du nommé *Malaſ*
qu'il en avoit reçu de pareils, ſans

mment ils lui étoient venus, il confronte
deux Exemplaires, voit que ce ſont les
mes Vers, & la même écriture déguiſée.
en fait enfin confidence à ſes Amis, &
t ſi bien qu'après pluſieurs recherches, il
uve le Décroteur, de qui il apprend de
elle maniere ce paquet a été remis entre
mains.

Le ſieur *Saurin* qui en eſt informé des
miers, donne auſſi-tôt avis à *Guillaume*
nould, que le petit Décroteur eſt décou-
t, & lui ordonne de changer d'habit de
r d'être reconnu. *Guillaume Arnould*
parle à ſon pere & à ſa mere, la mere
avec ſon fils trouver le ſieur *Saurin* pour
demander un habit; il leur fait préſent
n de ſes vieux juſte-au-corps noirs, &
donne un écu par forme de ſupplé-
nt, leur recommandant ſur toute choſe
bien garder le ſilence. Sa Servante paſſe
ore à la boutique pour leur recomman-
la même choſe. *Guillaume* vend l'habit
r, & en achete un autre qu'il porte en-

viron quatre mois; après quoi il repre
celui qu'il avoit le jour de l'envoi du p
quet.

Pendant que le ſieur *Saurin* ſe préca
tionne de cette manière, le ſieur *Rouſſea*
qui n'avoit garde de ſe précautionner,
accuſé d'être Auteur du Libelle en queſtic
On informe contre lui huit ou dix jo
après l'envoi. *Saurin* fomente l'accuſatio
ſe trouve à tous les conſeils qui ſe tienn
pour perdre le ſieur *Rouſſeau*. Il le rencon
chez un illuſtre Magiſtrat, où il lui ſ
tient en face qu'il en eſt l'Auteur. Le ſi
Rouſſeau eſt décrété de priſe de corps,
eſſuye durant trois mois des pourſui
criminelles, dont il eſt enfin délivré
un Arrêt de la Cour du vingt-quatre
dernier, rendu ſur les concluſions de M
ſieurs les Gens du Roi.

Le ſieur *Saurin* jouiſſoit paiſiblement
ſuccès de ſa noire méchanceté; mais v
une allarme imprévue, qui le rejette t
à coup dans la néceſſité de renouveller
précauti

précautions. Il apprend qu'un Exempt a fait les questions à *Guillaume Arnould* & à ses ere & mere, sur l'envoi du paquet en uestion, & qu'il a voulu même lui donner e l'argent pour dire la vérité. Il recom-nande de nouveau le secret à *Guillaume Arnould ;* il lui fait toutes les semaines de etites libéralités, pour l'engager au silence. l ne se contente pas de cela. Pour se guérir esprit sur les recherches de l'Exempt, il eut engager *Guillaume* à aller chez un Commissaire pour affirmer qu'il n'a point orté ce paquet. *Guillaume* demande avis sa mere, qui lui défend bien de faire une émarche si périlleuse ; elle va trouver le ieur *Saurin* pour lui faire des reproches u danger où il veut exposer son fils, en ui faisant faire un faux serment en Justice. e sieur *Saurin* lui remontre que cela ne ire point à conséquence, mais qu'il est ien aise de s'assurer contre les perquisitions e cet Exempt ; la bonne Femme ne veut oint se rendre, & tout ce qu'il peut obte-

nir, en considération de sa femme, qui étoit malade, c'est que *Guillaume* dira verbalement à quelques amis du sieur *Saurin*, qu'il n'a point porté le paquet; le sieur *Saurin* le mène chez Me *Chardon*, Avocat, où, en présence de quelques personnes, il lui fait répéter de bouche la leçon qu'il lui a apprise.

Voilà en substance à quoi se réduisent les preuves du Procès. Elles sont fondées sur le témoignage de quatre personnes qui déposent ce qu'elles ont oui dire en ce tems-là à *Guillaume Arnould*; sur sa confrontation avec le Décroteur qu'il reconnoît, & dont il est reconnu; sur les charges portées par ses Interrogatoires; & enfin sur sa confrontation & sur celles de ses pere & mere avec le sieur *Saurin* & sa Servante, accusée. Le sieur *Saurin* est donc bien juridiquement convaincu de l'envoi du Libelle rendu par le Décroteur au sieur *Boindin*. Car de dire que le pere & la mere de *Guillaume Arnould* n'ont déposé qu

pour ſauver leur fils, c'eſt mal raiſonner. Si leur fils eſt coupable, plus le pere & la mere confirment ce qu'il a avoué, plus ils le chargent; s'il eſt innocent, il n'eſt pas beſoin de faire un faux ſerment pour le ſauver. Or, en matiere criminelle, la préſomption ayant lieu, dès que *Saurin* eſt convaincu d'avoir diſtribué furtivement un libelle diffamatoire, il eſt convaincu de l'avoir compoſé. Car ſi ce n'eſt pas lui qui en eſt l'Auteur, à quel intention l'a-t-il envoyé ſi myſtérieuſement? Pourquoi toutes ces précautions pour le faire rendre? Pourquoi ces frayeurs après qu'il eſt rendu? Trois jours après l'envoi du paquet, il montre à *Guillaume* un de ſes tiroirs, & lui dit que les Vers qu'il a portés ſont-là, & qu'ils ſont drôles. Comment pouvoit-il en avoir pris copie, puiſque le ſieur *Boindin* ne les lui a fait voir au café qu'au bout de trois jours entiers : il eſt vrai que le ſieur *Boindin* avoue qu'il a depuis prêté ſon Original pour le faire voir à un Magiſ-

trat illuſtre. Si c'eſt après l'action intenté contre le ſieur *Rouſſeau*, il ne pouvoit pa en avoir pris copie au bout de trois jours ſi c'eſt auparavant, il a tort de dire qu' a fait ce qu'il a pû pour empêcher que ſieur *Rouſſeau* fût inquiété.

Le ſieur *Boindin* n'y a pas fait tant d façons. Il a reçu un Libelle diffamatoire; l'a gardé ſans rien dire trois jours entier & même ſix, ſi on en croit la Veuve *Lar rent;* il a appris que le nommé *Malafai* en avoit reçu un pareil; il l'a confron avec le ſien, & l'a trouvé de la même éc ture; enfin il a pris le parti de le montr à ſes amis, tout cela eſt naturel.

Il eſt vrai que le reſte eſt un peu pl myſtérieux : *Malafaire* eſt un Marcha de Bijoux, chez qui les ſieurs *Saurin* & *Motte* paſſent leur vie depuis dix à dou ans. Le Café eſt un lieu d'aſſemblée po tout le monde. La chambre de *Malafa* eſt un lieu de retraite pour l'élite du Ca C'eſt dans cette chambre, ſelon ce qui

lit dans le monde, que le Libelle envoyé *Malafaire* ſe trouve miraculeuſement. e ſieur *Rouſſeau* eſt accuſé ; *Malafaire* onne le Libelle qu'il a reçu pour ſervir au rocès, & ne fait point ſa dépoſition chez e Commiſſaite. *Boindin* dépoſe chez le ommiſſaire, & ne produit point le Libelle u'il a reçu, il le garde pardevers lui, & e n'eſt que par ſon Interrogatoire qu'on pprend l'uſage qu'il en a fait. Il ne ſeroit as impoſſible de deviner les raiſons d'une onduite ſi ſurprenante : mais heureuſe- nent cet Original ſe trouve remplacé, ce- ui de *Malafaire* étant reconnu par la Dé- oſition du ſieur *Boindin* faite au mois de évrier chez le Commiſſaire *Bizoton*, par on Interrogatoire du 26 Septembre, & ar l'Interrogatoire de *Saurin* du 23 Octo- re dernier, pour être écrit de la même criture contrefaite, & contenir les mêmes ers diffamatoires que celui de *Boindin*.

On trouve dans les papiers du ſieur *Sau- in* les Vers en queſtion, dont il a parlé à

Guillaume Arnould, trois jours après l'en voi au ſieur *Boindin*. Il convient qu'ils ſon écrits de ſa main; mais pour juſtifier le ratures qui s'y trouvent, il dit que c'e par diſtraction qu'il a mis un mot de tro dans un endroit : que dans un autre il écrit quatre Vers qu'il a effacés pour les re mettre plus bas, & qu'enſuite il a répét ces mêmes Vers, qu'il a été encore oblig de rayer, parce qu'il les avoit déja écrit Il n'eſt pas ordinaire de ſe tromper ainſi quand on ne fait que copier d'après u original. Il falloit bien qu'il ne fût p ſi diſtrait qu'il le dit, puiſqu'il en a cop juſqu'aux fautes d'orthographe, comm celle des mots de *Brageloigne* & *Cicoigne* qui ſont ainſi écrits à l'antique avec un *i* q n'y doit pas être, & dans l'Exemplaire *Malafaire* & dans celui qu'on a trou parmi les papiers du ſieur *Saurin*.

A l'égard des fautes de quantité, comm par exemple, *Religion* de trois ſyllabes *précieux* de deux ſyllabes, *irréconciliabl*

ſix : des expreſſions de ſon Pays, comme *plus doux regliſſe*, *faux cœur*, *fats* au rier : des rencontres de voyelles comme *ux & humain*, *Athée déclaré*, &c. des ces de langage, des renverſemens de nſtruction, & des autres fautes qui marent un homme qui n'eſt pas Poëte de pfeſſion, il prétend que ce ſont des liences priſes en faveur de la préciſion, & e les mêmes fautes ne ſe trouveront pas ns l'Epître qu'il avoue avoir faite pour ſieur *la Motte*. Il eſt vrai qu'il ne s'y uve pas des fautes de cette nature ; mais en dit la raiſon, c'eſt que les ſieurs *la ſſe*, *la Motte*, *& Rouſſeau*, les ont corgées lorſqu'il leur en fit la lecture au Café ; ajoûte même qu'il compoſa cette Epître ſoir au matin, pour leur faire voir que n'étoit pas une choſe difficile que de re des Vers.

Voilà donc une nouvelle découverte ur ſes Partiſans, qui ſe tuent de dire il n'eſt pas Poëte. Quoi ! un homme ca-

pable de faire du ſoir au matin une Epît
de quatre-vingt vers, n'eſt pas un Poëte
L'Epître ne vaut rien, diſent-ils. Le Publ
en jugera. On a cru qu'il n'étoit pas ho
de propos de l'imprimer à la ſuite de
Mémoire. Cette Epître n'eſt pas même ſ
coup d'eſſai, puiſqu'il avoue que dès l'â
de quinze à ſeize ans il faiſoit déja d
Vers pour ſes Maîtreſſes.

Mais un homme fait-il des Vers effroy
bles contre lui-même ? A la vérité, ce
n'eſt pas ordinaire : mais c'eſt une malhe
reuſe néceſſité pour celui qui veut diff
mer, ſans ſe commettre, une Société do
il eſt Membre, & en rejetter le ſoupç
& la peine ſur un ennemi qu'il veut renc
odieux à toute la terre. Auroit-on jam
cru *Rouſſeau* l'Auteur de cette horrible S
tyre, ſi *Saurin* y eût été épargné : non ſa
doute. Mais comme l'amour propre tra
toujours les hommes, l'Auteur n'a pû s'e
pêcher d'y exalter d'abord ſon zèle con
les Frondeurs, & ſes airs grondeurs con

la morale corrompue. Il ſe donne, de ſa grace, les qualités de bon Sujet & de bon Chrétien, après quoi il faut qu'il ſe diſe quelques injures vagues pour le faire plaindre. Il s'étoit même d'abord renfermé dans celle d'Hypocrite ; car dans la copie qui a été trouvée chez lui, après le Vers qui finit par le mot d'Hypocrite, il paſſoit tout d'un coup à l'article du ſieur *Boindin*. Mais ayant apparemment jugé que cela n'étoit pas aſſez fort, il a effacé les quatre Vers contre *Boindin*, qu'il avoit déja écrits, & revient ſur lui-même dans quatre autres Vers, où il traite le chapitre de ſon Athéiſme ; après quoi il rend au ſieur *Boindin* la place qu'il lui avoit ôtée.

Or, on demande ſi de pareilles ratures peuvent paſſer pour un effet de diſtraction ? N'eſt-ce pas au contraire une marque de réfléxion ; & dans le nombre infini de Copies qui ont été priſes de ce miſérable écrit, en trouvera-t-on une ſeule où il y ait neuf Vers de rayés ? Il eſt vrai qu'il a eu ſoin de

mettre en tête que c'étoit une copie de nouveaux Vers répandus dans le public Mais que peut-on augurer d'un parei Titre, ſinon que c'eſt une précaution con tre les événemens inopinés, ſemblable à celle qu'il vouloit prendre lorſqu'il propoſ à *Guillaume Arnould* de le mener chez l Commiſſaire.

Mais pour revenir à ſon ménagemen pour lui-même, dans l'exemplaire de *Ma lafaire*, il eſt encore plus marqué; car finiſſoit au mot *d'ame double*, qui termin le quatriéme Vers de l'article qui le regarde & paſſoit d'abord au ſieur *Boindin*. Ce n'e que par un renvoi écrit ſur un quarré d papier ſéparé qu'il écrit les neuf autres Ver qui le concernent. Cet artifice étoit bie viſible; mais il auroit fallu recopier la Piéc entiere, pour remettre ces neuf Vers à leu place, & cela auroit couté bien du tems à de la peine à récrire d'un caractère aut gêné & auſſi contrefait que celui de ce Exemplaire.

Le ſieur *Saurin* s'eſt donné le plaiſir de louer avec excès les Vers de cette Satyre. Il a exalté le mérite de ſon Ouvrage, ſans paroître ſortir des bornes de la modeſtie, & tous ſes Amis, qui ſont en grand nombre, en ont relevé, à ſon exemple, la beauté prétendue. Jamais le ſieur *Rouſſeau* n'a reçu tant d'éloges que lorſqu'on a eu beſoin de le louer pour le perdre. Il ne tiendroit qu'à lui d'exagérer à leur exemple l'excellence des Vers adreſſés au ſieur *La Motte*, parmi leſquels il s'en trouve effectivement d'aſſez beaux. Mais à réduire les choſes à leur valeur, l'Epître morale du ſieur *Saurin* n'eſt pas exceſſivement bonne, & ſa Satyre eſt très-mauvaiſe, à n'en juger même que par le mérite de la Poëſie. Car s'il eſt vrai, comme ils le diſent, que le ſieur *Rouſſeau* ſçache ſon métier, ignore-t-il que la premiere règle d'un Ecrivain eſt de mettre le Lecteur dans ſes intérêts? Or y a-t-il un Lecteur, quelqu'effronté qu'il puiſſe être, qui ne frémiſſe d'indigna-

tion contre un misérable qui débute par s
peindre lui-même comme un chien enrag
qui va mordre tous les passans, & qui dé
chire en effet par les infâmies les plus grol
siéres tous ceux qu'il rencontre sous sa plu
me, sans grace, sans style, sans noblesse
& sans le moindre air d'enjoûment ni d
plaisanterie.

Le sieur *Rousseau* a voulu se déguiser
disent-ils. Mais s'il a eu cette intention,
quoi l'a-t-on pû reconnoître ? Est-ce au
vices de langage, aux constructions forcée
aux fautes de quantité, aux rencontres d
voyelles, aux gasconismes, & à toutes l
ignorances qui fourmillent dans cette m
sérable Légende satyrique ? Non, c'est
la richesse des rimes. Il est vrai que l
rimes y sont exactes jusqu'à la pédanteri
c'est dommage qu'il n'y ait pas des Di
tionnaires pour apprendre à bien écrire
à plaisanter finement, comms il y en a po
trouver des rimes régulieres.

Et d'ailleurs, s'il avoit voulu se déguise

uroit-il rappellé ces quatre ou cinq mal-
eureux Vers qu'il avoit faits il y a dix
ns fort innocemment & en préſence de
ut le monde, ſur l'Abbé *Mommenet*, &
ui ont ſervi de canevas à tant d'infâmies
ui lui ont été attribuées, & qu'il n'a ja-
ais ni vûes ni entendu réciter ? N'étoit-
pas, pour ainſi dire, mettre ſon cachet
reſte de l'ouvrage ? Tout le monde a
étendu que l'Auteur des anciens Couplets
oit l'Auteur des nouveaux. Le ſieur *Rouſ-
au* le prétend bien auſſi. Il y a dix ans
'il ſe récrie contre l'injuſtice qu'on lui
it, de lui imputer une baſſeſſe auſſi in-
gne de lui. Ses ouvrages ne ſont remplis
e des plaintes qu'il en fait au Public. Il
t même ſi perſuadé que les uns & les au-
es viennent de la même ſource, que, ſur
vis qu'il a eu que la veuve *Laurent* avoit
poſé les anciens chez le Commiſſaire
iaud, il a demandé qu'il lui fût permis
n informer, s'étonnant fort que les ori-
naux de ces anciens Couplets n'euſſent

pas ſervi au Procès qui a été intenté contr
lui, puiſqu'on dit qu'ils étoient de la mê
me Ecriture que les nouveaux. La veuv
Laurent a dit qu'elle avoit remis les origi
naux d'une vingtaine chez le Commiſſair
Chaud, mais ſans prendre acte de dépôt
elle ne dit point par qui elle en a été em
pêchée. Pour le Commiſſaire *Chaud*, il d
dans ſes défenſes, qu'il prit ſeulement dan
ce tems là copie de ſept ou huit, & qu'il n
ſçait ce qu'ils ſont devenus. Il eſt fâcheu
qu'on ne puiſſe forcer le Commiſſaire *Chau*
à rapporter ces anciens Vers, puiſqu'il n'e
a point donné d'acte, ni à nommer ceu
qui ont eu ſoin de les retirer de ſes main
Le ſieur *Rouſſeau* avoit lieu d'eſpérer qu'o
les trouveroit chez lui; mais ce que dit
Commiſſaire dans ſes défenſes, ne s'accor
point avec ce que dépoſe la veuve *Lauren*
& l'un & l'autre s'accordent encore moi
avec le ſieur *Saurin*, qui, le 29 Févri
dernier, apprit lui-même au ſieur *Rouſſea*
en parlant à ſa perſonne, en préſence d'

grand Magiſtrat dont on a déja parlé, que les Couplets répandus dans le Café en différens tems étoient montés juſqu'au nombre de ſoixante-douze, faiſant ſix à ſept cens Vers. Comment pouvoit-il ſçavoir qu'il y en avoit préciſément ſoixante & douze, puiſque la veuve *Laurent* dépoſe qu'elle avoit tout brûlé ſans en parler à perſonne, à la réſerve d'une vingtaine qu'elle avoit portés au Commiſſaire *Chaud* ?

C'eſt cependant ſur le préjugé que le ſieur *Saurin* & les gens de ſa cabale répandent depuis dix ans dans le public contre le ſieur *Rouſſeau*, à l'occaſion de ces Couplets, dont il recherche aujourd'hui avec tant de ſoin les Originaux, ſans que ſes Ennemis oſent les repréſenter ; c'eſt ſur ce préjugé, dis-je, que depuis ce tems-là le ſieur *Rouſſeau* ſe voit expoſé à tous les traits de la calomnie la plus outrée ; qu'il n'a pas eu un ami qu'on n'ait eſſayé par toutes ſortes de voies de lui enlever, qu'il n'a pas fréquenté une maiſon où on ne ſe

ſoit acharné à le décrier par des Lettres d'avis & des Libelles diffamans ; que la plûpart des Cafés, où depuis dix ans il ne va point, ſe ſont ſoulevés contre lui ; que plus les gens qui le connoiſſent ont pris plaiſir à parler à ſon avantage, plus ceux qui ne le connoiſſent point ſe ſont opiniâtrés à en dire du mal. Ils l'ont repréſenté comme un Satyrique effréné, comme un Perturbateur du repos public. Ils lui ont attribué des Satyres chimériques qui n'ont jamais exiſté. Ils ont débité ſous ſon nom toutes les impertinences rimées qui ſe diſtribuent tous les jours dans Paris à la honte de la Nation, & où le ſens commun eſt encore plus maltraité ſouvent que les perſonnes qui y ſont attaquées : ils lui ont fait un crime affreux d'un très-petit nombre de vers échappés à ſa jeuneſſe, & qu'une paſſion peut-être un peu imprudente pour le ſtyle de *Marot* lui a inſpirés, plutôt qu'aucun libertinage, ſes ennemis mêmes ne l'ayant jamais attaqué de ce

ôté-là : enfin ils ont pouſſé la mauvaiſe
oi juſqu'à qualifier de Satyres une ou deux
llégories ingénieuſes où perſonne n'eſt
ommé, & dont l'application eſt unique-
ent l'ouvrage de la malice de quelques
ecteurs ? Mais qui ſont ces perſonnes ſi
élicates ? Sont-ce des hommes reſpectables
ar leur caractère ou par la gravité de leurs
œurs ? Point du tout. Ce ſont ces mêmes
crivains qui ſaliſſent tous les jours le pa-
ier de toutes les ordures anonymes qui ſe
ébitent dans le monde ; ce ſont ces mêmes
eaux Eſprits naiſſans qui ne ſe laſſent point
e publier contre le ſieur *Rouſſeau*, qu'ils
e connoiſſent point, de véritables Libelles,
ans leſquels il eſt non-ſeulement nommé,
ais calomnié par les plus noires impoſ-
ures, & déchiré par les injures les plus
mères que la colere ait jamais ſuggérées
ux Poëtes. Il ne s'en afflige que médio-
rement ; ce qui le rend malheureux, c'eſt
erreur de quantité d'honnêtes gens qui,
ans le connoître, jugent de lui par ce que

ſes Calomniateurs en publient, ſouvent contre leur propre connoiſſance ; car ceux qui le haïſſent le plus, ne ſont pas ceux qui le croient le plus coupable. Auſſi ne regarde-t-il point comme ennemis les perſonnes que la ſeule prévention arme contre lui ; il a trop bonne opinion d'eux pour ne pas ſe flatter que leur diſpoſition changera quand cette prévention ſera diſſipée.

On s'étonnera ſans doute que le ſieur *Rouſſeau* s'attache plus à ſe diſculper des calomnies qu'on lui a impoſées, qu'à rendre ſon Ennemi odieux ; mais il continue d'agir par les mêmes principes qui l'ont porté à former l'accuſation. Uniquement occupé à détromper le Public des fauſſes impreſſions qu'on lui a données, il cherche à gagner ſon eſtime qu'il n'avoit point mérité de perdre. Il ſonge moins à ſe venger du cruel Ennemi qui lui a fait ſouffrir une perſécution ſi violente, qu'à faire connoître combien il eſt éloigné de tout ce qu'on a eu la malignité de lui imputer. C'eſt pour

cela même qu'il ne rappelle point la vie & la conduite paſſée du ſieur *Saurin*. Il n'importe en effet au ſieur *Rouſſeau* que de faire connoître que le ſieur *Saurin* eſt le ſeul coupable de l'envoi des Vers en queſtion, qu'ils ſont partis de lui comme de la premiere main, & par une conſéquence que les circonſtances de la cauſe rendent infaillible, qu'il eſt l'Auteur de ces mêmes Vers. C'eſt une vérité dont on demeurera convaincu, lorſqu'on aura réuni & récapitulé les principaux faits du Procès.

PREMIER FAIT CERTAIN.

Guillaume Arnould a rendu le paquet au Décroteur ; il l'avoue par ſon Interrogatoire ; il reconnoît le Décroteur à la Confrontation, & le Décroteur le reconnoît pour avoir reçu de lui ce même paquet.

DEUXIEME FAIT.

Guillaume Arnould avoit reçu ce paquet de la main du ſieur *Saurin* pour le remettre à un Décroteur. Il le dit dans ſes Interro-

gatoires ; il le ſoutient à ſa Confrontation avec le ſieur *Saurin* ; ſon pere & ſa mere dépoſent la même choſe, & dans leurs Confrontations avec le ſieur *Saurin*, ils y perſiſtent.

A ces faits poſitifs, qui ſont tels que la Loi les deſire pour aſſurer le crime d'un coupable, ſi l'on joint toutes les circonſtances qui les accompagnent, la vérité ſe tourne en évidence, & la preuve en conviction.

Le ſieur *Saurin* convient que *Guillaume Arnould*, dont la Boutique eſt ſous ſes fenêtres, faiſoit ſeul toutes ſes commiſſions depuis deux ans. Quel autre que le ſieur *Saurin* auroit pu le charger de celle-ci pour la faire paſſer par les mains d'un tiers ?

Il convient qu'il lui a donné un habit noir, & cet habit ſe trouve donné préciſément dans le tems que les Vers font du bruit dans le monde, & lorſque, pour perdre le ſieur *Rouſſeau*, on cherchoit celui

ui avoit remis le paquet au Décroteur.

Guillaume Arnould a changé d'habit dans e tems qu'on faiſoit des pourſuites contre e ſieur *Rouſſeau*. Celui dont il ſe ſervoit uparavant eſt demeuré enfermé pendant inq mois ; ce n'a été que lorſque le ſieur *aurin* a cru l'affaire aſſoupie, qu'il lui a ermis de le reprendre. S'il n'y avoit point u de myſtère, ſi on n'avoit pas eu la vûe e déguiſer *Guillaume Arnould*, lui auroit-n fait acheter un juſte-au-corps pour laiſ-er repoſer le ſien, dans un tems où la noitié des Ouvriers vendoient leurs nipes our avoir de quoi vivre ? Il eſt donc vrai ue le ſieur *Saurin* avoit envie d'empêcher ue *Guillaume Arnould* ne fût reconnu. e pere, la mere & le fils diſent la même noſe, & les obſervations qu'on vient de ire ne permettent pas d'en douter.

Mais que peut-on oppoſer à une cir-nſtance de l'interrogatoire de *Guillaume rnould ?* Il dit que les Vers en queſtion oient dans le tiroir du ſieur *Saurin*, &

qu'il lui a dit qu'ils étoient drôles ? Dan quel tems lui tient-il ce discours ? Lorsqu'i étoient encore ignorés du Public, trois c quatre jours après l'envoi, & avant que l gens du Café en fussent instruits. On trouv ces mêmes Vers sous le scellé. On les trouv dans la forme tout au moins d'un secon original, c'est-à-dire, avec quelques ratu res & quatre Vers transposés, qui font un partie des Couplets composés contre sieur *Saurin* lui-même : ce qui prouve qu'e les faisant, il étoit plus embarrassé sur ce sujet que sur celui des autres.

Or, on demande si en voyant d'ailleu toutes les preuves qui résultent des info mations, quelqu'un se peut persuader qu *Guillaume Arnould* eût deviné si juste s un fait dont il ne devoit naturelleme avoir aucune connoissance, à moins qu n'eût eu sur cela des entretiens avec sieur *Saurin* ? Et quelle pouvoit être la cau de ces entretiens & de cette communica tion, si ce n'est que le sieur *Saurin* s'éto

ervi d'*Arnould* pour envoyer les Vers au Café ? Ce ſont-là de ces faits qui, étant une ois certains, ne laiſſent plus de doute ſur a vérité des autres.

Qu'on répande après cela dans le monde ue le ſieur *Saurin* ne ſçait point faire de ers. Le Public ne l'a cru que parce qu'on ui cachoit que le ſieur *Saurin* avoit avoué ans ſes Interrogatoires qu'il en avoit fait ans ſa jeuneſſe pour ſes Maîtreſſes, & u'il étoit l'auteur de ceux qui paroiſſent ontre le ſieur *La Motte*, ſur ce qu'il avoit uitté la Trape pour faire des Opéra.

Qu'on publie qu'il n'eſt pas naturel que e ſieur *Saurin* ſe ſoit peint lui-même d'une anière ſi affreuſe. Premierement, il eſt ien difficile de pénétrer les replis du cœur umain, & ſur-tout de celui d'un méhant homme. En ſecond lieu, pour peu u'on faſſe attention, on trouvera que le eur *Saurin* ne s'eſt peint que par de mauais ſentimens ; qu'il ne s'eſt dit que des jures qui tombent d'elles-mêmes, & qui

ne font jamais d'impreſſion, pendant qu
a peint tous les autres par des faits horr
bles, ou par des ridicules outrés. Il s'
bien gardé de toucher ſes voyages de G
nève & de Suiſſe, ni l'hiſtoire du Chanoir
qu'un autre que lui n'auroit pas manqué
relever. Il s'eſt donné au contraire un z
marqué contre ceux du Café qui parloie
mal de l'Etat & de la Religion. Après cel
que deviennent les injures qu'il s'eſt dit
Lui ont-elles fait quelque tort dans
Public ? A-t-il perdu quelqu'un de ſes am
Si elles étoient véritables, on ne pouv
l'en convaincre : & il les cachoit ſous
belles apparences. Il l'a ſi bien prévû q
n'a pas craint dans l'original qui s'eſt trou
chez lui, d'effacer ce qui étoit commer
contre le ſieur *Boindin*, pour continue
parler de lui-même ſur le même ton, a
d'ôter tout ſoupçon ſur ſon ſujet.

Enfin, dira-t-on encore que *Guillau
Arnould* a été ſuborné ? Ce bruit qu'on av
d'abord affecté de répandre, ſemble é
préſentem

réſentement diſſipé : cependant ſi quelu'un étoit encore ſur cela dans l'erreur, faut le mettre en état d'en juger par luiême, en faiſant quelques réfléxions trèsaturelles.

Pour croire cette ſubornation imagiaire, le refuge ordinaire de tous les Criinels convaincus, il faudra ſuppoſer en ême-tems que le ſieur *Rouſſeau* juſtifié ar un Arrêt, eut voulu, de deſſein prédité, s'expoſer à un danger plus fort ue le premier.

2° Que dans le deſſein de faire une camnie atroce, il eut entre pluſieurs Poës de profeſſion & ſes ennemis déclarés, oiſi par préférence le ſieur *Saurin*, c'eſt-dire, un homme qui ne paſſoit pas pour oëte, mieux ſoutenu, plus appuyé que us les Poëtes du Café ; un homme qui voit eu l'art de ſurprendre pluſieurs peronnes de conſidération & d'en faire ſes mis.

3. Il faudroit ſuppoſer que pour perdre

un homme qui lui faiſoit gagner ſa vie
Guillaume Arnould ſeroit convenu que l
ſieur *Rouſſeau*, qu'il n'a jamais vû, ren
droit plainte contre lui, qu'il informeroit
qu'il le feroit décréter de priſe de corps
qu'il le feroit arrêter par ſix Archers lorſ
qu'il ne s'y attendroit point, & qu'il le f
roit conſtituer au Fort-l'Evêque ; que là
ſeroit interrogé par Monſieur le Lieutenan
Criminel, qu'il nieroit tout pendant l
trente ou quarante premiers articles d
ſon Interrogatoire ; qu'il diroit même d'
bord, ſans qu'on le lui demandât, qu'u
Exempt nommé *Milet*, avoit voulu l
donner de l'argent, & qu'après s'être bie
défendu lui & le ſieur *Saurin* ſon Maître
preſſé par des Interrogatoires réitérés,
avoueroit qu'il ne peut plus réſiſter à la fo
ce de la vérité : qu'enſuite il entreroit dan
le détail de tous les faits, qu'il rapportero
même des circonſtances qui ne pouvoien
être ſues ni ſuggérées par un autre, & q
ſe ſont trouvées véritables. Tout cela eſ

il l'effet de la ſubornation ? Eſt-ce ainſi qu'on s'y prend pour corrompre non pas un Témoin, mais un Accuſé ? Et cette ſubornation prétendue n'auroit-elle point fini ou paru dans le tems de ſes confrontations avec le ſieur *Saurin* ?

Le Décroteur a donc auſſi été ſuborné ? On a donc encore eu l'adreſſe de ſuborner le pere & la mere de *Guillaume Arnould* ? En vérité, il faut ſuppoſer bien de la fermeté, bien de l'eſprit & bien du concert entre quatre perſonnages de ce caractère, pour imaginer qu'ils ne ſe démonteront point & ne ſe couperont en rien dans leurs confrontations avec un homme auſſi artificieux & auſſi habile à prendre ſes avantages que l'eſt le ſieur *Saurin*. Mais combien ont-ils reçu pour faire ce plaiſir au ſieur *Rouſſeau* qu'ils ne connoiſſent point, contre le ſieur *Saurin*, qui leur a toujours fait du bien ? On ne le dit pas : & on ne s'appercevra point qu'ils ayent eu moyen

de changer d'habit ni les uns ni les autres à l'occaſion de ce procès.

Cette chimère de ſubornation étant non-ſeulement détruite, mais le fait même en étant impoſſible à concevoir, que réſulte-t-il des preuves du procès ?

La Loi porte que celui qui a trouvé un Libelle diffamatoire, & qui, au lieu de le brûler, l'a rendu public, en ſera préſumé l'Auteur : *Si quis famoſum Libellum, ſive domi, ſive in publico, vel quocumque loco ignarus repererit, aut corrompat, priuſquam alter inveniat, aut nulli confiteatur inventum. Si verò non ſtatim eaſdem chartulas vel corruperit, vel igne conſumpſerit, ſed vim earum manifeſtaverit,* SCIAT SE QUASI AUCTOREM HUJUSMODI DELICTI CAPITALI SENTENTIA SUBJUGANDUM. l. 1. cod. *de famoſis libellis.*

Mais n'a-t-on ici que la ſeule préſomption de la Loi ? Le ſieur *Saurin* fait-il voir qu'il a trouvé ce Libelle par hazard ? Ne ſe ſentoit-il point coupable de l'avoir

ait, lorſqu'il a pris tant de précautions our ne pas donner à connoître qu'il par- oit de lui dans le tems qu'il le rendoit ublic ? Le cas de la Loi eſt celui où ſe rouvent *Boindin* & *Malafaire*. N'y a-t-il en de plus dans la conduite du ſieur *Sau- in* ? Pourquoi a-t-il multiplié ſes préſens à *uillaume Arnould* pour l'engager à garder ſilence ? Pourquoi un écu d'extraordi- aire ? Pourquoi ce changement d'habit ? e ſieur *Saurin* ne ſe reprochoit-il rien orſqu'il envoyoit ſi ſouvent ſa Servante ecommander le ſecret *à Guillaume Ar- ould* & à ſes pere & mere ? C'eſt encore un ait prouvé au Procès. Ne craignoit-il rien orſqu'il vouloit obliger *Guillaume Arnould* aller déclarer chez le Commiſſaire qu'un xempt avoit voulu le ſuborner ? A la érité il n'eut pas lieu d'être content de la nete de ce malheureux, lorſqu'elle refuſa e donner à ſon fils la clef du coffre pour voir ſon habit des dimanches, afin de aroître devant le Commiſſaire, & lorſ-

qu'elle alla dire au ſieur *Saurin* qu'elle ne ſouffriroit point que ſon fils fît un faux ſerment en Juſtice ? mais le ſieur *Saurin* ne ſe rebuta point, & il obtint du moins de *Guillaume Arnould* qu'il iroit dans une maiſon pour y répéter ce qu'il lui avoit appris.

Lors donc qu'on voit une ſuite de circonſtances de méchancetés qui partent du même homme, & qui tendent toutes à ſe précautionner contre l'avenir, n'eſt-il pas viſible que cet homme, convaincu de l'envoi myſtérieux du paquet, eſt l'auteur des Vers qui y étoient contenus ?

Pourquoi a-t-il nié cet envoi, qui eſt ſi bien prouvé ? C'eſt qu'il a craint que ce ne fût un degré pour le convaincre du ſurplus.

Telle eſt la conduite qu'a tenue le ſieur *Saurin*. On ne rapporte point ce qu'il a fait directement contre le ſieur *Rouſſeau*. Non content de la perſécution qu'il avoit ſuſcitée contre lui, il s'eſt préſenté chez le

plûpart des Juges pour les prévenir. Les autres déclamoient & faiſoient peu d'impreſſion ; mais lui avec une feinte modeſtie, d'un air compoſé & compatiſſant, il ſemble plaindre le ſieur *Rouſſeau*, il exalte ſes talens, & cherche en même-tems des couleurs & des préſomptions pour inſinuer qu'il eſt le ſeul Auteur des Vers infâmes qui paroiſſent.

Si jamais un homme a mérité d'être plaint, on peut dire que c'eſt le ſieur *Rouſſeau*. Il eſt sûr qu'avant qu'on l'eût calomnié il étoit bien venu du Public, & que depuis ce tems-là il a eu le malheur de perdre juſqu'à l'eſtime de la plûpart de ſes Amis. Il s'eſt vû décrété de priſe de corps ſur la ſeule dépoſition du ſieur *Boindin* ſon ennemi déclaré depuis dix ans, impliqué lui-même dans les Vers en queſtion, & ſe regardant comme partie, lequel a oſé affirmer que le ſieur *Rouſſeau* étoit coupable, ſur des préſomptions tirées uniquement de ſon imagination. C'eſt ſur cela ſeul que le

ſieur *Rouſſeau* a eſſuyé, trois mois durant, des pourſuites criminelles, ſuivies du ſoulevement de toute la terre. Si un préjugé auſſi funeſte eût été ſoutenu de la moindre des preuves qui ſont établies contre le ſieur *Saurin*, à quoi n'auroit-il pas dû s'attendre ? & que n'auroit-il pas en effet mérité ? De tous les crimes qui troublent la ſociété il n'y en a peut-être point de plus puniſſable que la Satyre directe & outrée : mais ſi celui-là eſt un méchant homme qui compoſe un Libelle affreux, quel nom peut-on donner à celui qui l'ayant compoſé, en charge un innocent, lui fait des ennemis mortels de ſes plus particuliers amis, pourſuit ſecrétement ſa perte, & fomente lui-même ou directement, ou par ſes Emiſſaires, la perſécution dont il eſt l'auteur ?

GAIGNE, Proc.

EPITR.

EPITRE
DU SIEUR SAURIN
A U
SIEUR LAMOTTE,
QUI AVOIT QUITTÉ LA TRAPE pour faire des Opéra.

CHER LAMOTTE, où cours-tu, quels funeſtes appas
De la route du ciel ont détourné tes pas ?
Quel démon t'a ſéduit ? Malheureux, voi l'abîme
Au bout de la carriere où t'engage ton crime !
Un céleſte raïon avoit ouvert tes yeux,
Le monde te parut un objet odieux,
Ses vains amuſemens, ſes douceurs, ſes faux charmes,
Devinrent à l'inſtant le ſujet de tes larmes.
L'horreur de tes péchés s'offrit à ton eſprit.
Hélas ! vit-on jamais Pénitent plus contrit ?
Des jugemens Divins la crainte ſalutaire
T'inſpire le deſſein d'une retraite auſtère.
La chair & le démon ſe ſoulevent en vain,
Tout céde au feu ſacré qui brûle dans ton ſein.

Je te vois embrasé de cette ardeur nouvelle,
Voler impatient où la grace t'appelle.
Quels furent tes transports dans ces bienheureux lieux
Où s'offre sur la terre une image des cieux,
Où d'humbles Pénitens dans une chair mortelle,
Des brûlans Séraphins font éclater leur zèle :
Où la Grace triomphe & montre dans ses fers
Ces esclaves fameux arrachés aux enfers :
Qui chantent leur défaite, & béniſſent leurs peines,
Qui font tout leur bonheur de leurs nouvelles chaînes?
Vifs & touchans objets, attraits victorieux,
Que vous fites couler de larmes de ses yeux !
Lâche, ce souvenir trouble-t-il point ton ame ?
Où sont tes premiers vœux ? Qu'as-tu fait de ta flâme?
Pénitent de la Trape, illuminé d'enhaut,
Tu deviens aujourd'hui disciple de QUINAUT :
Ta voix qui s'exerça sur les Divins Cantiques,
Vient corrompre nos mœurs par des chansons lubriq
T'es-tu donc éprouvé sur des sujets si saints,
Pour saper la vertu par des coups plus certains ?
Ces tendres mouvemens : tout ce pieux ouvrage,
D'une Muse profane est-il l'apprentissage ?
Et n'as-tu célébré les célestes douceurs,
Que pour t'instruire en l'art de séduire les cœurs ?
Ainsi donc s'élevant de matiere en matiere,
Tu montes par dégrés de DAVID à MOLIERE.
Ainsi ta plume enfin prenant un noble essor,
Vient nous peindre Doris, Zaïde & Léonore.

Trop funeſte talent ? malheureux avantage !
Qui fait à l'Eſprit Saint un ſi cruel outrage.
Bel eſprit, don fatal, dangereux inſtrument,
Fiévre de la raiſon, ſource d'égarement.
Heureux cet eſprit ſimple & mépriſé du monde,
Folie aux yeux de tous, mais ſageſſe profonde,
Qu'on ne voit point briller, mais qui conduit au but,
Et qui ne veut ſçavoir que faire ſon ſalut.
Que ne puis-je, LA MOTTE, avec des traits de flâme,
Graver ces ſentimens dans le fond de ton ame ?
Trop heureux ! ſi le Ciel ſecondant mon effort,
Je pouvois aujourd'hui t'arracher à la mort.
Mais, hélas ! c'eſt en vain que ma voix te rappelle,
Ton ame eſt endurcie & ta chute mortelle :
J'en frémis ; il n'eſt plus d'eſpérance au retour,
D'éternelles horreurs ſuivront ton dernier jour.
Ouvre les Livres ſaints, lis ton ſort effroyable,
De l'Oracle Divin arrêt irrévocable :
Celui qui de la Grace a ſenti les attraits,
A qui Dieu révéla ſes plus tendres ſecrets ;
Qui du monde flatteur reconnut l'impoſture,
Qui vit les Cieux ouverts & la gloire future,
Qui du céleſte don a goûté la douceur,
S'il retombe, l'enfer s'empare de ſon cœur,
Et du Ciel outragé l'implacable vengeance
L'abandonne aux excès de ſon impénitence ;
Sa lumière s'éteint, & l'eſprit égaré,
Il va de trouble en trouble, & meurt déſeſpéré.

Terrible Jugement ! mais, ô crime exécrable !
Il arrache du Ciel le Sauveur adorable,
Il le livre aux bourreaux, & ſur l'infame bois
Il le fait expirer une ſeconde fois.
Il foule aux pieds le prix de l'immortelle Vie,
De l'Eſprit Saint en lui, blaſphémateur impie,
Il étouffe la voix, & ſa noire fureur.
Mais ma plume s'arrête, & je frémis d'horreur.
A ces funeſtes traits que l'Oracle raſſemble,
A cette affreuſe image, infidèle, ingrat, tremble.

MÉMOIRE

POUR

LE Sr SAURIN,

Pensionnaire Géomètre de l'Académie Royale des Sciences;

Contre le Sr Rousseau.

IL vient de paroître pour ma défense un Mémoire en forme de Requête. On s'y est renfermé dans la discussion des charges qui sont au Procès, & dans l'exposition des moyens qui pouvoient établir mon innocence auprès des Juges.

Je dois au Public quelque chose de plus. Que n'exige point de moi l'honneur qu'il m'a fait, de se déclarer en ma faveur? Son suffrage, qui a été, & qui est encore aujourd'hui toute ma consolation & toute

ma force, l'intéreſſe dans ma propre juſtification, & me la rend par-là plus chere à moi-même. Quelle gloire pour un Accuſé d'avoir à juſtifier avec ſon innocence la voix du Public ? Il faut mériter cette gloire par une juſtification ſi pleine & ſi entière, que mes ennemis ſoient confondus, & ſur l'indigne accuſation qui m'eſt intentée, & ſur les bruits calomnieux qu'ils répandent contre mon honneur, pour rendre l'accuſation moins odieuſe.

Jamais accuſation ne le fut davantage. Cruellement outragé dans les Chanſons qui en font le ſujet, je me vois pourſuivi par l'Auteur même de ces infâmes Chanſons, & expoſé par ſes noirs artifices à porter la peine des propres outrages qu'il m'a faits. Qui auroit jamais prévu que j'euſſe à me juſtifier du crime de m'être traité moi-même dans des Vers d'*ame fauſſe & double*, de *cœur perfide*, de *ſcélérat hypocrite, ſans Religion, ſans Dieu, coupable de ces infâmies qui ont attiré le feu du*

Ciel ? Telle eſt cependant la triſte & douloureuſe néceſſité où me réduit ici la calomnie. Mais portons notre vue plus haut, & ſoumettons-nous à cette mortification comme à une épreuve que la Providence nous envoie. Je vais faire un effort ſur moi-même, & ſuſpendre, autant qu'il me ſera poſſible, tous les mouvemens d'indignation qui s'excitent dans mon cœur profondément bleſſé.

Je diviſerai ce Mémoire en deux Parties. Dans la premiere je me propoſe de faire d'abord l'hiſtoire des Couplets anciens & nouveaux, & de la conduire juſqu'au jour de mon empriſonnement. Cette hiſtoire ſera ſuivie du portrait, de l'eſprit & du cœur du ſieur *Rouſſeau*, appuyé par des faits. A ce portrait je joindrai le mien, tiré de même de faits conſtans : c'eſt en cet endroit que je ſerai obligé de décrire une partie de ma vie, pour me juſtifier de toutes les autres calomnies que le ſieur *Rouſſeau*, & ce qu'il y a de plus vil entre

ſes Partiſans, ſement en tous lieux contre moi. De l'hiſtoire même des Couplets, & de l'oppoſition de nos caractères, je tirerai une démonſtration de mon innocence, peut-être auſſi forte qu'une démonſtration géométrique, & qui fera retomber l'accuſation ſur l'Accuſateur même, ſur qui elle étoit déja tombée avec tant de juſtice.

Dans la ſeconde Partie j'entrerai dans l'examen du Procès même, & par une exacte diſcuſſion des Piéces, j'établirai encore mon innocence. On y verra l'ouvrage d'un noir Complot formé contre moi par le ſieur *Rouſſeau*, qui a mis en uſage la plus infâme ſubornation pour me perdre.

Je ne donne pas ici cette ſeconde Partie; je prie très-humblement le Public de trouver bon que je la lui faſſe attendre quelques jours, pour y pouvoir ajouter des choſes qui répandront une nouvelle lumière ſur mon innocence; mais qui demandent encore quelque délai. Je me flatte qu'on ſera d'autant plus diſpoſé à m'accorder cette

race, que ma Requête, ſi je ne me trom-
e, ne laiſſe guère de ſeconde Partie à
eſirer.

PREMIERE PARTIE.

L'Hiſtoire des Couplets, par où je vais
ommencer, ſuffiroit ſeule pour me juſti-
er aux dépens de mon Accuſateur. Je la
prendrai dès ſon origine; je n'omettrai
ucun des faits qui y ont rapport, parce
'il n'y en a pas un qui ne déſigne l'Au-
ur; & que, pris tous enſemble, s'ils
établiſſent pas une preuve juridique, ils
nportent du moins une conviction morale.
J'en rapporterai les circonſtances avec
autant plus de fidélité, qu'elles ſont toutes
nportantes, & je conſens que mon abſo-
tion dépende du moindre des faits que
vancerai ſans preuves.

Il y a neuf ou dix ans que le ſieur *Rouſ-
au* donna au Public ſa Comédie du *Ca-
icieux*. Il venoit alors au Café de la veuve
aurent; il y étoit lié avec toute le monde
avec moi-même; & il ne ſçauroit dater

cette inimitié tant alléguée pour nous ren dre ſuſpects, que d'après les premiere Chanſons dont il fut généralement ſoup çonné l'Auteur.

La Comédie du ſieur *Rouſſeau* fut ſifflée Ses Amis du Café ſouſcrivirent au juge ment du Public : je fus peut-être celui d tous qui portai de ſa Comédie le jugemen le plus avantageux, & il n'eut point e cette occaſion de plus zélé partiſan. s'indigna cependant de n'avoir pû plaire tout le monde, & il ſongea apparemmer dès-lors à ſe venger de la ſincérité de ſ Amis.

Quelque tems après, dans la nouveaut de l'Opéra d'*Héſione*, le ſieur *Rouſſea* vint au Caffé; il dit à M. *de la Motte* croyant n'être entendu d'aucun autre, l Couplet contre Mrs *Colaſſe*, *Campra*, *Bér* & *Pécourt*. Il pria Mr *de la Motte* de dire, & de l'attribuer à M^r l'Abbé *Pic* contre qui le ſieur *Rouſſeau* avoit déja fa une Satyre. Mr *de la Motte* lui déclara qu

out ce qu'il pouvoit faire, étoit de ne le as nommer lui-même ; & récitant le Cou- let à quelqu'un, après que le ſieur *Rouſ- eau* fut ſorti, Mr *de Maunoir*, qui étoit réſent, dit : *Nous ne vous en demandons oint l'Auteur ;* Rouſſeau *vous l'a dit trop aut, & il m'a mis du ſecret ſans le vouloir.* Ce Couplet étoit ſur un air de l'Opéra *'Héſione*, & c'eſt le premier de près de ent Couplets que le ſieur *Rouſſeau* a faits epuis ſur le même air.

Sur ce premier Couplet, le ſieur *Rouſ- eau* a comme ébauché la conduite monſ- rueuſe qu'il tient aujourd'hui ſur les au- res. Il prévint par des embraſſemens le eur *Pécourt*, au cul-de-ſac de l'Opéra, & lui tint ce diſcours : « Il paroît dans le monde une Chanſon contre vous, que des gens malins m'attribuent ; mais je vous ai trop d'obligation, & vous avez trop de raiſon de me compter entre vos amis ; vous ne me croirez jamais ni aſſez ingrat ni aſſez fou pour vous avoir joué

» un pareil tour ». Il joignit les ſermer aux embraſſades ; & bon Comédien qu' eſt, il ſe donna un air d'innocence q convainquit peut-être le ſieur *Pécour* Voilà la ſcélérate hypocriſie ajoutée à calomnie qu'il avoit voulu jetter d'abo ſur Mr l'Abbé *Pic*. On verra par la ſui de cette hiſtoire, combien le ſieur *Rou ſeau* s'eſt perfectionné dans ce malheure art.

Qu'on remarque préſentement ces ci conſtances ; le Couplet fait par le ſie *Rouſſeau*, attribué par lui-même à homme qu'il avoit outragé ; nié avec ſe ment à celui que le Couplet offenſe ; l raiſons d'extravagance & d'ingratitude e ployées pour s'en juſtifier ; & enfin le Co plet avoué dans la ſuite par le ſieur *Ro ſeau* lui-même. Tout eſt pareil dans l'a faire d'aujourd'hui, & je ne déſeſpérer pas que l'aveu du ſieur *Rouſſeau* ne co ſommât la reſſemblance, s'il n'y avoit p de châtiment à craindre.

Peu de jours après l'aventure de ce Cou-
let, on en jetta ſous les Tables du Café
inq ou ſix autres; ils n'attaquoient encore
ue le ridicule; tout le monde en rit, hors
es intéreſſés, qui n'héſitérent pas un mo-
nent ſur l'Auteur. « C'eſt *Rouſſeau*, c'eſt
» ce mauvais cœur; je lui citois *Hérodote*
» avant hier, diſoit l'un; je n'ai dit cette
» circonſtance qu'à lui, diſoit l'autre : »
e ne fut qu'une voix.

Le ſieur *Rouſſeau* vint au Café le lende-
ain, ou le jour ſuivant. A ſa préſence
s murmures s'éleverent; il n'entendoit
utour de lui que menaces & qu'injures;
tira Mr *de la Motte* à part, le plus loin
u'il put, de cette importune converſa-
on, & il lui récita, à propos de rien,
es Vers qu'il ne faiſoit que bégayer; diſ-
ait ſans doute par tout ce qui parvenoit
lui des ſoupçons & de la colere des autres.
Mr *de la Motte* m'a aſſuré, ſans en rien
onclure, que pendant le récit des Vers,
main du ſieur *Rouſſeau* trembloit dans

la ſienne, & que tout ſon corps étoit da
un mouvement convulſif : je ne prétend
pas moi-même faire valoir cette circon
tance plus qu'elle ne vaut.

On jetta bien-tôt après dans le Café
nouveaux Couplets plus aigres que les pr
miers. Plus le ſieur *Rouſſeau* offenſoit, pl
il haïſſoit. Je ne ſçais ſi ce fut dans ceux-l
ou dans les premiers; mais ce fut ſûreme
dans les uns ou dans les autres, toujou
écrits de la même main, que ſe trouva
Couplet contre le Café en général, &
particulier contre Mrs *Dionis*, *Maumen*
& *Raguenet*, dont le ſieur *Rouſſeau* a avo
depuis à pluſieurs perſonnes la dernie
partie, en niant conſtamment la premier
quoique dans le tems il l'eût dite comm
de lui à Mr *Perinet*. On voit toujours
caractère du ſieur *Rouſſeau* : il ne peut s'en
pêcher de faire des Satyres, & il les nie
ou les avoue ſelon les perſonnes & les o
caſions.

Le trouble croiſſoit : le ſieur *Rouſſeau* n

enoit plus au *Café*. Il y vint pourtant ex-raordinairement un matin : il étoit déjà ard, & il n'y trouva plus que Mr *de la Motte*, Mr *Malafaire* & moi. Il ſe plaignit es idées injurieuſes qu'on avoit de lui. Je ui dis alors, & même avec un reſte d'ami-é, qu'il ne devoit pas trouver ſi étrange u'il tombât quelques ſoupçons ſur lui, ue l'Auteur des Couplets marquoit beau-oup d'eſprit & beaucoup de malice ; qu'on e le ſoupçonnoit que par le talent, & ue ſur le mauvais cœur on s'arrêtoit. Il cha quelque injure contre ceux mêmes ui le ſoupçonnoient par le premier en-roit. Je l'arrêtai, en lui avouant que tois moi-même de ceux-là ; & ſes pre-ieres aigreurs auroient eu peut-être de us grandes ſuites, ſi l'on ne nous eût ſé-arés, & ſi Madame *Laurent* n'eût prié le eur *Rouſſeau* de ne revenir plus déſormais ez elle ; & de là vint bien-tôt après un ouplet des plus infâmes contre Madame *aurent*.

Voilà la derniere converſation que j
eue avec le ſieur *Rouſſeau* : ſans doute e
détermina ſa haine, qui ne fit que croît
depuis, & qui méditant ſans relâche l
moyens de me perdre, les a préparés p
des calomnies atroces, qu'il a répandu
aſſidument contre moi dans toutes les m
ſons, où ſon caractère d'eſprit lui donn
accès.

Depuis la défenſe de Madame *Laure*
le ſieur *Rouſſeau* ne vint plus au Café,
l'on ne jetta plus auſſi des Couplets ſous
Tables ; mais on en adreſſa à Mada
Laurent par la poſte de Verſailles, où
ſieur *Rouſſeau* étoit alors employé. Les co
ſéquences de tous ces faits ſe tirent d'ell
mêmes, & mon Accuſateur n'auroit d'au
reſſource que de les nier, s'ils n'étoient j
auſſi aiſés à prouver qu'ils ſont vrais.

Ce fut à peu près dans ce même-te
que le ſieur *Rouſſeau* prit le parti d'aller
juſtifier lui-même chez les plus offenſé
conduite déjà eſſayée à l'égard du ſi
Pécourt.

Il alla dans la même matinée chez Mrs *de Villiers*, *de Grimareſt* & *Boindin*. Il pleura chez Mr *de Villiers*; il y proteſta de ſon innocence, & ce faux pathétique ébranla un peu les ſoupçons de M. *de Villiers*. Il ne trouva chez Mr *de Grimareſt* que Madame ſa Femme, & il n'en ſortit que plus piqué du froid accueil qu'elle lui fit. Chez Mr *Boindin*, les proteſtations du ſieur *Rouſſeau* n'eurent pas plus d'effet. Mr *Boindin* lui dit, que ſoupçonné avec autant de fondement qu'il l'étoit, il n'y avoit d'autre juſtification pour lui, que de découvrir l'Auteur des Vers, & quitta le ſieur *Rouſſeau* avec cette réponſe.

Tout cela s'étoit fait à midi; & ſur les deux ou trois heures, on jetta ſous la porte de la Penſion où logeoit Mr *de la Motte*, un paquet cacheté, où il ſe trouva douze Couplets contre tous ceux qui devoient s'aſſembler le ſoir chez Mr *de Villiers*.

Mr *de la Motte* apporta les nouveaux

Couplets à la Compagnie ; l'Auteur nous y menaçoit d'un redoublement de rage ſu les nouveaux outrages qu'on lui faiſoit, & il ſe déclaroit enfin notre perſécuteur infatigable.

» C'eſt *Rouſſeau*, j'en tiens la démonſ » tration, s'écria Mr *Otroſt*, à un des Ver » des Couplets : ce qu'il dit là eſt vrai ; mai » je ne l'ai jamais confié qu'à lui : & d'ail » leurs il m'a aſſuré, il n'y a pas deux mois » qu'il ne mourroit point qu'il n'eût fa » les deux Ouvrages, l'un contre la Cour » & l'autre contre le Café, auxquels » donnoit des titres que la modeſtie n » permet pas de nommer ». Ainſi de jou en jour les ſoupçons devenoient une évi dence parfaite.

Enfin les Couplets toujours jettés dan le Café, tant que le ſieur *Rouſſeau* y vin adreſſés par la Poſte, ou jettés ſous les po tes, dès qu'il ceſſa d'y venir, parvinre juſqu'au nombre de ſoixante & douze c ſoixante & treize. Ils furent la plûpart d

posés chez le Commissaire. L'Auteur alors suspendit son travail; & les discours, aussi bien que les mesures qu'on devoit prendre sur les couplets, cesserent avec les Couplets mêmes.

Pendant cette trève, Mr *de la Motte*, (je lui dois cette justice) m'a remis vingt fois sur ce sujet, en me touchant moi-même sur le malheur du sieur *Rousseau*, d'être soupçonné aussi généralement & aussi violemment des Couplets, si, malgré les apparences, il n'en étoit pas l'Auteur; nous rappellions, nous examinions toutes les circonstances de cette aventure, avec autant d'exactitude & de discussion, que s'il s'étoit agi de justifier notre frere; mais il faut avouer aussi que nous n'avons jamais pû réussir à détourner nos soupçons sur un autre.

Le tems arriva que Mr *de la Motte* donna ses Odes au Public: il parut aussi-tôt une Epigramme du sieur *Rousseau* contre lui, & de plus, il eut l'audace de finir une Ode,

qu'il adreſſa à Monſeigneur LE DUC DE BOURGOGNE, par une Critique à contre-tems des Odes de M. *de la Motte.*

Mr *de la Motte* mortifié d'avoir un ennemi ſi obſtiné, & qui n'avoit d'autre raiſon de le haïr que de l'avoir offenſé, fit une Ode *ſur le Mérite perſonnel*, qu'il adreſſa à Mr *Rouſſeau*, où il fait voir que la naiſſance, quelque baſſe qu'elle ſoit, ne nous avilit jamais aux yeux des gens ſenſés; que la vertu eſt la nobleſſe eſſentielle, & qu'un Poëte qui fait un bon uſage de ſes talens, eſt d'autant plus eſtimable, qu'il a eu à vaincre l'obſtacle de la naiſſance & de l'éducation. Il ne la donna pourtant point, de peur de chagriner le ſieur *Rouſſeau*; & c'eſt la mémoire de quelques-uns qui la lui entendirent réciter, qui a trahi ſa diſcrétion.

Mr *de la Motte* ayant été quelque-tems après chez Mr *Deſpréaux*, il ſe plaignit à lui du procédé du ſieur *Rouſſeau.* Il lui marqua combien cette inimitié lui peſoit, &

ue n'ayant ni haine ni injure à rendre,
acharnement du ſieur *Rouſſeau* contre lui
lloit empoiſonner toute ſa vie.

Le ſieur *Rouſſeau* arriva dans le moment
hez Mr *Deſpréaux*. Mr *de la Motte* ſe
laignit à lui-même ; il lui dit, qu'il ſe
ouvoit bien malheureux d'avoir un enne-
i ſi opiniâtre, & qu'il ne s'étoit point at-
ré. L'émotion de Mr *de la Motte* gagna
ſieur *Rouſſeau* : l'attendriſſement fut ré-
proque, & à la vûe de Mr *Deſpréaux*,
ui les exhorta à ſe réunir, tout fut oublié
ans un embraſſement.

Au ſortir de chez Mr *Deſpréaux*, le ſieur
ouſſeau pria Mr *de la Motte* de le récon-
lier avec tous ſes Amis, & ſur tout avec
oi : il s'offrit à tout faire pour me rega-
ner, juſqu'à venir m'en prier lui-même,
il le falloit. Mr *de la Motte* promit de n'y
en épargner, & il vint ſur le champ me
conter ſa réconciliation, ſe félicitant
être délivré d'un fardeau qui le ſurchar-
oit depuis long-tems ; il me preſſa d'en

faire de même. Je lui répondis naïvement, & c'eſt ce que je penſe encore, que je ne trouvois rien à redire à ce qu'il avoit fait, qu'il avoit cédé à ſon tempérament, & que ſon intérêt même le demandoit; que pour moi j'étois diſpoſé à ne nuire jamais au ſieur *Rouſſeau*, quelque occaſion que j'en euſſe; que s'il me faiſoit voir qu'il n'étoit pas l'auteur des Couplets, j'irois chez lui moi-même lui faire toutes les réparations imaginables, & lui demander pardon de mon erreur; mais que tant que j'aurois contre lui un ſoupçon auſſi violent & auſſi bien fondé que le mien, & la raiſon & la conſcience me défendoient de renouer aucun commerce avec un homme auſſi dangereux.

Me permettra-t-on de m'arrêter un moment ſur cet empreſſement du ſieur *Rouſſeau* à ſe remettre bien avec moi? Pendant cinq années écoulées, depuis l'origine de premieres Chanſons juſqu'alors, il n'avoit ceſſé de répandre contre ma réputation les mêmes calomnies qu'il répand encore au

jourd'hui : les croiroit-il des vérités, ces calomnies ? quelle indignité à lui de rechercher l'amitié d'un homme ſans probité & ſans honneur ? Les croyoit-il en effet des calomnies ? où étoit l'honneur & la probité du ſieur *Rouſſeau*, de calomnier avec cet acharnement un homme de bien, dont il jugeoit l'amitié digne d'être recherchée ?

Tel eſt ſon caractère, toujours prêt à embraſſer tendrement ceux-même dont il voudroit avoir percé le ſein ; il me hait, il me diffame, & il me recherche ! Tel eſt mon caractère, peu conforme aux manières du ſiécle, & je m'en glorifie ; jamais de retour pour les perfides : je repouſſe le ſieur *Rouſſeau*, lorſqu'il revient à moi ; mais ſans haine & ſans deſir de vengeance. J'atteſte tous ſes amis, tous ſes protecteurs, ſur l'idée qu'il leur a donnée de moi. Je ne veux point d'autres témoins de l'animoſité avec laquelle il a toujours déchiré ma réputation : & au contraire, je le défie de me marquer une ſeule maiſon, où il me ſoit

jamais venu dans l'esprit de le détruire; d
me nommer une seule personne auprès d
qui j'ai voulu traverser par des médisance
ses desseins & sa fortune.

Mr *de la Motte* s'est toujours loué depui
sa réconciliation du procédé du sieur *Rous
seau*. Il s'est déclaré son ami, & sur la fo
de sa propre sincérité, il comptoit sur cell
de son ennemi couvert, dont la haine s'e
toujours aigrie contre moi par l'opiniâtret
de mes soupçons.

On fut tranquille jusqu'au tems de l
réception de Mr *de la Motte* à l'Académi
Françoise : se trouvant alors deux place
vacantes, Mr *Rousseau* desira avec arde
de partager la gloire de Mr *de la Motte*,
d'êtte reçu avec lui.

Comme ses démarches étoient publique
on parla au Café de ses prétentions, comm
on y parle indifféremment de toutes chose
Tout le monde jugea qu'il auroit méri
cet honneur par ses talens, s'il ne s'en éto
rendu indigne par l'usage qu'il en avoit fai

La plûpart ne comprenoient pas que Meſſieurs de l'Académie Françoiſe, à qui la probité eſt encore plus précieuſe que l'eſprit, vouluſſent admettre parmi eux un homme dont la réputation n'étoit fondée que ſur des *Satyres* & des *Epigrammes* plus déteſtables par la matiére qu'eſtimables par le tour & le genie des Vers. Il eſt vrai, diſoit-on, qu'il a traduit quelques *Pſeaumes*, peut-être aſſez noblement; mais c'eſt un nouveau crime pour lui, que ces mêmes *Pſeaumes*, précédés, interrompus, & ſuivis par tant d'ouvrages infâmes & impies, qu'un honnête-homme ne ſçauroit lire ſans répugnance, ni un Chrétien ſans horreur.

Tous ces diſcours revenoient ſans doute au ſieur *Rouſſeau*, qui n'en étant pas le Témoin lui-même, les attribuoit au hazard à ceux qu'il s'imaginoit le haïr.

Il courut alors une *Chanſon* dans la maniére de celles du Pont-Neuf, faite longtems auparavant, où l'on ſentoit une alluſion ſuivie à la naiſſance, aux mœurs, & aux ouvrages du ſieur *Rouſſeau*. Il parut

encore pour ſurcroît une prétendue *Centurie de Noſtradamus*, qui menaçoit l'Académie Françoiſe d'aviliſſement, ſi le ſieur *Rouſſeau* y entroit. Joignez à tout cela la place manquée. Voilà le fondement de ſa nouvelle fureur contre le Café de la veuve *Laurent*.

En effet, quelques jours après la réception de Mr *de la Motte*, on porta le paquet des nouveaux Couplets en queſtion chez Mr *Boindin*, & l'on en jetta un pareil ſur l'eſcalier de Mr *Malafaire*. Ils les tinrent ſecrets trois ou quatre jours : & pendant cet intervale, voici ce qui ſe paſſa chez Mr *le Comte de Verdun*. Je ne fais point d'excuſe à tous les honnêtes-gens que je cite ; c'eſt une obligation, & ce doit être même un plaiſir pour eux de contribuer à la juſtification de l'innocence.

Monſieur *le Comte de Verdun* donnoit à dîner à Meſſieurs de *Fontenelle*, *Hainault*, *la Motte*, *Rouſſeau*, & quelqu'autres. Le ſieur *Rouſſeau*, à ſon ordinaire, divertiſſoit les préſens aux dépens des abſens ; il faiſoit trophée de ſes Satyres, & Mr *de la Motte*

ayant dit en riant : *Voilà un homme né pour faire trembler le genre humain ! N'allez point faire courir ces bruits-là*, reprit le ſieur Rouſſeau, *on n'en dit déja que trop.*

Mr *de la Motte* ſortit avant la fin du repas pour ſe rendre à l'Académie, & le ſieur *Rouſſeau* récita aux autres en ſon abſence, une *Epître à Marot*, ſemée de pluſieurs traits de Satyre. On lui conſeilla de retrancher ces endroits, & à cette occaſion de ſe raccommoder, s'il étoit poſſible, avec Mr *Boindin* & avec moi. C'eſt alors qu'il laiſſa éclater toute ſa haine ; il parut auſſi envenimé contre nous, que ſi nous lui avions fait les outrages que nous avons reçus de lui.

Les Chanſons étoient encore ſecrettes ; mais je ne ſçais quelles circonſtances engagerent Mr *Boindin* & Mr *Malafaire* à s'avouer l'un à l'autre qu'ils avoient reçu un paquet des Vers en queſtion.

Mr *Boindin* vouloit qu'on n'en parlât à perſonne ; mais Mr *Malafaire* fut d'avis d'en parler à Mr *de la Motte*, de peur que

s'il recevoit un pareil paquet, il n'y fît pas tant de façons. Il crut auſſi qu'ils ne m'en devoient pas faire un myſtère. Et enfin Mr *Boindin*, Mr *Malafaire* & moi, nous allâmes avec Mr *de Rouvroy*, qui nous ſuivoit ſans rien ſçavoir, chez Mr *de la Motte*.

On y lut les Vers, que ces Meſſieurs jugerent tous de la même main & du même ſtyle que les anciens. J'héſitai d'abord, frappé de l'infâmie qui y régne; mais enfin m'étant rendu à leur jugement, mon avis fut le même qu'avoit été, & qu'étoit encore celui de Mr *Boindin*, de les brûler, de n'en parler à qui que ce ſoit, & de ne point amuſer le Public à nos dépens; ajoûtant qu'il arriveroit de deux choſes l'une; ou que l'Auteur s'en tiendroit là, & en ce cas nous ſerions en repos, de même que s'il n'y avoit point eu de Couplets; ou qu'il chercheroit à diſtribuer de nouvelles copies; & qu'à force d'y revenir, il nous donneroit peut-être lieu de le découvrir.

Mr *de la Motte* penſa autrement : il dit que l'intérêt que nous avions à découvrir,

s'il étoit poſſible, un ennemi opiniâtre, dont la haine depuis dix ans n'avoit pû ſe rallentir, demandoit que nous fiſſions voir les Couplets aux perſonnes outragées. Que puiſque nous convenions qu'on ne devoit rien négliger pour en connoître l'Auteur, il falloit intéreſſer le plus d'yeux que nous pourrions à veiller à la vérité; qu'il falloit au moins le dire à Mr *de la Faye* le Cadet, qui voyoit tous les jours le ſieur *Rouſſeau*, & qui par la facilité de ſuivre & d'étudier ſa conduite, étoit plus à portée que nous de découvrir la vérité.

Mr *de la Motte* ajoûtoit, qu'il avoit un intérêt particulier de raiſonner ainſi. Ami déclaré qu'il étoit du ſieur *Rouſſeau*, il eût voulu ſçavoir à quoi s'en tenir avec lui, & n'être pas expoſé à la perfidie déguiſée ſous le nom de l'amitié.

Malgré ces raiſons de Mr *de la Motte*, je m'obſtinai dans mon avis; & appuyé de Mr *Boindin*, qui étoit du même ſentiment, j'obtins enfin que les Couplets ſeroient ſupprimés, & qu'on n'en parleroit à perſonne.

Mais le lendemain Mr *de la Faye* le Cadet, étant assis dans le Café auprès de Mr *de la Motte ;* Mr *de la Motte* eut la foiblesse (il me permettra de le dire) de lui révéler l'envoi des Couplets. Il voulut les voir, tous les Intéressés le sçurent bientôt, & avec eux tout le Café. Le soupçon fut prompt, invariable & unanime ; on a sçu les suites de ce soupçon violent que chacun appelloit certitude.

Un des Offensés, respectable par son emploi & par sa valeur, n'a pû résister à son ressentiment. Ce ressentiment a deshonoré dans le monde le sieur *Rousseau*, qui pressé par le témoignage de sa conscience, & par la crainte que d'autres infâmies, dont il est notoirement l'Auteur, ne servissent à le convaincre de celle-ci, a mis lui-même le sceau à son deshonneur par un désistement pur & simple ; & s'est ainsi déclaré de sa propre main indigne de toute réparation.

C'est par cette honteuse voie que n'ayant plus de partie, il est enfin parvenu à obtenir un Arrêt de décharge, Arrêt par défaut

Arrêt ſans dépens, ſans dommages & intérêts ; Arrêt enfin ſurpris avec des circonſtances qui ne ſont propres qu'à juſtifier & à confirmer celui que le Public avoit déja rendu contre lui.

Déſeſpéré de ſe voir chargé, malgré ſon Arrêt de décharge, de toute l'ignominie qu'il méritoit, il a mis en uſage tous ſes artifices pour détourner ſur ceux-même qu'il déchire dans ſes Chanſons, la honte de ſon crime, & l'horreur du Public. Sa haine, qui me rend préſent à ſon eſprit, lui a fait voir plus de facilité à me perdre qu'un autre : étranger dans Paris, ſans biens, obſcur, aimant l'obſcurité ; plus occupé de mon travail & de mes études, que du ſoin de me faire des amis & des protecteurs ; ci-devant Miniſtre, que de raiſons à qui me hait violemment, pour me choiſir ! Ajoutez à cela les nouvelles facilités offertes à ſa haine par le haſard d'un jeune Garçon Savetier, travaillant vis-à-vis de mes fenêtres, & faiſant mes commiſſions, propre à être ſuborné, & d'un Exempt, nom-

mé *Milet*, demeurant à quelques pas de-là, dévoué au ſieur *Rouſſeau*, & plus propre encore à être ſuborneur.

Toutes ces conſidérations l'ont déterminé à fixer ſur moi les idées du deſſein plein de trahiſon qu'il méditoit.

Milet eſt un Exempt, employé principalement à la découverte des mauvais lieux. Cet emploi lui donnant tout pouvoir ſur les femmes de mauvaiſe vie, il n'a pas eu de peine à faire entrer dans le complot du ſieur *Rouſſeau*, une de ces femmes publiques, que la proſtitution pouſſée aux dernieres infâmies, rend capable de toute ſorte de crimes. Celle dont il s'eſt ſervi, connue pour ce qu'elle eſt par Mr le Lieutenant Criminel lui-même, s'appelle *Marie Bidaut* : cette femme, un miſérable Valet d'Archer, nommé *Fleury*, ſon mari prétendu, tous deux dans les liens de la Juſtice pour vol avec effraction; leur Servante, & un certain *Limouſin*, Huiſſier, interdit par Arrêt, Mouche de *Milet* & à ſes gages, ſont les quatre Témoins qui dépoſent dans

'Information ce qu'ils ont oui & fait dire
u Garçon Savetier.

La *Bidaut*, principale actrice dans cette
ntrigue, ſous la direction de *Milet*, pro-
ecteur de ſon infâme commerce, a d'abord
ttiré chez elle le jeune Savetier, ſous pré-
exte de lui donner de l'ouvrage, & faiſant
ervir à ſon deſſein toute ſorte de débau-
he, elle eſt aiſément venue à bout de le
orrompre, & d'achever la ſubornation
ue *Milet* avoit commencée de la manière
ue je vais le raconter; car les pratiques
e cet Exempt entrent dans la ſuite de
hiſtoire que je fais.

Il y a environ cinq mois que le Garçon
avetier me vint trouver, & me dit que
Milet l'avoit envoyé querir; qu'il lui avoit
ait des queſtions, & qu'il ne ſçavoit pour-
uoi? Que d'abord il lui avoit demandé, ſi
e n'étoit pas lui qui faiſoit mes commiſ-
ons? A quoi, lui Savetier, avoit répondu
u'oui. Qu'il lui avoit demandé enſuite ſi
ers le mois de Février je ne lui avois pas
onné un paquet à remettre à un Décro-

teur pour le porter à Mr *Boindin* au Caf de la Veuve *Laurent* ? Qu'à cela il avoi répondu, qu'il ne ſçavoit ce que c'étoit, & qu'il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jama donné de paquet de moi à aucun Décroteu Que ſur cette réponſe, l'Exempt, aprè avoir inſiſté quelque tems, avoit ajoûté *Tant pis; je voudrois que ce fût toi qui euſſe porté ce Paquet; ſi c'étoit toi, je te donne rois tout ce que tu voudrois;* & qu'il avo répété pluſieurs fois la même choſe. C'e tout ce qui me fut rapporté alors par le Sa vetier, dont je mépriſai l'avis comme u diſcours frivole.

Après cette premiere tentative, *Mil* ayant encore fait venir le Savetier chez lu deux différentes fois, & en différens jours ſe déclara ouvertement & le preſſa beau coup. Il commença par lui dire, qu'il ſça voit qu'il avoit porté le paquet dont s'agit, & *qu'il étoit bien ſot de ne voulo pas gagner de l'argent.* Il lui offrit pluſieu fois de lui en donner *autant qu'il voudroit* ajoûtant qu'*il n'avoit qu'à parler.* Mais l

Garçon répondant toujours qu'il ne pouroit pas dire une choſe fauſſe ; l'Exempt prit un ton menaçant, & lui répéta pluſieurs fois : *Prens garde à toi, je m'en vais te faire mettre en priſon ; je ſçais que tu es un friſon * ; je te ferai mettre dans un cul de baſſe-foſſe.* A ces menaces il joignit encore des offres de lui donner de l'argent ; après quoi la femme de l'Exempt continua de le ſolliciter.

Le même jour que le Savetier me rapporta ce qui s'étoit paſſé la derniere fois entre *Milet* & lui, je le racontai en plaiſantant à pluſieurs de mes Amis au ſortir du Café de la veuve *Laurent*. Quelques-uns, entr'autres Mr Gaulard, Procureur de la Chambre des Comptes, & Mr *de la Motte* prirent la choſe ſérieuſement, & étoient d'avis d'agir contre *Milet* ; mais très-éloigné de croire que cela pût avoir des ſuites,

* Cette menace pouvoit d'autant plus l'intimider, qu'en effet il étoit coupable de vol, & de pluſieurs autres friponeries.

je continuai à plaiſanter, & je demeu
en repos.

A quelque-tems de-là, rentrant le ſ
chez moi, le Garçon Savetier m'aborda,
me dit qu'il avoit été régalé au Caba
par un Archer du même Exempt ; qu'
avoient fait un écot de vingt-ſept ou vin
huit ſols ; qu'en buvant, cet Archer av
voulu l'engager à dépoſer contre moi ſ
le paquet en queſtion ; qu'il lui avoit répé
pluſieurs fois, qu'*il étoit bien fou de refu*
l'argent de Mr Milet, *qui à la moindre cho*
qui lui arriveroit, le feroit mettre en priſo
Qu'à ce diſcours, lui tenant un verre d
vin à la main, répondit à l'Archer : *Je veu*
que ce vin me ſerve de poiſon, ſi je ſçais rie
de ce que Mr Milet *veut me faire dire : je n*
veux pas dire une choſe fauſſe pour de l'a
gent. Qu'à l'inſtant l'Archer avoit tiré d
ſa poche trois écus neufs, & les avoit m
ſur la table devant lui Savetier, en diſant
Tiens, je te donne ces trois écus, ſi tu le dis
& je te promets que Mr Milet *t'en donner*
bien davantage, & tant que tu voudras.

Cette perſévérance de *Milet* à vouloir
borner ce Garçon, très-facile d'ailleurs à
e ſuborné, me fit enfin quelque peine;
ayant rencontré par haſard dans le même
ns un Procureur de ma connoiſſance,
mmé *Coulon*, homme d'honneur & de
bité, je lui appris toutes ces menées.
héſita quelques momens entre le parti
demeurer en repos, & celui de rendre
inte devant un Commiſſaire; & puis,
nt un peu rêvé: *Mais*, me dit-il, *vous*
z *des Amis ſi conſidérables & ſi éclairés*,
l'Abbé BIGNON, Mr l'Avocat Général
FLEURY; *voyez-les, ils vous diront bien*
ux que moi ce que vous devez faire.

e ſuivis cet avis, & dès le lendemain
s l'honneur d'en parler à Mr *l'Avocat*
éral. Ce fut devant ce ſage Magiſtrat,
n préſence de Mr l'Abbé *Caillard*, & de
lame *Chardon*, ſa ſœur, ſi diſtinguée
ſa piété & par ſes lumières, que le
çon Savetier, que j'avois mené avec
, rapporta ce qu'on avoit fait pour le
ompre. Sur ce récit, je demandai quel-

les meſures il y avoit à prendre contre
telles pratiques, & s'il ne ſeroit pas à pr
pos que je rendiſſe plainte devant un Co
miſſaire ? Mr l'Avocat Général ne fut pas
cet avis ; il me conſeilla de mépriſer to
cela, en me diſant que ces mauvaiſes
marches ne pouvoient tourner qu'à la co
fuſion de ceux qui les faiſoient.

Ce conſeil étoit ſage, quelque éver
ment qui l'ait ſuivi ; je m'y tins ſans bal
cer, & ne ſongeai plus à prendre auc
précaution : mais dans le tems que
tois le plus tranquille, on travailloit a
plus de vivacité à ma perte. D'un côté ce
femme proſtituée, dont j'ai parlé, e
ployée par *Milet*, & animée par la prom
de deux cents livres pour elle, & d'un e
ploi pour ſon mari, n'oublioit rien p
achever de corrompre le jeune Saveti
& de l'autre le ſieur *Rouſſeau* redoub
ſes efforts à la Cour pour m'y détr
par toutes ſortes de calomnies, & p
s'ouvrir, par le crédit de ſes Protecte
une voie ſûre à m'accabler tout d'un co

nfin, la ſubornation étant au point où il ſouhaitoit, il ſurprend un ordre favo-ble à ſon pernicieux deſſein.

C'eſt par ces menées ſourdes & pleines perfidies, qu'à la Requête de Mr le Pro-reur du Roi, & ſur la ſimple déclaration un miſérable Garçon Savetier, manifeſ-ment ſuborné, je me ſuis vû décrété de iſe-de-corps le 24 Septembre, & enlevé ec éclat dans mon Cabinet, où l'on mit ſcellé ſur mes papiers, ce qui eſt ſans emple en pareil cas; mais qui dans le ojet de mon ennemi étoit un point eſſen-l, & le principal fondement du ſuccès 'il eſpéroit.

A peine étois-je entré dans la priſon, e Mr le Lieutenant Criminel vint m'in-roger. L'inſtruction commença ſur les ſix ures après midi, & fut continuée ſans re-he, juſqu'à onze heures & demie. Il n'y point d'intervalle entre l'interroga-re, le récollement & la confrontation. ute cette procédure ſe fit avec une ra-ité capable de faire trembler l'homme le

plus innocent & le plus aguéri dans c
ſortes d'affaires.

La veille de mon empriſonnement garçon Savetier avoit été conduit au For l'Evêque avec beaucoup de ſecret : on n'étc pas allé moins vîte. Plainte du Sr *Rouſſea* permiſſion d'informer, information, quat Témoins ouis, décret de priſe de corp exécution du décret, tout dans le mêr jour : tant il eſt vrai que tout étoit concert & que l'on avoit à la main & les témoin & le Savetier. Mais je renvoie ces obſerv tions, & toute la ſuite de cet injuſte & vi lent procès, à la ſeconde partie, que j promis de donner à ce Mémoire.

Je remarquerai ſeulement ici, que ce immédiatement après la Procédure dont viens de me plaindre, que le ſieur *Rouſſe* ſe déclara partie.

Quand il vit le ſcellé appoſé à mon cal net, il crut que le coup étoit frappé ; il comptoit peu ſur ſes miſérables Témoir dont l'indignité & le complot pouvoie aiſément ſe découvrir. Mon empriſonn

me

ment & l'appoſition du ſcellé étoient tout l'avantage qu'il en avoit eſpéré; & dans ſon projet je devois être ſi ſubitement opprimé par-là, que je n'aurois pas le tems de me reconnoître.

Jugeant de mon cœur par le ſien, il ne doutoit pas, que mauvais François ou mauvais Catholique, on ne trouvât dans mes papiers dequoi me perdre; ou me rendant quelque juſtice, il ſe flattoit que même bon François & bon Catholique, on y trouveroit encore quelque écrit, innocent en lui-même, à la vérité, mais de nature à pouvoir être tourné par ſes artifices à ma perte. Ses eſpérances ont été confondues, & il ſe voit réduit à traîner en longueur un procès qui ne peut finir qu'à ſa honte, pour ne rien dire ici qui l'effraie.

Mais pourſuivons le deſſein de ce Mémoire. Je viens de faire l'hiſtoire des anciens Couplets & des nouveaux; je l'ai conduite juſqu'à mon empriſonnement, ainſi que je l'avois promis. Je me ſuis auſſi engagé à donner par des faits certains l'idée

du caractère du ſieur *Rouſſeau* & du mien pour tirer enſuite & des circonſtances d l'hiſtoire des Couplets, & de la différenc de nos caractères, des preuves qui juſtifien mon innocence, & qui convainquent l ſieur *Rouſſeau* du crime dont il m'accuſe Je vais ſatisfaire à cet engagement, aprè avoir dit un mot des Vers mêmes qui fon le ſujet de l'accuſation, ou *le corps du délit* pour parler le langage de la procédure, qu m'eſt ſi nouveau.

Ce ſont quatorze Couplets de Chanſons où je ſuis un des plus maltraités, & où, la réſerve de quelques autres avec moi l'Auteur ne ſe déchaîne que contre de Poëtes. Circonſtance qui doit être de que que poids pour ceux qui connoiſſent le ca ractère jaloux du ſieur *Rouſſeau.*

Je ſuis fâché que les expreſſions infâm dont ils ſont remplis, m'empêchent de l mettre ici ſous les yeux du Public ; la ſeu lecture me juſtifieroit. Je n'ai à ce défau d'autre reſſource que d'en donner l'idée l plus exacte qu'il me ſera poſſible. Peut-êt cela produira-t-il le même effet.

Il faut les regarder ſous deux égards, du côté des choſes, & du côté de la verſification.

Le premier côté ne repréſente que des calomnies atroces, infâmes, & où la pudeur n'eſt pas même ménagée par les termes. J'y ſuis traité moi de *Scélérat hypocrite, d'ame double & perfide, d'Athée, Chef de Secte, & faiſant des Diſciples*, & de *Sodomite*. Les autres y ſont condamnés à la roue, au feu, & chargés d'épithétes qui font horreur. L'Auteur qui en commençant fait profeſſion de rage & de perverſité, ne ſe dément pas un ſeul inſtant dans ſon ouvrage.

Ce fonds d'impudence & d'infamie a tellement bleſſé quantité d'honnêtes gens, qu'ils ont été juſqu'à croire la verſification mauvaiſe ; illuſion louable, & dont je puis me vanter moi-même, puiſque la groſſiéreté des injures m'a caché d'abord, ainſi que je l'ai déjà dit, le mérite des tours, & que j'héſitai quelque tems à croire que l'ouvrage fût d'un bon Poëte.

Du côté de la verſification, on y ſent de la force, & même un déteſtable enthouſiaſme : les rimes, quoique très-riches, ne coutent jamais rien au ſens ; beaucoup d'expreſſions de génie, des tours ſinguliers & même fins ; nulle cheville. Il y a cependant quelques licences ; mais on voit bien que l'Auteur les a affectées, ou du moins qu'il ne les a priſes qu'en faveur de la préciſion ; & tout coupable qu'il eſt d'avoir voulu dire des choſes auſſi infâmes, il a toujours le mérite d'avoir dit fortement ce qu'il vouloit dire.

Si ma deſcription eſt juſte, & je m'en rapporte aux Connoiſſeurs, on voit que l'Auteur de l'Ouvrage doit avoir en même-temps beaucoup d'eſprit poétique, & beaucoup de noirceur & d'impudence. Il s'agit préſentement de faire connoître l'Accuſateur & l'Accuſé ; & il ne ſera pas difficile de juger par leurs caractères, auquel des deux les Vers conviendront davantage.

Il y a près de vingt ans que je connois le ſieur *Rouſſeau*. Avant les premiers Cou-

blets, je l'ai vû preſque tous les jours durant pluſieurs années; c'en eſt aſſez pour connoître un homme à fond. Ses dehors flatteurs ne m'en ont jamais impoſé, & je ne comprens pas même comment ils peuvent en impoſer à perſonne. Il a dans ſes manières careſſantes quelque choſe de ſi affecté, & ſouvent même de ſi outré, qu'on ſent le caractère de cet animal doux, qui ſous une humble contenance & un regard modeſte, cache des dents & des grifes prêtes à mordre & à déchirer.

Quoique je l'aie toujours connu double & dangereux, j'avoue que je ne l'aurois jamais cru capable de ces excès de noirceurs où il eſt parvenu. Comme je ne me ſuis jamais aviſé de rechercher ſa vie, ſes aventures & ſes actions ne ſont guères venues à ma connoiſſance que par des bruits publics: mais quoiqu'ils ſoient tellement circonſtanciés, qu'ils peuvent tenir lieu d'une certitude entiere, j'omettrai tout ce que je ſçais que de cette ſorte, & je ne rapporterai rien dont je n'aie la preuve. Que

ſes Amis donc, que tous ceux qui le co
noiſſent, en ne voyant point ici mille trai
qu'ils ſçavent, ne croient pas que je l
ignore; je ſuis plus inſtruit que je ne
paroîtrai; mais c'eſt, encore une fois, q
je n'aime pas à en dire plus que je n'
puis prouver. Fils ingrat, Domeſtique i
fidele, perfide Ami : voilà comme je l'
toujours vû peindre.

Déſolé d'une naiſſance, qui eût été po
lui un nouveau mérite, s'il n'en avoit p
rougi, il ne voulut pas même porter
nom de ſon père. Le ſieur *Rouſſeau* s'
appellé quelque tems *Verniettes*; & c'
ſur ce faux nom que quelques-uns de ſ
Amis même firent cette Anagramme : T
te renies.

A la premiere repréſentation du *Flatteu*
Comédie du ſieur *Rouſſeau*, & où l'on pr
tend qu'il s'eſt peint lui-même, ſon père
qui étoit entré à la Comédie pour ſon a
gent, fut ſenſible, autant qu'on le pe
juger, aux applaudiſſemens qu'on donne
à l'Ouvrage de ſon fils. Il ne put conten

a joie, & il fit connoître à ceux qui l'envi-
onnoient, qu'il étoit le pere de l'Auteur;
u'il n'avoit rien épargné pour ſon éduca-
ion; qu'encore que ſon fils pouſsât l'in-
ratitude juſqu'à éviter de le voir, il ne
ouvoit s'empêcher d'être touché de ſes
uccès.

La Piéce finie, le pere tout ému cher-
hoit avec empreſſement à embraſſer ſon
ils. Il l'arrêta au ſortir du théâtre, lui fit
n diſcours touchant qui finiſſoit par ces
nots : *enfin je ſuis votre pere. Vous, mon*
ere! s'écria le ſieur *Rouſſeau*, & dans le
noment il s'enfuit, & laiſſa ce pauvre pere
énétré de douleur & fondant en larmes.

Tout le monde eſt plein de témoignages
u'il ne le voyoit point, qu'il le déſavouoit,
u'il fuyoit ſa préſence, & s'évanouiſſoit
reſque à ſon nom. Il lui a même refuſé
es derniers devoirs, & s'il a été à ſon en-
errement, du moins n'en a-t-il point porté
e deuil. Qu'il me défie, s'il l'oſe, de prou-
er ce que j'avance. Peut-être par la fauſſe
ccuſation qu'il m'intente, trame-t-il lui-

même ſa punition, que tant de gens l
ont prédite. Mais quoiqu'il en ſoit, je n'
d'autre objet ici que de me juſtifier.

Il a eu pluſieurs maîtres, & n'a pû reſt
chez aucun. Il s'eſt répandu ſur ſes chang
mens des bruits circonſtanciés qui revie
nent tous à l'affaire d'aujourd'hui. D
Satyres atroces contre ſes Maîtres & ſ
Bienfaiteurs, niées d'abord avec des ſe
mens, & avouées après la conviction av
des prieres inſtantes de ne le point perdr

Peut-être que ſes Maîtres, par une pit
généreuſe, n'ont pas voulu révéler ſes noi
ceurs ; mais enfin ce qui étoit louable ju
qu'ici, ceſſe aujourd'hui de l'être. L'inn
cence eſt opprimée par le Scélérat qu'i
connoiſſent, & ils ſentent bien que le
circonſpection les rend complices de la pe
ſécution que je ſouffre. Je ne crains do
pas d'atteſter là-deſſus un Magiſtrat illu
tre, & rien ne me répond mieux de ſon t
moignage pour juſtifier l'innocence, q
la pitié même qu'il a eue pour le Coupabl
quand il ne s'agiſſoit que de lui faire grac

Autai

Autant ou plus encore perfide dans l'amitié, Mr *de St Vaſt* nous aſſure, que chez Mr *Foiſſin* le ſieur *Rouſſeau* fit un jour, en attendant le dîner, un Vaudeville injurieux contre toute une Maiſon illuſtre qui l'avoit honoré juſques-là de ſa protection. Je crois même que les Intéreſſés n'en ont pas douté; mais que par grandeur d'ame, ou par Religion, ils ont pris le parti de l'oubli, au lieu de celui de la vengeance.

Qui ne connoît les * Satyres contre Mr *de Francine* & Mr l'abbé *Pic?* Il ne les déſavoue pas lui-même, & qu'il ne diſe pas, comme il l'a déja dit, que puiſqu'il avoue celles-là les ayant faites, c'eſt une preuve qu'il n'a point fait les autres qu'il déſavoue. L'aveu des unes marque bien dans le ſieur *Rouſſeau* de l'imprudence ajoutée à la noirceur: mais il étoit impoſſible que ſon imprudence, toute grande

* On les trouvera l'une & l'autre dans les Oeuvres du ſieur *Rouſſeau*.

qu'elle eſt, allât juſqu'à ne pas déſavoue
les Chanſons en queſtion, qui par le gran
nombre & la nature des calomnies, n
peuvent réjouir perſonne, & qui devoie
d'ailleurs lui faire craindre la vengeanc
publique, outre celle des particuliers.

En voilà, ce me ſemble, ſuffiſammen
pour le cœur. Regardons le ſieur *Rouſſea*
du côté de l'eſprit. Je lui rendrai exact
ment juſtice; mais je ne veux point tomb
dans l'exagération par la bienſéance qu
y a quelquefois à dire de ſon ennemi pl
de bien qu'on n'en ſçait.

Le ſieur *Rouſſeau* s'eſt appliqué toute
vie à la Poéſie. Il a ſur-tout étudié *Mar*
& *Rabelais*, & il faut avouer qu'il
réuſſit pas mal à ſuivre ſes Maîtres. Il a u
imagination aſſez délicate, un grand amo
de la richeſſe des rimes, un bon gout d'e
preſſion & de tours; ſans nouveauté pou
tant, & je ne le regarde que comme
premier entre les Plagiaires.

Rebuté du Théâtre, il s'eſt attaché

l'Epigramme, petit Poëme, qui ne demande qu'un eſprit ſuperficiel, ſur-tout lorſque, comme le ſieur *Rouſſeau*, on n'imagine point la matiere, & qu'on ne fait que rimer des mots infâmes & des Contes libertins répandus par la Ville.

De près de cent Epigrammes qu'a fait ainſi le ſieur *Rouſſeau*, il n'y en a preſque pas une, qui, par la ſaleté ou l'impiété de la matiere, puiſſe être avouée devant l'honnêtes gens. Tout le monde m'eſt témoin que quand on en apportoit au Café, j'avois peine à les entendre, & que je ne pouvois preſque pas me réſoudre à faire attention aux tours & au génie des Vers qui ne méritoient pas à mon ſens tant l'éloge que la matiere méritoit d'indignation.

Le ſieur *Rouſſeau* avoit fait de bonne-heure ſon apprentiſſage en ce genre; on a encore de lui une * Satyre contre *Moïſe*,

* Elle eſt dans ſes Oeuvres ſous le nom de *l'Incrédule*.

dont l'impiété préſageoit aſſez ce que l'Auteur devoit faire dans la ſuite.

Voilà le caractère du ſieur *Rouſſeau ;* je ſuis réduit à préſent à me peindre moi-même ; mais je ne le ferai que par des faits. Je ſerois ſuſpect autrement ſur l'idée que je donnerois de moi.

Né dans la Religion Prétendue Réformée d'un pere Miniſtre, je fus fait Miniſtre moi-même deux années avant la Révocation de l'Edit de Nantes. A peine en avois-je exercé quelques mois les fonctions, qu'une affaire de Religion m'obligea d'en ſortir. Je me refugiai d'abord à Genève, où m'ont vu pendant le peu de tems que j'y demeurai, quelques perſonnes de mérite qui ſont préſentement à Paris, & qui peuvent me rendre ſur la réputation que je m'y fis, & ſur les honneurs que j'y reçus, un témoignage que la bienſéance ne permet pas que je me rende moi-même.

De Genève, je paſſai à Berne, où Leurs Excellences eurent la bonté de m'arrêter ;

en me faiſant eſpérer un établiſſement dans cette partie de leur Canton, que l'on appelle le Pays de Vaux.

Pendant cet intervalle, l'Edit de Nantes fut révoqué, & cette Révocation fit paſſer dans ce Canton un grand nombre de Miniſtres François. La Cure de Berchier, une des plus conſidérables du Bailliage d'Yverdun, étant venue à vaquer dans ce tems-là, elle me fut donnée. Comme j'étois alors le ſeul des Miniſtres François réfugiés établi, cette diſtinction me fit honneur ; mais elle m'attira auſſi la jalouſie des Miniſtres étrangers, & de ceux du Pays.

Il y avoit déja quelques années que je deſſervois ma Cure, quand ces derniers, pour fermer la porte à l'établiſſement des autres, s'aviſerent de rendre leur doctrine ſuſpecte, & inſinuerent à Leurs Excellences, qu'il ſeroit bon d'exiger d'eux la ſignature d'un Formulaire, que ceux qui ſe deſtinoient au Miniſtère en Suiſſe & à

Genève, étoient obligés de ſigner à leu réception.

Ce Formulaire avoit été fait autrefoi à l'occaſion d'une nouvelle méthode d'ex pliquer le ſyſtême ſi connu de *Calvin* ſu la Grace, méthode inventée par *Caméron* un des plus célébres Docteurs Calviniſte du ſiécle paſſé.

Cette nouveauté avoit excité de grande diſputes dans la Réforme, mais ſur-tou à Genève, où ſous deux Profeſſeurs très eſtimés il ſe forma deux partis qui s'échauf ferent extrêmement, & pouſſerent le choſes fort loin. Meſſieurs les Suiſſe appuyant ceux qui s'oppoſoient aux nou veaux ſentimens, le Formulaire en queſ tion fut dreſſé pour en arrêter le progrès.

En France ces ſentimens prirent le deſſus, & parmi les Miniſtres réfugiés dan le Canton de Berne, il y en avoit peu qu n'euſſent adopté la méthode de *Caméron* J'étois du grand nombre que le Formulair n'accommodoit pas.

L'ordre de ſigner étant venu, tous les Miniſtres François, tant ceux qui ſuivoient l'opinion communément reçue, que ceux qui avoient embraſſé la nouvelle, ſe réunirent, & refuſerent de concert la ſignature comme une eſpéce d'opprobre que les Freres, ſi pleins d'ailleurs de compaſſion & de charité, ne devoient pas ajouter aux peines de leurs Freres.

Cette généreuſe réſolution ne dura pas long-tems. Tous les jours il ſe détachoit quelqu'un qui alloit ſigner; & il ſe trouva qu'enfin ils avoient tous ſigné les uns après les autres. Je demeurai ſeul ferme dans le refus de ſouſcrire à des ſentimens, qui n'étoient pas les miens, réſolu de quitter plutôt mon Egliſe & de paſſer en Hollande. Le ſçavant Mr *Bernard*, qui fait depuis pluſieurs années *les Nouvelles de la République des Lettres* avec tant d'applaudiſſement, partoit pour y aller. J'étois étroitement lié avec lui, & ne doutant preſque pas que je ne fuſſe obligé à me retirer, je

l'engageai à m'attendre à Zurich quelque tems, & je lui promis de le joindre inceſſamment, ſi une démarche que j'avois deſſein de faire, ne réuſſiſſoit pas. Cette démarche fut d'aller à Berne, & de tenter ſi, par le crédit de mes Amis & de mes Protecteurs, je n'obtiendrois point que l'on ſe contentât à mon égard du ſilence que j'étois prêt à ſigner. J'ai toujours cru ne ſuivre dans tout cela que les mouvemens de ma conſcience; mais s'il y avoit de la vanité, j'en fus bien puni : ma fermeté ne me fit point d'honneur; elle paſſa pour une préſomption de jeune homme; on me reçut fort mal par tout; & je m'en retournai chez moi très-mortifié. On ne laiſſa pas de m'écrire de Berne quelques jours après mon retour, que l'on ne me diroit rien, ſi je demeurois en repos, & ſi je pouvois me conduire avec tant de ménagement & de prudence, que ma Claſſe (c'eſt ainſi qu'on appelle en Suiſſe l'Aſſemblée des Miniſtres de tout un Bailliage) ne

s'avisât point de remuer. Cet avis me fit prendre le parti de reſter, & d'écrire à Mr *Bernard* qu'il pouvoit continuer ſon voyage.

Je fus près d'un an ſans être inquiété: mais à la premiere Claſſe qui ſe tint, on ne manqua pas de me demander un Certificat de ma ſignature. Je tâchai d'éluder cette demande en diſputant à la Claſſe le droit de me la faire, alléguant que les Claſſes n'avoient reçu ſur cela aucun ordre de Leurs Excellences; & que puiſqu'on étoit content de moi à Berne, d'où étoit venu l'ordre d'exiger les ſignatures, & à Lauſanne, où il avoit été adreſſé au Recteur de l'Académie, la Claſſe devoit être contente auſſi. Elle ne le fut pas, & l'on m'ordonna de mettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Miniſtre d'Yverdun, le Certificat qu'on me demandoit. Je repris alors mon premier deſſein de tout abandonner.

Le Recteur de l'Académie de Lauſanne,

cette même année, étoit un des Profeſſeurs en Théologie, nommé Mr *Merlat*, Miniſtre François, qui avoit paſſé en Suiſſe long-tems avant la Révocation de l'Edit de Nantes. Comme il avoit pour moi une amitié particuliere, & que j'honorois auſſi beaucoup ſon mérite & ſa vertu, j'allai à Lauſanne pour le voir, & lui faire part de ma réſolution : elle l'affligea, & il vint à bout de m'en détourner : il me propoſa une ſignature, qui, ſans être pure & ſimple, ajoutoit néanmoins quelque choſe au ſilence ; & en même-tems il m'offrit un Certificat à l'ordinaire conçu en termes généraux, & où n'entrant point dans la manière dont j'aurois ſigné, il diroit ſeulement que j'avois ſigné. Je témoignai quelque répugnance à accepter un pareil Certificat ſur une ſignature faite avec reſtriction ; il combattit & vainquit mes ſcrupules : je ſignai de la * manière qu'il l'avoit

* *Amore pacis atque ſcandali metu adductus polliceor, non modò nihil me docturum contra hanc*

proposé, & je pris le Certificat qu'il me donna.

Quelque affection que Mr *Merlat* eut pour moi, je ſuis encore ſurpris aujourd'hui de la facilité que je trouvai auprès de lui. C'étoit un de ces hommes droits & roides qu'aucun égard humain ne fait plier; mais expliquant favorablement les intentions de Meſſieurs de Berne, il crut qu'ils devoient être contens de ma ſignature, & qu'ils n'en pouvoient pas demander davantage.

Je me vis ainſi tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma Claſſe, & je ne ſongeai plus qu'à vivre tranquillement, & à remplir avec ſoin les devoirs de mon emploi. Ce fut alors que je me mariai; j'eus l'honneur de m'allier à une des premieres familles du Pays de Vaux; c'eſt la famille de *Crouza* d'une ancienne Nobleſſe. J'étois

---

Formulam Conſenſûs; *ſed & quando de his agendi ſe dabit occaſio, doctrinam expoſiturum, quæ hîc ſubſcribenda proponitur, tanquam vulgò receptam, haut verò ut calculo meo approbatam.*

étranger en Suiſſe, ſans autre bien qu'u établiſſement médiocre. Je laiſſe au Publi à juger par cette alliance de l'eſtime don on étoit prévenu en ma faveur.

Mon mariage n'affermiſſoit pas ſeule ment ma petite fortune, il m'ouvroit en core une voie sûre à des établiſſemen plus conſidérables. Deux traits de jeuneſſe & par conſéquent d'imprudence, me re jetterent dans l'embarras; occaſion ména gée par la Providence pour me conduir où la grace du Seigneur m'appelloit depui quelque tems.

Le Certificat de ma ſignature n'étoit pa différent, ainſi que je l'ai déja dit, de tou ceux qu'on avoit donnés. Tout le mond crut, à la réſerve de quelques Amis à qu je m'étois ouvert, qu'après avoir fait tan de bruit, j'avois enfin ſigné purement & ſimplement. Cette opinion publique, & l ſecrete joie que je voyois dans mes Con freres, mortifioient mon orgueil. Je gar dai moins de meſures après mon mariage,

ue je n'avois fait auparavant, & en plu-
eurs occaſions où ma vanité ſe trouvoit
iquée, j'eus la foibleſſe de parler, & tout
n'échappa. Quelques-uns de mes Amis
urent la même foibleſſe, & pour me faire
onneur, ils trahirent auſſi mon ſecret.
oilà un des deux traits d'imprudence;
oici l'autre.

Dans un Sermon que je prêchai à l'ou-
erture d'une Claſſe qui ſe tint à Yverdun
ême, je me haſardai d'expoſer des ſenti-
ens qui n'avoient aucun rapport au For-
ulaire, mais qui étoient néanmoins très-
oignés du pur Calviniſme. Je fis plus, je
'en vantai, & la choſe ne tarda pas à
evenir publique. Ce fut pourtant bien
oins par mon indiſcrétion que par celle
un jeune homme qui étudioit en Théo-
gie, & qui s'étoit attaché particuliere-
ent à moi. Il achevoit ſes études à Ge-
ève : il lui arriva dans une compagnie où
trouverent quelques Etudians du Pays
Vaux, de parler des Miniſtres de ce

Pays-là, & de leurs lumières avec moin
d'eſtime qu'il ne devoit; il ne manqua pa
de citer imprudemment mon Sermon, &
d'appuyer ſur les ſentimens que j'avo
préchés en leur préſence, ſans qu'ils s'e
fuſſent apperçus. Tout cela fut écrit
Yverdun; la plupart de mes Confreres e
furent irrités, & il ſe forma contre mo
un orage qui devoit éclater au premi
Synode.

Peut-être que dans la conſidération o
j'étois, & à la faveur de l'alliance où
venois d'entrer, j'aurois trouvé enco
aſſez de protection pour diſſiper ce nouv
orage; mais il y avoit déja quelque tems
qu'indéterminé ſur la Religion, je n'éto
preſque plus retenu dans celle que je pro
feſſois, que par un reſte d'habitude, pa
ces liens qui nous attachent à nos Paren
à nos Amis, & en général à tous ceux av
qui nous avons vécu, & par la fauſſe hon
de changer, plus difficile cependant à vai
cre dans les eſprits d'un certain caractère

que l'on ne ſçauroit s'imaginer. La tem-
pête qui ſe préparoit me détermina, & je
ne m'occupai dès-lors que du deſſein que
Dieu m'a fait la grace d'exécuter.

Je ne ſuis pas aſſez rempli de moi-même
pour ne point ſentir que le Public doit être
fatigué du long & ennuyeux détail que je
viens de faire; en lui en demandant très-
humblement pardon, j'oſe encore, (quelle
audace à moi, ou quelle confiance en ſa
bonté!) lui demander la grace de permettre
qu'avant que d'en venir à ma réunion dans
le ſein de l'Egliſe, je lui raconte en peu de
mots par quels dégrés s'étoit formée dans
mon eſprit la diſpoſition où je me trouvois
par rapport à la Religion Catholique,
quand je pris enfin la réſolution de quitter
la Suiſſe & la Réforme.

Lorſque je ſortis de France, j'arrivai à
Genève le plus rigide & le plus zélé Cal-
viniſte qui fut jamais. J'y fis une connoiſ-
ance particuliere avec un Profeſſeur ha-
bile, que la crainte de lui faire de la peine

m'empêche de nommer. Il me pouſſa ſur la matière de la Prédeſtination & de la Grace bien loin au-delà de *Caméron*, & il m'auroit rendu Pélagien, ſi je n'avois été retenu par les idées philoſophiques du *R. P. Mallebranche* ſur ces queſtions. Je fais ici l'hiſtoire de mes ſentimens avec toute la ſincérité d'un homme qui n'a aucun égard à ce qui peut lui ſervir ou lui nuire. Déſabuſé du ſyſtême dur de *Calvin* je ne regardai plus ce Réformateur, dont je m'étois fait une idole, que comme un de ces eſprits exceſſifs, qui outrent tout & qui ſont toujours au-delà du vrai.

Tels me parurent en général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juſte idée de leur caractère d'eſprit me fit bien-tôt revenir d'une infinité de préjugés. Je vis ſur la plupart des articles qui font le plus de peine à nos Freres ſéparés, comme l'*Invocation des Saints*, *le Culte des Images la diſtinction des Viandes*, &c. qu'on avoit fort exagéré les abus inévitables du Peuple

qu

que ces abus exagérés avoient été mis sur le compte de l'Eglise Romaine, & donnés par les Réformateurs pour sa doctrine, & que sa doctrine même sur ces points, séparée des abus, avoit été mal prise & tournée d'une maniere odieuse.

Une des choses dont je fus le plus frappé, quand mes yeux commencerent à s'ouvrir, ce fut de la fausse idée, quoiqu'en apparence pleine de respect pour la parole de Dieu; de la fausse idée, dis-je, qu'on a dans la Réforme sur *la suffisance & la clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeste des passages dont on se sert pour appuyer cette idée; car cet abus est un point qui peut être démontré.

Deux ou trois articles faisoient encore une profonde impression dans mon esprit contre l'Eglise Romaine, *la Transubstantiation*, *l'adoration du Saint Sacrement*, *l'infaillibilité absolue de l'Eglise*. De ces trois articles, celui de l'*Adoration du Saint Sacrement* m'obligeoit à regarder l'Eglise

Romaine comme idolâtre, & m'éloignoi infiniment de ſa Communion. Un Livr que je trouvai par haſard ſur la table d'u Miniſtre de mes amis, & que j'ouvris ſar deſſein, m'ôta ſur le champ cette idée. O ne devineroit jamais le Livre ; c'étoit u Livre Latin, intitulé *Cogitationes rationale Poireti*, les Penſées raiſonnables de *Poire* Mr *Poiret* étoit un Philoſophe Cartéſien qui, à la honte du Cartéſianiſme, eſt de venu une eſpéce de Quiétiſte dans l'Eco de la fameuſe *Bourignon*. Parmi une inf nité d'idées biſarres, dont eſt rempli l'O vrage que je viens de citer, il y a quelqu endroits qui répondent au titre, & q ſont très-ſenſés : tel eſt celui ſur lequel tombai heureuſement, où ſuppoſé que *préſence réelle* ſoit une erreur, il ne laiſ pas de juſtifier l'Egliſe Romaine du crim d'idolâtrie, en diſtinguant dans l'*Adora tion du S. Sacrement*, *l'erreur de lieu* e *l'erreur d'objet*. Le Catholique adore dan *l'Euchariſtie* JESUS-CHRIST, *objet* vraime

adorable ; nulle erreur à cet égard : JESUS-CHRIST n'eſt-il point réellement dans l'Euchariſtie ? le Catholique qui l'y adore, l'adore où il n'eſt pas, ſimple erreur de lieu ; nul crime d'idolâtrie.

Je fus étonné que cette penſée qui ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, ne ſe fût point encore offerte à moi ; elle me troubla, & peu de tems après l'*Expoſition* de feu Mr l'Evêque de Meaux, ouvrage qui ne ſera jamais aſſez dignement loué & ſon Traité des *Variations*, acheverent de renverſer toutes mes idées, & de me rendre la Réforme odieuſe.

Touché de l'inſuffiſance des motifs qui avoient porté les Prétendus Réformateurs à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & pleinement convaincu de la néceſſité de rentrer dans ſon ſein, je ne laiſſois pas de regarder toujours le dogme de la préſence réelle comme une erreur innocente à la vérité, mais groſſière. Cette prétendue erreur, jointe à quelques autres plus lé-

gères, ne me permettoit pas d'accorder à l'Egliſe une infaillibilité abſolue ; mais auſſ ne voyant d'eſpérance de ſalut que dans ſa communion, j'étois obligé d'y reconnoître au moins un ſoin particulier de la Providence pour la conſervation des vérité eſſentielles à la foi. J'en étois là, lorſqu les mouvemens qui s'excitoient contre mo dans les eſprits des Miniſtres de ma Claſſe vinrent frapper le dernier coup, & hâte l'exécution d'un deſſein que je méditois mais ſur lequel j'aurois peut-être encor long-tems balancé.

Je le cachai à tout le monde, & à m femme même, à qui je fis entendre com me aux autres, que j'avois quelques inté rêts à démêler avec ma famille retirée e Hollande, & qu'il étoit important que j' fiſſe un voyage pour les régler, avant qu ma mere, qui étoit fort âgée, vînt à mou rir : c'étoit un prétexte, mais il étoit vrai.

Il n'y avoit qu'un an que j'étois marié Ma femme eut de la peine à me laiſſe

partir; & j'eus auſſi un grand effort à faire ſur moi-même pour m'arracher d'auprès d'elle. Je demeurai en Hollande cinq ou ſix mois, que je paſſai preſque tout entier en diverſes conférences avec pluſieurs Miniſtres habiles. Je trouvai dans quelques-uns des ſentimens aſſez raiſonnables, & ſans m'ouvrir à perſonne, je me confirmai de plus en plus dans les miens.

N'ayant pu rien tirer de ma mere, qui avoit fait paſſer en Hollande avec elle tout le bien de la famille *, je me réſolus enfin à faire un ſacrifice de tout ce que j'en pouvois eſpérer, & ſans attendre davantage, je partis pour Weſel. J'avois été bien aiſe d'y voir un de mes Amis, Officier François dans les troupes de Brandebourg, & je m'étois flatté de l'emmener avec moi en France; mais il me parut ſi éloigné de la diſpoſition où je l'avois vû en Suiſſe quel-

* Feu mon pere l'avoit fait héritiere par ſon teſtament, ce qui a lieu en Pays de droit écrit, tel qu'eſt le Dauphiné.

ques années auparavant, que je n'osai pas lui découvrir la mienne.

Avant que d'aller plus loin, je crus devoir écrire à feu M. l'Evêque de Meaux, dont les Ouvrages avoient tant contribué à m'ouvrir les yeux. Je lui exposois fort au long dans ma Lettre l'état de mon esprit & de mon cœur, ne lui dissimulant point que je croyois voir encore quelques erreurs dans l'Eglise Romaine; mais ajoutant que je ne les jugeois pas incompatibles avec le salut, & que pourvu qu'on n'exigeât pas de moi l'abjuration des vérités contraires à ces erreurs, j'étois près de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique.

Je reçus bientôt de M. de Meaux une réponse pleine de marques de ce zèle ardent pour la Religion dont il étoit animé, & de cette charité vive avec laquelle il embrassoit ceux à qui Dieu mettoit au cœur de s'adresser à lui. Comme je ne lui avois pas déclaré quelles étoient dans l'Eglise Romaine ces prétendues erreurs

qui n'intéreſſoient pas le ſalut, il m'écrivit » qu'apparemment j'étois choqué de quelques points de diſcipline peu eſſentiels, » & ſur leſquels on ſeroit bien-tôt d'accord ; mais que de quelque nature que » fuſſent les difficultés qui me reſtoient » encore, il me prioit & me conjuroit » même par ces premiers mouvemens que » Dieu m'avoit inſpirés, de venir conférer » moi-même avec lui, qu'il m'offroit avec » une tendre affection le ſecours de ſes » lumières, & qu'il eſpéroit de la grace » du Seigneur, qu'elle ne laiſſeroit pas ſon » ouvrage imparfait en moi ». Il me marquoit enfin, qu'il m'envoyeroit un ſauf-conduit dès qu'il auroit appris que j'acceptois ſes offres ; & un ſauf-conduit tel que je pourrois m'en retourner avec toute ſorte de liberté, ſi je n'étois pas content.

Cette Lettre tendre & affectueuſe me toucha vivement, & ſur le champ j'écrivis à M. de Meaux que j'attendrois le ſauf-conduit avec la derniere impatience. Cette

impatience fut si grande que je ne l'attendis pas même ; j'allai de Wesel à Aix-la-Chapelle, dans le dessein de me jetter dans les Troupes de Mr le Maréchal *de Tessé* alors Maréchal de Camp, qui à la tête d'un petit corps de Cavalerie, & à la vûe d'un plus grand nombre d'ennemis, faisoit contribuer tout ce pays-là.

A peine étois-je arrivé à Aix-la-Chapelle qu'on apprit que Mr *de Tessé* étoit à demi-lieue de la Ville. Je passai aisément dans son camp ; il me reçut avec beaucoup de bonté. Deux jours après, une escorte me conduisit à Luxembourg, & de-là je me rendis à Germini, maison de campagne où M. de Meaux étoit alors.

J'y passai trois semaines ou un mois à disputer tous les jours, le matin & le soir avec la même liberté que s'il n'y avoit eu aucune disproportion entre ce grand Homme & moi. M. de Meaux étoit véhément dans la dispute ; mais il ne s'offensoit aussi jamais de la véhémence des autres ; & j'admir

mire encore l'extrême bonté avec laquelle il ſouffroit les vivacités d'un homme auſſi obſcur & auſſi impoli que je l'étois.

Il vint à bout de me ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe; matière qu'il manioit avec une adreſſe & une force infinie, & que ſes Ouvrages ont miſe dans un degré d'évidence où elle n'avoit point encore été portée.

Quoique je n'aie pas oublié que c'eſt ici un *Factum*, où il ne s'agit pas de la controverſe, mais de ma défenſe, & que j'aie déja pouſſé trop loin la liberté que je me ſuis donnée de faire le Théologien à contre-tems, je ne puis me réſoudre à ſupprimer un des raiſonnemens dont M. de Meaux ſe ſervit contre moi; c'eſt que poſé, pour ceux qui ſont ſéparés de l'Egliſe, la néceſſité de s'y réunir, néceſſité que je reconnoiſſois, il y avoit de l'abſurdité à chicaner avec elle & à rejetter comme erreur quelque partie que ce ſoit de la doctrine qu'elle enſeigne, & dont elle exige indiſ-

penſablement la créance de ceux qu'elle reçoit, puiſque par-là la réunion néceſſaire d'un côté devenoit impoſſible de l'autre; ce qui impliquoit une contradiction manifeſte.

Je me rendis enfin, & M. de Meaux, content de mes diſpoſitions, me reçut dans le ſein de l'Egliſe. Je fis mon abjuration à Germini même le plus ſecrettement qu'il me fut poſſible, parce que dans le deſſein où j'étois de retourner en Suiſſe, & d'en retirer ma femme, il m'importoit extrêmement que le bruit de ma converſion n'y parvînt pas ſi-tôt.

Le haſard fit que je ne pus éviter l'inconvénient que je craignois. Je vins à Paris avec M. de Meaux, qui voulut me retenir auprès de lui quelque tems; il ſe trouva qu'une Demoiſelle d'Erlac, qui m'avoit connu à Berne, d'où elle étoit, logeoit preſque vis-à-vis de l'Hôtel de M. de Meaux, chez un nommé *des Grez*, nom célébre parmi les Exempts de ce tems-

là. Il y avoit plus d'un an que cette Demoiſelle s'étant dérobée à ſes parens, étoit venue changer de Religion en France. Elle me reconnut, & comme elle voioit tout ce qu'il y avoit à Paris de Suiſſes du Canton de Berne, on ſut bien-tot à Lauſanne que je m'étois fait Catholique.

J'appris avec le dernier chagrin l'éclat qu'y avoit fait mon changement. La tendreſſe que j'avois pour ma femme étoit extréme ; elle devint plus forte encore par l'obſtacle qui s'oppoſoit à mon deſſein. Comme j'étois perſuadé que l'autorité & la puiſſance de ſes parens m'empêcheroient de l'emmener, & même de la voir, je réſolus d'aller à Lauſanne ſans me faire connoître, & de tâcher ſecrétement de la gagner, plein de confiance en l'amitié réciproque qui nous lioit, que je viendrois à bout de la faire conſentir à me ſuivre.

Ma réſolution fut vivement & longtems combattue par M. *de Meaux*. Il crai-

gnoit que nouvellement converti, au lieu de gagner ma femme, je ne fuſſe regagné moi-même & retenu en Suiſſe : mais enfin je lui parlai avec tant de paſſion, & je lui parus ſi affermi dans le deſſein de tenter l'entrepriſe, & ſi perſuadé du ſuccès, qu'il ſe rendit. J'aurai toute ma vie gravées dans mes entrailles les marques de tendreſſe qu'il me donna à mon départ. Il porta ſa bonté juſqu'à écrire lui-même à ma femme une Lettre qu'il me remit, pleine de témoignages d'affection, & des offres les plus généreuſes, l'aſſurant ſur tout qu'elle auroit ici une entiére liberté de ſuivre les lumiéres de ſa conſcience.

Je partis avec cette Lettre, & une autre de M. *le Maréchal de Duras* pour M. *de la Platiére*, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Pontarlier dans la Franche-Comté. Ce fut avec ce Gouverneur qu'étant arrivé à Pontarlier, je pris des meſures pour paſſer dans le Canton de Berne ſans être reconnu. Il me don-

na un passeport sous le nom du Sr. *de la Fere*, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'*Immecourt*, allant en Suisse pour acheter des chevaux. On avoit le guerre avec le Duc de Savoie, & quoiqu'on fût dans une parfaite intelligence avec les Suisses, les Frontieres ne laissoient pas d'être gardées de part & d'autre. Le Village de Ballaigue du Bailliage d'Yverdun, est le premier lieu du Canton de Berne que l'on rencontre, quand on va de Pontarlier à Lausanne. Je passai sans difficulté en montrant mon passeport au Châtelain de ce Village, où les Suisses avoient un corps-de-garde, & j'arrivai à Lausanne le soir même.

J'allai loger dans une Hôtellerie peu fréquentée, d'où j'envoyai quérir un François réfugié qui avoit été à mon service. Il me dit que mon beau-pere étoit à Lausanne avec toute sa famille, à la réserve de ma femme, à qui la douleur & la confusion de mon changement de Religion avoient fait

préférer le ſéjour de la campagne à celui de la ville.

Je fus ravi d'apprendre qu'elle étoit ſeule à Hermenge, terre à trois lieues de Lauſanne, & celle-là même dont mon beau-pere porte le nom. Je ne pouvois pas ſouhaiter une occaſion plus favorable : j'écrivis ſur le champ une lettre à ma femme, pour lui faire ſçavoir mon arrivée, & pour la diſpoſer à des entrevues ſecrettes. La lettre lui fut portée dès le lendemain matin par mon François, & le même jour ayant reçu la réponſe que je deſirois, je me rendis à Hermenge ſur le minuit.

Je m'attendois à être reçu avec beaucoup de froideur : mais ma femme étoit jeune ; j'en étois aimé ; elle ſe livra d'abord à la joie de me voir : la réfléxion vint enſuite, & j'eus bien des reproches à eſſuyer : malgré ces reproches, il fut enfin réſolu qu'elle engageroit au ſecret une fille qu'elle avoit avec elle, afin que nous puiſſions nous voir plus ſouvent & plus commodément.

Il ſeroit ridicule de faire ici le détail de nos entretiens : il ne me convient pas de donner à ce récit un air de Roman. Je lui rendis la lettre de Mr *de Meaux ;* & lui ayant propoſé de l'enlever, après beaucoup de réſiſtance, elle y conſentit. Nous avions de notre mariage un enfant qui n'avoit pas encore un an, & qu'il falloit emmener. J'allai moi-même à Pontarlier pour tâcher d'avoir une litiére : j'en eus une ; mais lorſque je fus de retour à Hermenge, je trouvai que ma femme avoit changé de ſentiment, & tellement changé, que je fus obligé de renvoyer la litiére.

Il fallut livrer de nouveaux combats pour la regagner : je redoublai mes efforts inutilement durant pluſieurs jours. Enfin au moment que j'allois partir, & qu'avec une vive douleur peinte ſur le viſage, je lui diſois le dernier adieu, elle s'attendrit, & ſe laiſſa vaincre une ſeconde fois. Je n'oſois plus la quitter : elle diſſipa ma crainte par les plus fortes proteſtations, & je re-

tournai à Pontarlier pour faire venir de nouveau une litiére. C'étoit au mois de Janvier, & la terre étoit couverte de neige, de ſorte que n'ayant point trouvé de litiére, je pris un traîneau. En revenant, je n'approchois d'Hermenge qu'en tremblant; mais je ne trouvai rien de changé; ma femme ſe mit dans le traîneau, & s'y accommoda le mieux qu'elle put avec ſon enfant: j'étois à cheval, & nous nous mîmes en chemin à deux heures après minuit.

En approchant de Ballaigue, je fis avancer le traîneau, & je ne ſuivois qu'à quelque diſtance; comme on n'y voyoit qu'une femme & un enfant, on le laiſſa paſſer ſans y faire attention; mais lorſque je fus arrivé moi-même au village, on m'arrêta: le Châtelain, homme groſſier & demi-païſan, me croyant un eſpion, ſur mes fréquentes allées & venues pour acheter des chevaux qu'il ne voyoit point, me dit qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en écrire au Baillif

d'Yverdun. J'eus beau proteſter contre la violence qui m'étoit faite, il fallut attendre les ordres du Baillif. Ma femme cependant qui alloit toujours, arriva à Pontarlier ſans inquiétude, croyant que je ſuivois, & que j'arriverois inceſſamment : on peut juger par la ſituation où elle ſe trouvoit, quel fut ſon trouble quand elle apprit que j'étois arrêté. J'eus beſoin de tout mon courage pour ſoutenir ce coup; je crus voir mon entrepriſe manquée : une double crainte me tenoit dans de continuelles allarmes. D'un côté je craignois que ſe voyant abandonnée, elle ne prît d'elle-même le parti de s'en retourner chez ſes Parens; & de l'autre, je craignois encore que ſi elle avoit la force de m'attendre, ſes Parens ne tombaſſent ſur moi avec tout le crédit & tout le pouvoir qu'ils avoient dans le pays, pour m'obliger à la faire revenir, ou pour ſe venger, ſi elle ne revenoit pas. Je reçus d'elle, la nuit même du jour que je fus arrêté, une lettre qui me conſola, & qui

marquoit une réſolution dont je n'auroi pas cru une femme de ſon âge capable Mr *de la Platiére* étoit allé à Beſançon, & n'en devoit revenir que le lendemain au ſoir ; fâcheux contretems ! Je paſſai tout ce lendemain à Ballaigue : j'avois lieu d'appréhender que mon changement de Religion, mon entrée en Suiſſe ſous un nom déguiſé, & l'enlevement de ma femme, ne fiſſent durer ma détention, & ne devinſſent pour moi une affaire conſidérable, auquel cas je voyois avec une extrême peine, la conſtance d'une jeune femme miſe à une continuelle épreuve. J'écrivis deux Lettres, une à ma femme, & l'autre à M. l'Evêque de Meaux. J'affermiſſois ma femme dans le deſſein de demeurer en France, quoiqu'il en arrivât, & je la conjurois par toute l'amitié qu'elle m'avoit marquée, ſi ma détention venoit à être longue, de continuer ſon voyage à Paris, & de ſe rendre auprès de M. de Meaux. Dans ma lettre à M. de Meaux, je lui re-

commandois ma femme & mon enfant, & je le priois avec la derniere instance de ne faire aucun mouvement en ma faveur, dans la pensée où j'étois que cela même pourroit me nuire. Le jour suivant il vint des ordres d'Yverdun, & j'y fus conduit pour être présenté à Mr le Baillif.

C'étoit le fils d'un Seigneur de Berne, qui avoit été de mes protecteurs; dès qu'il me vit, il me reconnut : *C'est donc vous, Monsieur Saurin*, me dit-il, & sans me donner le tems de répondre, il me reprocha vivement de m'être deshonoré en abandonnant ma Cure de Berchier pour aller changer de Religion. Je lui dis, que comme il suivoit les mouvemens de sa conscience en demeurant attaché à la Réforme, j'avois aussi suivi les mouvemens de la mienne en la quittant; mais qu'il ne s'agissoit pas de cela; que j'étois François, & qu'il étoit question de sçavoir, si muni d'un passeport, & d'ailleurs en pleine paix, j'avois pu être arrêté comme espion

par ſon Châtelain de Ballaigue. *Mais pourquoi donc êtes-vous entré ſous un nom déguiſé* ? me répliqua-t-il.

Je lui déclarai, ſans rien diſſimuler, que ç'avoit été pour gagner ma femme, & pour l'enlever ; qu'en effet je l'avois enlevée, ce qu'il ſçavoit bien lui-même que je n'aurois pû faire autrement ; qu'elle venoit de paſſer quand je fus arrêté ; & enfin qu'elle étoit actuellement à Pontarlier. *Vous l'avez donc*, reprit-il, *eh bien, gardez-la. Vous pouvez vous en retourner quand il vous plaira ; vous êtes libre.*

Il fit venir enſuite la collation, but à ma ſanté, & à celle du Gouverneur de Pontarlier, à qui il me pria de dire qu'il déſavouoit l'action du Châtelain : & en effet, je fus porteur moi-même d'une lettre fort dure qu'il lui écrivit.

Il étoit fort tard, & il tomboit de la neige à gros flocons ; mais je n'avois garde d'attendre quelque nouveau trouble, & j'étois ſi inquiet ſur ma femme, & ſi plein

d'impatience, que je volai, pour ainſi dire, juſqu'à Ballaigue, & de-là, après avoir rendu la lettre du Baillif au Châtelain, & reçu de lui un paquet de lettres pour moi qui lui avoit été remis en mon abſence, je repris mon vol juſqu'à Portarlier, où fut verſé un torrent de larmes de joie.

Cependant ma détention faiſoit du bruit à la Cour. Le zèle de M. de Meaux excité, & ſa tendreſſe particuliere pour moi alarmée, firent mettre les Puiſſances en mouvement, quoique je l'euſſe prié de ne le pas faire. Ma Lettre fut lue en plein Conſeil : LE ROI même en fût touché, & eut la bonté de s'intéreſſer à moi d'une manière particulière, & de faire envoyer un ordre à ſon Ambaſſadeur à Soleure, de me demander à Leurs Excellences de Berne.

Lorſque j'arrivai à Paris, Mr de Meaux me mena à la Cour, & j'eus l'honneur d'être préſenté à SA MAJESTÉ par lui & par feu Mr *de Croiſſi*. LE ROI me combla de gloire par les choſes obligeantes qu'il me

dit. Il m'avoit déja accordé une penſion de ſix cens livres, il en ajouta alors une autre de neuf cens livres, attachée à la compoſition des Mémoires de l'Hiſtoire de France, écrite par Mr l'Abbé *de Cordemoy*, travail que je continue encore aujourd'hui.

Je puis juſtifier ma détention à Ballaigue, la cauſe de ma détention, & les circonſtances qui l'ont ſuivie, par quelques Lettres que j'ai heureuſement retrouvées, & en particulier par l'original même d'une Lettre que Mr *de la Platiére*, Gouverneur de Pontarlier, écrivoit au Baillif d'Yverdun pour ſe plaindre de l'inſulte du Châtelain & lui en demander juſtice; lettre qui étoit dans le paquet que je reçus du Châtelain même en retournant d'Yverdun.

Mais je puis encore juſtifier la plus grande partie de ce détail par un témoignage reſpectable; c'eſt celui de Mr l'Abbé *Boſſuet* de qui je n'ai pas moins été connu dès le commencement que de feu M. de Meaux & qui m'honore de ſa bienveillance, (j'oſ

m'en glorifier publiquement) & par les propres ſentimens de ſon cœur, & par ce tendre zéle ſi digne de louange, pour la mémoire d'un Oncle illuſtre, qui l'attache d'une manière particulière à tous ceux que ce grand homme a aimés.

S'il eſt vrai qu'il ſe ſoit répandu en Suiſſe, comme on me le fait entendre, des bruits injurieux contre moi, je n'y ſçache d'autre fondement que mon évaſion & l'enlevement de ma femme, que je viens de raconter, & qui m'a fait ici tant d'honneur. On ſçait ce que devient tout à coup la réputation d'un Miniſtre dans le parti qu'il abandonne. Prévenu que l'on eſt contre l'Egliſe Romaine, on ne ſçauroit s'imaginer que ce ſoit la vérité qui l'y appelle; & dès-là c'eſt un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zèle inſpire.

Je ne prétens pas comprendre dans cette injuſte prévention les gens d'honneur & de mérite de ce parti: il y en a pluſieurs à Paris

de ce caractère, qui m'ont connu en Suisse, & je pourrois nommer une Dame d'une vertu singuliere, qui a toujours conservé de moi depuis ce tems-là une idée avantageuse, & dont le fils si généralement estimé, & si digne de l'être pat toutes les qualités qui forment un mérite rare, s'intéresse dans ma défense avec tout le zèle que peut donner l'amitié la plus tendre & la plus généreuse.

Etant arrivé à Paris, je logeai d'abord quelques mois en chambre garnie; mais ensuite j'allai loger dans le Cloître de Saint Thomas du Louvre. C'est là qu'un Chanoine de soixante & dix ans surprit mon amitié par les apparences de la sienne. J'étois jeune, & peu précautionné; j'en fus séduit jusqu'au point de lui confier un dépôt de mille écus; c'étoit tout mon bien. Comme il s'en falloit beaucoup que je n'eusse encore tous les meubles nécessaires, & que j'avois déja été volé par un domestique il y avoit près d'un an, je crus mettre

tre mon argent en ſûreté entre les mains du Chanoine. Je fus trompé, & lui ayant redemandé à quelques tems de là mes mille écus, il ne me les nia point, mais il me dit qu'il les avoit employés, & je fus réduit à me contenter d'une obligation qu'il m'en fit pardevant Notaire. Elle eſt du 11 de Décembre 1692, & le nom du Notaire eſt *Duclos;* la minute ſubſiſte encore, & j'en ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout nouvellement. Cet emploi du dépôt, ſans mon conſentement, me donna des ſoupçons contre la probité du Chanoine. Je m'informai de ſa vie & de ſes mœurs. On me dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la fraude dans la manière dont il s'étoit fait relever de ſes vœux, & qu'il avoit eſſuyé à cette occaſion un long & violent procès, qui ne lui faiſoit pas honneur; à cela on ajouta mille traits marqués d'une vie ſcandaleuſe, que je paſſe ſous ſilence.

Plein de ces idées, je le preſſai de me

payer. Je le vis éluder mes inſtances en homme de mauvaiſe foi : je lui en fis de vifs reproches ; & nous étant brouillés entiérement, & même querellés, je lui fis faire un commandement. Il me demanda grace, me donna cent piſtoles, & obtint de moi du tems pour les deux mille livres reſtantes. Ce fut Mr *Mouet*, Notaire, qui fit la quittance pour le paiement des cent piſtoles, ſans préjudice des deux cens qui reſtoient à payer ; & il envoya pour cela ſon Clerc chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine mourut ; c'étoit au mois d'Octobre 1693, dix mois après la date de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. Dans ſon teſtament il reconnoît le dépôt & l'obligation faite en conſéquence ; mais, autant qu'il m'en peut ſouvenir, il déclara qu'il a acquité les deux mille livres reſtantes, & qu'il ne me doit rien. Il eſt aiſé de juger qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine ; mais elle m'en auroit fait bien davantage, ſi le

Chanoine avoit été d'une réputation entière.

Comme j'étois fondé ſur des actes publics, & que ſa déclaration étoit nulle & ne pouvoit faire de tort qu'à ſa mémoire, je m'oppoſai à ſon ſcellé, & pourſuivis ma dette. On ne voyoit dans la ſucceſſion que quelques meubles, qui ne paroiſſoient pas même ſuffiſans à payer les frais funéraires, & ceux du ſcellé, & je fus réduit à me contenter de cent écus. Il valoit peut-être mieux ne rien avoir que de les prendre ; mais je me laiſſai conduire à Mr *de la Buſſiére*, autrefois Ancien du Conſiſtoire de Charenton, nouvellement, mais ſincérement converti, homme d'une probité & d'une piété exemplaire. Ce fait eſt le fondement d'une calomnie que mes ennemis répandent contre moi. Mais enfin il n'y a guère eu de circonſtance de ma vie où ma conſcience me rende un plus grand témoignage d'honneur & de probité.

Le reſte de ma vie eſt plus connu : j'ai

toujours demeuré depuis ce tems-là à l'Hôtel des Urſins, Paroiſſe Saint Landry, où logeoit Mr *de la Buſſiére*, & où il me loua lui-même l'appartement que j'occupe pour m'avoir auprès de lui. C'eſt aujourd'hui la dix-huitiéme année que je demeure dans ce quartier, & dans la même maiſon, ſous les yeux d'un Curé diſtingué par ſon mérite & par ſa vertu. J'ai auſſi toujours été depuis ce tems-là au Café de la veuve *Laurent*. C'eſt un lieu où depuis vingt ans il ne s'eſt guère habitué que des gens de lettres. Attirés les uns après les autres, ils s'y viennent délaſſer de leurs différens travaux par quelques heures d'une converſation utile, même quelquefois pour les plus habiles. Hiſtoire, Phyſique, Géométrie, Juriſprudence, Poéſie, voilà les matiéres qu'on y agite d'ordinaire. On s'y eſt trouvé quelquefois juſqu'à douze perſonnes des différentes Académies ; & il y a eu des Cabinets célébres où peut-être ne s'eſt-il jamais aſſemblé plus de perſonnes de mé-

rite en autant de genres. Quelque choſe que l'on veuille rabattre de cette idée, on ne ſçauroit du moins me reprocher l'habitude que j'avois priſe d'aller au café de la *Veuve Laurent ;* c'étoit la ſeule récréation que je me permiſſe : point de ſpectacles, point de jeu, nul autre plaiſir ; en pouvois-je prendre un plus innocent ? Je ne me ſuis jamais aliéné dans cette Société que de deux hommes. L'un eſt le ſieur *Geoffroy*, avec qui je me ſuis brouillé ſur un oui & un non, dans une diſpute de Phyſique, & dont la haine cependant eſt auſſi outrée contre moi que le ſujet en eſt frivole. L'autre eſt le ſieur *Lelevel*, qui, ne parlant pas un jour du Révérend Pere *Malebranche* avec tout le reſpect qu'il devoit à un homme de ſon mérite, & à qui il avoit les plus grandes obligations, s'attira de ma part un reproche peut-être un peu trop aigre. Il en fut offenſé au point de répandre contre moi ces mêmes bruits qu'il réveille encore ; & comme je voulois le pour-

ſuivre, il fut contraint, pour éviter mes pourſuites, à me demander pardon de ſes colomnies par un Acte ſigné de ſa main & reçu par un Notaire. Ces deux violens ennemis ont lieu de ſe louer ici de ma diſcrétion.

C'eſt encore par des faits que je vais donner quelque idée du caractère de mon eſprit. On ne m'a guère entendu raiſonner dans le Café que de Phyſique & de Géométrie. Je ne regardois la Poëſie que comme une débauche de l'eſprit; peut-être même ai-je été là-deſſus juſqu'à l'excès. J'ai pourtant fait des Vers une fois en ma vie. En voici l'occaſion & la matière. M^r *de la Foſſe*, Mr *Rouſſeau*, Mr *de la Motte*, & quelques autres, élevoient le talent des Vers au-deſſus de tout. Je voulus rabattre l'orgueil des Poëtes; je ſoutins que leur talent, plus brillant ſouvent que ſolide, n'étoit pas ſi eſtimable qu'ils le penſoient; & outre le ridicule que je trouvois à perdre beaucoup de tems pour réduire ſous des meſures &

des rimes, des penſées quelquefois très-communes, & le plus ſouvent fauſſes, j'allai juſqu'à dire que les difficultés d'ailleurs n'en étoient peut-être pas ſi inſurmontables, & que tout Géomètre que j'étois, je ne déſeſpérerois pas de les vaincre, ſi je l'avois entrepris. Ces Meſſieurs m'en défierent, & me raillerent beaucoup ſur ma préſomption. Echauffé par ce défi & par leurs railleries, je me mis à travailler de toute ma force, j'y paſſai toute la nuit, & j'apportai le lendemain au Café une Epître, où l'on me corrigea pluſieurs fautes. J'y reprens Mr *de la Motte* d'avoir quitté le deſſein d'une ſainte Retraite, & d'abuſer de ſes talens, en les employant à faire des Opéra. La matière de ces Vers prouve du moins, que ſi j'euſſe eu à devenir Poëte, ce n'eût pas été dans le genre du ſieur *Rouſſeau*.

Je vivois depuis fort content de mon obſcurité ſans faire aucun pas pour ma fortune. Mes Amis ſçavent combien il a

fallu m'exciter pour m'obliger à me donner ſur cela quelque mouvement. J'ai d'abord été appellé au Journal des Sçavans par M. l'Abbé *Bignon ;* enſuite à l'examen des Livres, par Monſeigneur le Chancelier ; & enfin par Monſeigneur le Comte *de Pontchartrain* à l'Académie des Sciences, où l'on m'honora d'une diſtinction unique juſqu'alors, de ne me laiſſer au rang des Eléves que quelques ſemaines, & de me faire paſſer de cette place, à la première place vacante de Penſionnaire.

C'eſt-là que mon amour pour la Géométrie s'eſt redoublé par le devoir, & il n'y a eu d'autre dérangement dans ma conduite que de paſſer la plûpart des nuits dans cette étude. Je doute que le ſieur *Rouſſeau* ait fait un pareil uſage de ſes veilles.

Il n'y a préſentement qu'à confronter les deux perſonnages aux Chanſons qu'on m'impute, & à l'hiſtoire des Chanſons mêmes ; hiſtoire eſſentielle au dénouement de cette affaire, puiſque les anciens Couplets

plets & les nouveaux ſont du même Auteur, & qu'il n'y a qu'un Scélérat à trouver entre l'Accuſateur & moi.

I. Qui croira-t-on naturellement, l'Auteur de ces Chanſons infâmes, mais fortes, & maniées poétiquement, le Géométre appliqué, ou le Poëte ſatyrique & libertin? Le ſieur *Rouſſeau* a beau dire, *que ſon cœur n'eſt point corrompu; & que comme il a traduit les Pſeaumes ſans dévotion, il a fait des Epigrammes libres ſans libertinage*; c'eſt un mot qu'on m'a rapporté de lui, & qui n'eſt qu'une antithéſe de bel eſprit. Il eſt aiſé de faire voir que les deux propoſitions ne ſont pas égales. Un Libertin, un Impie peut faire des Pſeaumes par intérêt, & pour faire ſa cour en des lieux où l'on ne peut avoir accès que par des Ouvrages de ce caractère. Mais un Poëte ne ſçauroit rimer habituellement des ordures & des impiétés, ſi ſon cœur n'en eſt d'accord. Comme il ne peut y avoir aucun intérêt qui l'engage à ſe deshonorer ainſi, ce ne

peut être que ſon propre goût qui l'y détermine.

II. Qui doit être l'Auteur des Chanſons tant anciennes que nouvelles ? celui qui y eſt le plus maltraité, ou celui dont on n'y parle jamais ? Quelques uns diſent, & plutôt parce qu'ils le veulent dire, que parce qu'ils le penſent, que l'Auteur eſt aſſez malin pour ſe maltraiter lui-même, & pour épargner celui ſur lequel il veut que le ſoupçon tombe : mais du moins l'Auteur, quelque malin qu'on le ſuppoſe dans ce raiſonnement, ne ſe prendroit-il pas avec acharnement par les endroits les plus eſſentiels à ſa fortune & à ſon honneur ? Il ne ſe ſeroit pas traité de *Voleur* dans les premieres, & d'*Athée* dans les ſecondes. Quel coup plus dangereux que ce dernier peut-on porter à un homme qui a été Miniſtre, & qui ne vit que des bienfaits du Roi, fondés ſur la pureté de ſa doctrine & de ſes mœurs ?

III. Cherchera-t-on l'auteur des Chan-

ſons dans celui qui n'a jamais été ſoupçonné d'aucune, ou dans celui qui en a déja avoué pluſieurs ? En vain diroit-on que la ſincérité de ſon aveu fait pour lui. Il a tout nié d'abord, & ce n'eſt que la force des preuves, & des confidences divulguées, qui lui ont arraché dans la ſuite un aveu inévitable.

IV. S'imaginera-t-on qu'il me ſoit tombé dans la tête de me noircir moi-même, & de flétrir autant qu'il étoit en moi mes meilleurs Amis ; des Amis qui me rendoient actuellement des ſervices eſſentiels, plutôt que de penſer que le ſieur *Rouſſeau* ſe ſoit enfin réſolu à mettre en vers ce qu'il avoit dit pluſieurs fois en proſe à M. *Danchet* contre ceux qui ſont attaqués dans les Chanſons ? C'eſt par l'extravagance même du crime que le ſieur *Rouſſeau* s'en défend, & ce moyen qu'il emploie ſans ceſſe avec paſſion, a convaincu quelques perſonnes de ſon innocence ; mais ne puis-je pas faire valoir ce moyen pour moi avec encore plus de force ? N'aurois-je pas été plus in-

ſenſé d'attaquer mes Amis, & de m'attaquer moi-même, en épargnant le ſeul qu'on dit que je hais, que le ſieur *Rouſſeau* ne l'a été de calomnier en s'épargnant lui-même, des perſonnes qu'il a déja outragées, & ſur-tout moi, dont il a dit devant des Témoins que j'offre de produire, qu'*il me perdroit, ou que je le perdrois.*

V. Un Poëte qui n'a d'autres armes contre ceux qui lui déplaiſent, que de les menacer du couplet; qui va embraſſer avec un attendriſſement perfide, ceux contre qui il a déja répandu des Vaudevilles; qui ajoute à la noirceur de les faire, celle de les attribuer à ſes ennemis, ce Poëte ſera-t-il moins ſoupçonné d'un cas pareil, qu'un Géométre qui n'a jamais uſé des mêmes armes, ni des mêmes artifices, & plutôt que de prendre les Chanſons en queſtion pour une ſuite naturelle de l'habitude ſatirique du ſieur *Rouſſeau?* Aimera-t-on mieux croire que c'eſt l'eſſai d'un homme qui auroit caché ſon génie juſqu'à cinquante deux ans,

pour s'en ſervir alors à faire tomber ſur le ſieur *Rouſſeau* un ſoupçon incertain, aux dépens de ſes propres intérêts & de ſon honneur ?

VI. Les indifférens ſe flatteroient-ils d'être plus éclairés dans cette affaire que ceux-mêmes qui ſont outragés dans les Chanſons ? Et tandis qu'ils ſont tous indignés de l'accuſation qu'on m'intente, qu'ils s'intéreſſent tous à ma défenſe, qu'ils m'offrent à l'envi leurs ſecours, & que je n'ai point pour moi de plus vives ſollicitations que les leurs, s'obſtinera-t-on à les croire tous aveugles & dépourvus de ſens ; ou les croira-t-on de complot avec celui qui les offenſe pour accabler celui dont ils n'auroient point à ſe plaindre ?

Il faudroit que je me fuſſe bien peint dans les Chanſons, ſi j'avois pouſſé aſſez conſtamment & aſſez loin les apparences de la probité, pour faſciner les yeux de tous ceux que j'aurois voulu noircir. Quel

paradoxe qu'un Scélérat qui ſe rendroit une ſi exacte juſtice !

Quelques gens ſe retranchent enfin à dire, que je pourrois bien n'avoir pas fait les Vers, mais que du moins je les ai envoyés avec connoiſſance de cauſe. Eſt-ce pour ſe délivrer de quelque abſurdité qu'on fait ce ſyſtême ? On n'y gagne rien, qu'un Scélérat de plus. Ne faudroit-il pas toujours que j'euſſe conſenti qu'on me deshonorât, qu'on me portât les coups les plus dangereux, qu'on outrageât tous mes Amis, & tout cela dans le même deſſein chimérique de nuire au ſieur *Rouſſeau*, à qui ſoixante & douze Couplets, auſſi infâmes que ceux d'aujourd'hui, n'avoient fait aucun tort il y a douze ans ? Quelle foule de vraiſemblances en ma faveur, & que d'abſurdités à dévorer par les Partiſans du ſieur *Rouſſeau !*

Je reſpecte cependant la plûpart des protections qu'il a trouvées. C'eſt la Vertu même, qui, ſans le ſçavoir, protége au-

jourd'hui le vice. Le ſieur *Rouſſeau* a mis à profit juſqu'à l'affront qu'il a reçu, & il s'en eſt ſervi à émouvoir la pitié de quelques perſonnes, qui n'entendant de ſa part que des proteſtations d'innocence, & n'étant pas inſtruites d'ailleurs ni de ſes mœurs, ni de ſes ouvrages, ſe ſont portées généreuſement à ſervir un malheureux qui leur a paru innocent.

Mais le ſieur *Rouſſeau* n'eſt aujourd'hui ni le malheureux ni l'innocent; c'eſt moi qui ſuis l'un & l'autre; & s'il y avoit quelque parti à prendre, la pitié & la juſtice devroient tourner tous les eſprits de mon côté. Mais je ne demande point de faveur; il me ſuffit qu'on n'en accorde pas contre moi à mon Accuſateur. Que les Juges, s'il eſt poſſible, nous imaginent l'un & l'autre ſans amis & ſans appui, mais avec nos différens caractères; qu'on n'embarraſſe point leur équité par des égards, je ſerai trop content.

Qu'ils me jugent ſur ce pied-là. La diffi-

culté de corrompre un jeune Garçon Savetier, compenſe-t-elle toutes les abſurdités qu'il y a à me ſoupçonner l'Auteur des Couplets ? Toutes les circonſtances de l'hiſtoire des Chanſons, le caractère des Chanſons mêmes, les mœurs & les ouvrages de mon Accuſateur, tout le charge. Ces mêmes circonſtances, les Couplets mêmes, ma conduite & mes emplois, tout me juſtifie. Autant de faits que j'ai allégués, autant de témoins en ma faveur & contre lui ; & je ſens ſur toutes ces raiſons, auſſi-bien que ſur le témoignage de ma conſcience, que quand il auroit corrompu vingt Témoins contre moi, il réuſſiroit plutôt à me faire condamner, qu'à détourner ſur moi le moindre des ſoupçons qui le chargent.

Je défie mon Accuſateur de répondre à tous les faits que j'ai avancés dans ce Mémoire : je ne doute pourtant pas qu'il ne l'entreprenne ; je prévois même la manière dont il le fera ; & il me prend envie ici de lui répliquer d'avance ; ce qui me ſera d'au-

tant plus facile que je n'aurai qu'à détruire des menſonges, ou des raiſonnemens vagues aiſés à rétorquer contre lui-même.

A l'égard de l'hiſtoire des Chanſons, le ſieur *Rouſſeau* paſſera ſous ſilence des bienfaits qu'il n'oſeroit nier ; mais je l'avertis que je tiens pour avoués tous ceux ſur leſquels il ne me prendra pas à partie ; & ſi l'on péſe les conſéquences des faits qu'il éludera, on ſentira bien que ce qu'il ſera forcé d'en avouer, emporte la conviction de tout le reſte.

Il avouera peut-être qu'il a fait le Couplet contre Mrs *Campra*, *Colaſſe*, *Bérin* & *Pécourt* ; mais il n'oſera convenir qu'il l'ait déſavoué au ſieur *Pécourt* avec des ſermens & des proteſtations d'amitié ; parce qu'il ne rougit pas de paſſer pour malin, & qu'il ne pourra ſe réſoudre à s'avouer perfide.

Il conviendra bien d'une partie du Couplet dont le commencement regarde le Café en général, & dont la fin n'attaque que Mr l'Abbé *Maumenet* & une autre

perſonne : mais il n'ira pas juſqu'à convenir d'être l'Auteur du commencement de ce Couplet ; pourquoi ? parce que ce commencement exprime un deſſein formé contre tout le Café, & que les autres Couplets ne ſont que l'exécution de celui-ci ; l'aveu de l'un le chargeroit trop viſiblement de tous les autres. Cependant ce qu'il niera eſt auſſi conſtant & auſſi aiſé à prouver que ce qu'il ne niera pas.

Diſconviendra-t-il qu'il ait dit en Proſe à Mr *Danchet* & à d'autres, la plupart des choſes que les Couplets en queſtion expriment ; qu'il ait marqué à Mr *Hauterot* combien il avoit à cœur d'écrire l'Ouvrage contre la Cour, & celui contre le Café dont on a parlé ? Qu'il ait fait des [1] Epigrammes contre Mr *de la Motte* & Mr *de Crébillon ?* Niera-t-il enfin qu'il ait voulu ſe réconcilier avec moi, malgré les calomnies dont il me chargeoit depuis cinq ans ? Il con-

---

[1] *Elles ſont dans ſes Oeuvres.*

viendra peut-être du deſſein de ſe raccommoder, ſans demeurer d'accord qu'il ait répandu ces calomnies ; mais je lui conſeille plutôt de diſſimuler tout, que de tronquer ainſi des vérités dont il n'y a que trop de preuves.

Il ſe réduira vraiſemblablement à faire valoir la haine du Café contre lui ; belle matière pour l'imagination ! mais il ſe gardera bien de marquer l'époque de cette prétendue haine après les premiers Couplets ; elle ſeroit une preuve évidente contre lui même.

Sur le caractère de ſon eſprit & de ſon cœur, je prévois encore ſes diſcours. Je ſuis ſûr déja qu'il ne parlera point de ſa naiſſance, ni de ſon pere, à moins que l'envie même de démentir mes conjectures ne l'engage à faire un effort qu'il ne me pardonnera jamais.

S'il en parle donc, ce ſera légérement. Il diſſimulera les ingratitudes, les déſaveus, le refus des derniers devoirs ; il allé-

guera peut-être, quoiqu'il lui en coute pour entrer dans ce détail, quelques générosités à l'égard de sa belle-mere, qui avoient bien moins le respect & la tendresse pour motif, que l'envie d'abréger des discussions qui commettoient son orgueil étrangement.

Je ne crois pas non plus qu'il ose beaucoup parler de ses Maîtres, aussi vain qu'il l'est. Il auroit de la peine à les citer, n'eussent-ils à rendre de lui que des témoignages favorables : comment oseroit-il donc le faire, persuadé d'un côté de sa perfidie à leur égard, de l'autre convaincu de leur probité, qui les a empêchés de lui nuire ; mais qui ne leur défend pas moins de le justifier aux dépens de l'innocence.

Les Satyres contre Mr *de Francine* & Mr l'*Abbé Pic*, sont trop notoirement du sieur *Rousseau*, pour craindre qu'il les désavoue. Il s'en tiendra quitte, s'il en parle, en disant du moins à l'égard de Mr *de Francine*, qu'il s'en repent ; mais quel fond pourroit-

on faire ſur un repentir que le coupable eſt obligé de feindre pour ſe dérober au reſſentiment des particuliers, & à la vengeance publique ? N'y a-t-il donc qu'à diffamer les gens, ou à les tourner en ridicule, pourvu qu'enſuite on avoue ſon tort ?

Le ſieur *Rouſſeau* parlera ſûrement de ſes Epigrammes, & même avec une ſecrette complaiſance qu'il ne pourra peut-être pas cacher. Ce ſont ſes ouvrages favoris, le fondement de ſa réputation, le charme de quelques-uns de ſes Partiſans ; en un mot, c'eſt le talent dont il ſe félicite autant lui-même, que les honnêtes-gens l'en plaignent & l'en mépriſent. C'eſt-là qu'il fera ſentir le caractère de *ſcélérat hypocrite* qu'il a oſé m'imputer. Sans convenir que ſes Epigrammes ſoient auſſi infâmes qu'elles le ſont, il dira que c'eſt un égarement de ſa jeuneſſe, qu'elles marquent plutôt la légéreté de l'eſprit, que la corruption du cœur, & qu'après tout il a commencé à les expier par des

ouvrages ſérieux & conformes à la Religion ; mais qu'il diſe donc, s'il peut ſe réſoudre à dire la vérité, que cette jeuneſſe a duré juſqu'au tems des Couplets en queſtion ; qu'on n'a jamais pouſſé l'impudence & l'impiété plus loin qu'il l'a fait dans ſes Epigrammes, & qu'enfin les Pſeaumes qu'il a traduits pour faire ſa cour à des Perſonnes illuſtres, ont été ſouvent interrompus par ces Epigrammes, qui ſervent (ce ſont ſes termes pleins d'impiété) de *Gloria Patri* à ſes Pſeaumes.

Il ajoutera peut-être à toutes ces juſtifications frivoles, les calomnies qu'il répand contre moi : mais c'eſt où je l'attends : je le défie de les poſer en fait, & je lui réponds de la peine due aux Calomniateurs.

Comme les faits ne ſont pas favorables au ſieur *Rouſſeau*, il s'étendra davantage ſur les raiſonnemens généraux ; il prétendra prouver qu'il n'a pu faire les Couplets & en ſecond lieu que s'il les avoit faits il n'auroit pu m'en accuſer.

Pour prouver qu'il n'a pû faire les Couplets, il fera valoir les circonſtances où il ſe trouvoit dans le tems qu'on les a envoyés ; l'eſpérance d'une place à l'Académie Françoiſe, & l'intérêt qu'il avoit par conſéquent de ne point donner lieu à de nouveaux ſoupçons, & de ne plus s'attirer d'ennemis. J'en demeure d'accord ; c'étoit-là ſa ſituation, & je lui paſſe qu'il a fait une action bien extravagante. Eſt-ce un défaut ſi éloigné de ſon caractère que l'imprudence ? N'y en a-t-il point eu à diffamer Mr *de Francine ?* N'y en a-t-il point eu à plaiſanter les Perſonnes les plus reſpectables ? N'y en a-t-il point eu à dire publiquement à un grand Prince, qui lui demandoit s'il n'avoit rien fait contre l'Académie ? *je réponds du moins du paſſé.* Tous ceux qui connoiſſent le ſieur *Rouſſeau* ſont autant de témoins de ſon imprudence. Mais combien cette raiſon d'imprudence paroîtroit-elle encore plus foible, ſi le ſieur *Rouſſeau* vouloit bien expoſer auſſi

les circonſtances qui ont pû aigrir ſa malignité naturelle ? Les diſcours du Public ſur ſes prétentions à l'Académie, la *Centurie de Noſtradamus*, la *Chanſon du Pont-Neuf*, la place de l'Académie manquée, malheur qu'il attribuoit peut-être à ces diſcours & à ces ouvrages qui venoient de ſe répandre contre lui.

Aux exagérations donc que le ſieur *Rouſſeau* fera ſur l'imprudence qu'il y auroit eu, dans la ſituation où il étoit, de compoſer les Couplets, il faut ajouter les intérêts qui ont pû l'y déterminer ; motifs plus que ſuffiſans pour faire paſſer un homme orgueilleux & perfide par-deſſus l'imprudence, qui d'ailleurs ne lui eſt que trop familiere.

Pour prouver enfin qu'ayant fait les Vers il n'auroit pas pû m'en accuſer, il peindra dans toute ſa noirceur l'action même dont il eſt coupable ; il ne craindra point de prononcer ſa condamnation, & de ſe faire horreur à lui-même, pour faire illuſion

illuſion aux autres. J'avoue que ce n'eſt point là l'eſſai d'un Scélérat, & qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pouſſer juſqu'à ces excès. Mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a déſavoué ſon Pere dès ſon enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ſes ingratitudes, qui lui a refuſé les derniers devoirs, qui a calomnié ſes Maîtres, ſes Amis, ſes Bienfaiteurs, qui fait trophée de ſatyre, d'impudence & d'impiété, & qui pouſſe enfin l'audace juſqu'à me faire demander par mon Juge, comment je nie d'avoir fait les Couplets en queſtion, moi qui conſerve des Epigrammes [1] infâmes : & ces Epigrammes qu'il me reproche de conſerver, ce ſont les ſiennes ?

---

[1] On a trouvé ſous mon ſcellé une copie des Epigrammes du ſieur *Rouſſeau*. Lorſque les derniers Couplets des Chanſons furent répandus, je fus bien-aiſe d'avoir tous les Ouvrages ſatyriques & licentieux du ſieur *Rouſſeau*, pour les comparer aux Couplets, & me convaincre de plus en plus que l'Auteur des uns étoit auſſi l'Auteur des autres.

Je m'en tiens à ce dernier trait ; le ſieur *Rouſſeau* ne ſçauroit le nier, & il doit y reconnoître tant de noirceur & tant d'extravagance, qu'il ne peut plus juſtifier rien par ces raiſons ; on le croira coupable de tout, s'il n'allégue des faits qui manquent, auſſi-bien que les vraiſemblances.

Au moment que j'acheve ce Mémoire, celui du ſieur *Rouſſeau* me tombe entre les mains. J'ignore encore le jugement qu'en porte le Public. Pour moi j'admire également l'impudence de l'Auteur & la foibleſſe de l'ouvrage. Tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans cet Ecrit, eſt déja pleinement détruit dans ma Requête ; car la ſubornation du Garçon Savetier prouvée, que devient la gradation du ſieur *Rouſſeau*, le fondement de tout ſon Mémoire ? Je n'en dis rien de plus ici ; mais je m'engage à le réfuter par un Ecrit à deux colomnes ; le Mémoire du ſieur *Rouſſeau* ſera tout au long dans l'une ; & l'autre contiendra de courtes réponſes à tout ce qui méritera

d'être relevé. Sur tous les articles qui auront déja été touchés dans ma Requête, je me contenterai d'indiquer les endroits de la Requête même. Cette manière de réfutation eſt du moins d'un homme qui ne cherche pas à impoſer, & qui n'a d'autre but que de mettre le Lecteur à portée de juger de quel côté eſt la vérité.

SAVIN, Procureur.

Fin du V & dernier Volume.

TABLE

DES PIÈCES

Contenues dans ce dernier Volume.

LE CAPRICIEUX, ou les Apparences Trompeuſes, Comédie, page 1

MEMOIRE pour ſervir à l'Hiſtoire des Couplets de 1710, attribués fauſſement à J. B. ROUSSEAU, 133

MEMOIRE pour le Sr ROUSSEAU, contre Guillaume Arnould, Savetier, & contre le Sr Saurin, Défendeurs & Accuſés, 203

EPITRE du Sieur SAURIN au Sieur LAMOTTE, 241

TABLE.

MEMOIRE pour le Sieur SAURIN *contre le Sieur* ROUSSEAU, 245

FIN DE LA TABLE.